



BULLETIN DE L'INSTITUT FRANÇAIS D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE

en ligne en ligne

BIFAO 94 (1994), p. 173-259

Luc Gabolde, Hassan Ibrahim Amer, Pascale Ballet, Michel Chauveau,
Pierre-Henry Laferrière, Daniel Le Fur

Le "Tombeau Suspendu" de la "Vallée de l'Aigle". [Annexe - Analyse d'un fragment
de tissu doré du grand linceul (no 21)].

Conditions d'utilisation

L'utilisation du contenu de ce site est limitée à un usage personnel et non commercial. Toute autre utilisation du site et de son contenu est soumise à une autorisation préalable de l'éditeur (contact AT ifao.egnet.net). Le copyright est conservé par l'éditeur (Ifao).

Conditions of Use

You may use content in this website only for your personal, noncommercial use. Any further use of this website and its content is forbidden, unless you have obtained prior permission from the publisher (contact AT ifao.egnet.net). The copyright is retained by the publisher (Ifao).

Dernières publications

9782724711523	<i>Bulletin de liaison de la céramique égyptienne 34</i>	Sylvie Marchand (éd.)
9782724711400	<i>Islam and Fraternity: Impact and Prospects of the Abu Dhabi Declaration</i>	Emmanuel Pisani (éd.), Michel Younès (éd.), Alessandro Ferrari (éd.)
9782724710922	<i>Athribis X</i>	Sandra Lippert
9782724710939	<i>Bagawat</i>	Gérard Roquet, Victor Ghica
9782724710960	<i>Le décret de Saïs</i>	Anne-Sophie von Bomhard
9782724711547	<i>Le décret de Saïs</i>	Anne-Sophie von Bomhard
9782724710915	<i>Tébtynis VII</i>	Nikos Litinas
9782724711257	<i>Médecine et environnement dans l'Alexandrie médiévale</i>	Jean-Charles Ducène

Le « Tombeau Suspendu » de la « Vallée de l'Aigle »

**Luc GABOLDE, Hassan Ibrahim AMER,
Pascale BALLET, Michel CHAUVEAU
avec la collaboration de Pierre LAFERRIÈRE
et une annexe de Daniel LE FUR**

L-BAB EL-MAÂLEG¹, littéralement « le tombeau suspendu », s'ouvre à mi-hauteur dans la paroi nord d'un petit cirque de falaises hautes et abruptes, à quelques centaines de mètres à l'ouest de Deir al-Medîna [pl. I]. Des rapaces, tirant parti de cette situation dominante, ont installé leur aire sur l'orifice béant de la sépulture et tournoient souvent dans la baie ; ils sont à l'origine de l'appellation moderne du site : « *Wadi en-Nisr* », la « Vallée de l'Aigle »². En raison de sa situation particulière, le *Bab el-Mâleg* a été généralement rangé parmi les « *cliff-tombs* » de la nécropole royale de Thèbes et l'on y a volontiers reconnu un tombeau princier de la XVIII^e dynastie.

La sépulture intrigue et elle a bien entendu depuis longtemps tenté les pillards ; une momie, qu'ils en avaient défenestrée, gisait encore, désarticulée, au pied de la falaise en 1991.

En 1934, Clément Robichon en a effectué une exploration [pl. II] dont Bernard Bruyère a tiré le rapport suivant – le premier et le seul de l'époque contemporaine à donner une description du site :

« *Dans la paroi nord à 19 mètres du sol s'ouvre une entrée de caverne qui décèle un travail humain ; quelques débris de momies noires et des tessons de poteries jonchent le fond du cirque au pied de cet orifice. [...] M. Robichon a fait l'escalade de cette falaise verticale et a retrouvé après un palier très court un large escalier de quatorze marches qui descend vers le nord et arrive dans l'angle sud-est d'une grande salle de 8 m. 40 sur 6 mètres, haute de 2 m. 45. Un étroit passage dans l'angle nord-ouest conduit à une salle plus petite située à l'ouest de la première et mesurant 5 m. 90 sur 4 m. 75 et 2 m. 60 de hauteur. Les plafonds sont plats, les parois verticales, aucune trace de*

¹ Le toponyme est répertorié par J. BONOMI, P.E. NEWBERRY, « Topographical Notes on Western Thebes Collected in 1830 », *ASAE* 7, 1906, p. 79, n° 5. Nous avons transcrit la prononciation du Sa'id ; « al-bâb al-mu'allaq » rendrait mieux compte de la prononciation classique.

² Survey of Egypt 1/1000, feuille D-3, coordonnées C7, pl. 1 ci-jointe. Carter en signalait l'emplacement sur sa carte de 1917 et la désignait comme une « Cliff-tomb (?) » (*JEA* 4, 1917, p. 114, n° 251). Pour ce qui concerne l'origine du nom, noter que l'on a aussi proposé de le faire venir du

massif préservé au centre du cirque, percé d'une arche naturelle et dans lequel on pourrait effectivement reconnaître une forme de tête de rapace (*Graffitis I*, p. 11 et pl. CXCVII).

décoration ou d'inscription n'est visible ; mais tout l'intérieur, noirci par l'incendie, encombré de grosses pierres et débris de momies au goudron témoigne d'un pillage dont la famille du cheikh Hassan Abd er Rassoul pourrait sans doute se remémorer les péripéties. Un nettoyage complet donnerait probablement quelques renseignements sur l'âge et la destination de ce tombeau qui, d'après le compte rendu de M. Robichon, se présente comme un caveau particulier de quelque prince ou princesse d'époque assez ancienne, peut-être XVIII^e dynastie, utilisé ensuite comme cachette à cercueils ou comme catacombe de basse époque »³.

Deux coupes et un plan de G. Jourdain complétaient cette minutieuse description et permettaient de se faire une idée de la sépulture ainsi que des débris qui en jonchaient le sol. Force était, néanmoins, de constater qu'aucun élément tangible de datation n'avait été révélé par cette visite. Le cirque lui même ne devait fournir par la suite que de rares objets mal datés : un petit fragment sculpté en forme de double couronne avec uræus et un morceau de table d'offrandes qui y avaient été recueillis par André Bataille au pied de l'ouverture, dataient apparemment tous deux de l'époque romaine [pl. V a]⁴.

Les très nombreux graffitis hiératiques, démotiques et grecs⁵ qui couvrent le pied des falaises fournissent l'essentiel des informations dont on dispose sur ce secteur. Les graffitis hiéroglyphiques, comme c'est souvent le cas, ne donnent presque que des noms⁶. En tout état de cause, ils sont dépourvus de toute allusion à la sépulture perchée. Les textes démotiques et grecs, en revanche, conservent le souvenir plus ou moins précis de réutilisations successives du tombeau. On aura l'occasion d'y revenir⁷.

Destinataire primitif du tombeau : état du problème.

Si l'utilisation tardive du *Bab el-Maâleg* en sépulture collective tardive est assez bien documentée⁸, par les graffitis notamment, lesquels d'ailleurs se trouvent confirmés par le témoignage oculaire de Robichon après son exploration, en revanche, la date de creusement de la tombe et l'identité de l'occupant original n'ont pu, en l'absence du moindre indice matériel, faire l'objet que d'hypothèses. Pour Robichon, on l'a vu, il s'agissait d'un caveau de quelque prince ou princesse d'époque assez ancienne, peut-être de la XVIII^e dynastie⁹.

D. Wildung y reconnaissait, lui, celui d'Amenhotep fils de Hapou¹⁰. En effet, devant l'éclatement du sarcophage du grand ministre d'Aménophis III en plusieurs morceaux, sans

³ B. BRUYÈRE, *FIFAO X/1, Deir el Médina* 1934, p. 92-94.

⁴ A. BATAILLE, *BIFAO* 38, 1938, p. 16.

⁵ PM I/2, p. 593. W. SPIEGELBERG, *Ägyptische und andere Graffiti der Thebanischen Nekropolis*, n°s 1034 à 1053 ; J. ČERNÝ, *DFIFAO IX*, n°s 1078-1110 et 1403 ; CEDAE, *Graffiti de la Montagne Thébaine*, secteur C5 ; n°s 2927- 2928, 2988 à 3000, 3220 à 3262, 3278 à 3372, 3540 à 3564 ;

R. JASNOW a étudié quelques-uns des textes démotiques dans *Grammata demotica, Festschrift Lüdeckens*, p. 87-91, pl. 14-16, n°s 3224 (=1), 3246 (=2), 3242 (=3), 3548 (=4) ; A. BATAILLE, *BIFAO* 38, 1939, p. 161-168, n°s 35 à 47.

⁶ Dont l'omniprésent Boutehamon, W. SPIEGELBERG, *Ägyptische und andere Graffiti der Thebanischen Nekropolis*, n° 1037 ; J. ČERNÝ, *DFIFAO IX*, n° 1099 (mentionné par son fils

Ankhfenenimen).

⁷ Infra, p. 229, 231-232.

⁸ Voir à ce sujet A. BATAILLE, *Les Memnonia*, p. 187-188.

⁹ B. BRUYÈRE, *FIFAO X/1, Deir el Médina* 1934, p. 94.

¹⁰ D. WILDUNG, *Imhotep und Amenhotep*, p. 289.

pourtant qu'aucune trace d'attaque dirigée contre la mémoire du personnage n'y soit repérable, il en était venu à supposer que la cuve s'était ainsi brisée parce qu'elle avait été projetée d'une grande hauteur – d'où l'idée que la tombe avait été établie sur une position élevée et pouvait correspondre au *Bab el-Maâleg*¹¹, situé, au reste, non loin du temple du « scribe royal ». L'hypothèse était séduisante mais l'argumentation développée à partir des débris du sarcophage un peu spéciuse.

Elizabeth Thomas rangeait plutôt le *Bab el-Maâleg* parmi les tombes de reines et avait supposé qu'il pouvait s'agir de la sépulture originale de la princesse Mérytamon, avant que celle-ci ne soit, selon elle, réenterrée secondairement dans la tombe n° 358 de Deir al-Bahari¹².

John Romer, espérant combler avec ce tombeau une des lacunes de la Vallée des Rois, en était arrivé à se demander s'il ne s'agissait pas simplement de la tombe de Thoutmosis II, non identifiée dans le *ouadi* royal ; celle-ci aurait ainsi été implantée en vue et à proximité de son temple « funéraire » situé, lui, au nord de Médinet-Habou, juste à côté de celui d'Amenhotep fils de Hapou¹³.

Plus récemment, enfin, Nicholas Reeves a proposé d'identifier le *Bab el-Maâleg* à la *k3y* – la problématique « hauteur » – de la reine Inhâpi. Il se serait agi là de la tombe originale de la reine et, selon l'hypothèse de Reeves, elle aurait été transformée par la suite en cachette royale, avant d'être définitivement abandonnée pour un nouveau refuge, la tombe n° 320 de Deir al-Bahari¹⁴, à la XXI^e dynastie.

Quelque infimes que soient les chances de retrouver du matériel archéologique significatif dans un lieu que son apparente inaccessibilité peuplait dans l'imaginaire *gournaoui* de trésors fabuleux et désignait particulièrement à des profanations répétées – desquelles, au reste, les indices abondaient – une exploration systématique du tombeau et du cirque devenait souhaitable ; elle a pu être effectuée en 1992 et en 1993 par l'IFAO – dans le prolongement naturel de l'exploration que Robichon y avait accomplie pour l'Institut. Reconnaissions tout de suite que si certaines des thèses résumées ci-dessus ont perdu de leur vraisemblance avec les résultats de cette opération, celle-ci n'a cependant pas permis de répondre de manière précise à la question de l'occupant primitif.

¹¹ On pourrait ajouter qu'il bénéficiait alors d'un temple funéraire particulier et séparé de la sépulture. Que Bidoli ait cru prouver par ailleurs qu'Amenhotep avait dû posséder une tombe sur la colline de Gournet Mourâï (*MDIAK* 26, 1970, p. 11-14), ne constituait pas un obstacle insurmontable puisque Wildung supposait qu'Amenhotep avait, dans la seconde partie de sa carrière, bénéficié

d'une deuxième tombe, celle-ci de rang quasi-royal, à l'image de Senenmout. Notons seulement que le cas de Senenmout invoqué ici ne peut être pris en compte puisque P. Dorman a montré de manière convaincante qu'il n'y avait aucun caractère royal à un tel dispositif (P. DORMAN, *The Monument of Senenmut*, p. 101 à 105).

¹² E. THOMAS, *The Royal Necropoleis of Thebes*, p. 179-180 et plan p. 160.

¹³ J. ROMER, *MDAIK* 32, 1970, p. 194. voir aussi, *id.*, *The Valley of the Kings*, p. 242, 1.

¹⁴ N. REEVES, *The Valley of the Kings*, p. 183-190. Ainsi, la cachette royale de Deir al-Bahari, ne serait-elle, selon cet auteur, pas antérieure à la XXI^e dynastie.

Le « tombeau suspendu »

■ État des lieux et description architecturale [pl. III-IV].

L'entrée et l'escalier.

Située à 19,25 m au-dessus du sol caillouteux du cirque¹⁵, l'ouverture du « *Bab el-Maâleg* » est encadrée par deux proéminences en surplomb, semblables à deux gigantesques corbeaux rocheux parcourus de fissures et sans doute destinés à une chute prochaine [pl. V b]. Un palier très court, dont le seuil primitif est bien conservé côté ouest [pl. VI a], à ciel ouvert et qui apparaît en retrait, précède un escalier irrégulier et abrupt [pl. VI b et VI c]. Les traces de taille se repèrent au plafond et sur des portions très limitées des parois de l'escalier. À main gauche, au départ de celui-ci, quelques restes de plâtre attestent d'un scellement de l'ouverture (plutôt que d'un enduit dont nulle part ailleurs on n'a retrouvé la trace). À 2,00 - 2,40 m de l'entrée, deux premières encoches symétriques creusées à environ 1,50 m de hauteur d'un côté et 2,30 m de l'autre, dans les parois latérales, avaient dû servir à bloquer une poutre en travers du couloir, sans doute pour y fixer des cordages de manœuvre ou une échelle de corde. Elles sont accompagnées de petites encoches secondaires destinées probablement à l'amarrage d'étais de renfort de dimensions plus modestes. Un peu plus bas et un peu plus profond dans la cage d'escalier, on creusa deux autres renflements de ce type – un de chaque côté. Disposés à peu près symétriquement, ces derniers sont sensiblement plus gros que les précédents et permirent d'accrocher un madrier plus fort. Ce dernier aurait fait double emploi avec la première poutre et les deux séries d'encoches doivent correspondre à deux phases distinctes de travaux. La première dut être creusée dès que la profondeur atteinte par l'excavation le permit et que l'on put manœuvrer sur le palier, tandis que la seconde est peut-être à relier à des travaux ultérieurs plus lourds comme la mise en place d'un sarcophage de pierre.

Quoi qu'il en soit, l'emplacement de ces encoches permet d'exclure qu'un tympan de roche – qui se serait par la suite effondré – ait à quelque époque pu complètement masquer l'entrée de la tombe et que l'escalier ait jamais été précédé d'une sorte de puits vertical qui l'aurait rendu invisible¹⁶ : les cordages que maintenaient les poutres n'ont pu partir qu'à l'horizontale ou vers le bas et ne pouvaient assurément pas suivre la direction ascendante d'un tel puits. Au reste, le plafond de la cage d'escalier commence dès le palier et sa présence ne ménage pas vers le bord de la falaise, c'est à dire vers le sud, une place suffisante

¹⁵ Notre niveau de référence a été, pour des raisons de commodité implanté sur une partie élevée de la baie. L'ouverture de la tombe se trouvait 18,43 m au-dessus et le pied de la falaise 0,82 m au-dessous. N.C. Reeves (*Valley of the Kings*, p. 190) donnait une hauteur de 45 m qui correspond en fait à la hauteur approximative de la falaise dans son ensemble ; la hauteur de 19 m donnée

par B. Bruyère et A. Bataille est donc bien la bonne, à quelques décimètres près.

¹⁶ L'entrée de la tombe d'Hatchepsout-épouse royale dans le Ouadi es-Siqat Taqat Zeide était ainsi aménagée avec un très court palier suivi d'un escalier (voir le plan et les coupes de BARAIZE, ASAE XXI, 1921, p. 181) mais, en l'occurrence, l'absence de falaise en vis à vis rendait le repérage

du tombeau quasiment impossible puisque c'est le tympan sur lequel s'appuyait l'escalier qui en masquait l'entrée. Cette partie a été retaillée par Baraize pour permettre l'extraction du cercueil. L'entrée de la tombe attribuée à Néferourê semble, quant à elle, avoir toujours été visible.

pour un puits de largeur convenable. Même si le palier était à l'origine un peu plus élevé et si l'escalier montait légèrement plus haut, ce ne peut avoir été que de quelques centimètres. L'ouverture du tombeau – scellée ou non – a donc toujours été plus ou moins visible, particulièrement du sommet des falaises.

L'escalier est très irrégulier et il est aussi difficile de parler de « marches » que de les compter ; un tel aspect évoque, en plus sommaire encore, la descenderie de la tombe n° 38 de la Vallée des Rois creusée pour Thoutmosis I¹⁷.

Sa largeur approximative est de 1,65 à 1,85 m. Son plafond et la partie supérieure des murs ont été noircis par l'incendie. Le dénivelé de l'escalier entre le palier d'entrée et le sol de la première salle est de 4,87 m, pour une distance horizontale de 7,20 m environ.

Au bas de la cage d'escalier, sur le côté gauche, on remarque un curieux renforcement qui se prolonge dans la partie haute du passage de la porte. Il en résulte que celle-ci est élargie sur la partie supérieure de son montant ouest. Il est difficile de dire aujourd'hui si ce renforcement appartient à un dispositif de fermeture – dont rien n'aurait subsisté et dont on a de la peine à imaginer en quoi il aurait consisté – ou s'il a été aménagé pour permettre le passage de pièces particulièrement larges. On peut encore imaginer que c'est l'aboutissement d'un boyau réservé, pour les inhumations successives effectuées à Basse Époque, dans un blocage particulièrement compact.

En tout état de cause, aucun élément de scellement, moillon ou trace de mortier, n'a été repéré en place au pied de l'escalier ou dans l'embrasure de la porte.

La première salle.

La première salle est axée est-ouest. Elle mesure 9,60 m dans sa plus grande longueur et 6,20 m dans le sens nord-sud. Le plafond est distant de 2,24 m du sol le long des parois mais il culmine à 2,80 m au centre de la pièce. Le sol, très légèrement creusé au milieu de la chambre, est situé à environ 13,56 m ($\pm 0,05$ m) au-dessus de notre niveau de référence de la Vallée de l'Aigle.

Au débouché de l'escalier, l'amoncellement de cailloux est moindre que dans les autres parties de la pièce, ceci dément que le remplissage de celle-ci soit naturel : une chute régulière et abondante de débris aurait dû, même après les récents pillages et bouleversements du caveau, laisser au moins un petit amas à cet endroit ; il n'en était rien.

Le spectacle qu'offrait cette pièce était désolant [pl. VII a-b] : les tas de débris, remués en tous sens et noircis par le feu laissaient surnager ça et là des lambeaux hideux de momies, des bras et des torses arrachés, des visages grimaçants, souillés de fientes de rapaces.

Un incendie violent avait ravagé la chambre. Le noir de fumée, surtout concentré sur les plafonds et les deux tiers supérieurs des murs, s'arrêtait à une ligne assez nette mais irrégulière qui était celle des remblais au moment où le feu s'est propagé.

Deux indices permettent d'évaluer – grossièrement – la date de cet incendie. Tout d'abord, les plafonds sont presque complètement noircis, même aux endroits où des plaques

¹⁷ Sans doute à l'initiative de Thoutmosis III (cf. N. REEVES, *The Valley of the Kings*, p. 17-18).

de roche se sont effondrées – ce qui est d'ailleurs le cas presque partout puisque le plafond original ne s'aperçoit qu'aux angles et à la jonction mur-plafond. N'apparaissent comme des taches claires que les zones, très dispersées, où la roche s'est depuis délitée : il en est peu tombé depuis le sinistre.

En second lieu, au débouché de l'escalier les guêpes maçonnnes ont abondamment colonisé le plafond et, sur deux bons mètres carrés, ont complètement recouvert sa surface de leurs alvéoles. Or, celles-ci sont presque intégralement recouvertes de suie et les taches claires des installations postérieures au noircissement, sont extrêmement rares et clairsemées [pl. VIII a].

La présence de ces nids d'insectes accumulés tout au long des ans montre, en outre, que la sépulture est restée ouverte pendant une assez importante période, ce que d'autres observations nous permettront par la suite de préciser.

Il ressort donc clairement que l'incendie qui a noirci l'intérieur et endommagé le peu de matériel restant là, s'est déclaré à une époque où les plafonds s'étaient déjà extensivement délités et qu'un temps assez bref – peut-être moins d'une centaine d'années – nous sépare des dernières fumées. Le pillage dont Bruyère attribuait la responsabilité à la famille Abd el-Rassoul n'est peut-être pas purement conjectural et la période envisagée pour l'incendie est en tout cas convenable.

Après le sinistre, d'autres pillards sont venus à la recherche d'hypothétiques trésors ou d'imaginaires passages secrets. Bouleversant les déblais (qui n'en étaient certes pas à leur premier déplacement), remuant les tas, ils ont sondé la plupart des recoins de la pièce tant et si bien qu'en aucun endroit, la moindre stratigraphie historiquement pertinente n'a subsisté. Le temps et les ruissellements ont néanmoins « décanté » les tas et stratifié les débris. Les pierres de gros calibre et les tessons sont plutôt restés en haut tandis que les particules les plus fines, les poussières et les ossements sont tombés au fond. Au-dessus du sol de calcaire primitif, parfois éclaté et ayant souvent viré au gris sous l'action de la chaleur, on trouvait donc : une fine couche de terre brun noirâtre, en partie alluviale, puis, au-dessus, une couche noire et charbonneuse, aussi très fine, constituant le reste pulvérulent de la carbonisation des éléments organiques. Cette couche était en certains endroits surmontée de poches de poudre blanc-gris, mélange de cendres et de plâtre ou de chaux issus de la calcination des roches et des ossements. Au-dessus, c'était un mélange de terre, de cendres et de cailloux, ces derniers de plus en plus nombreux au fur et à mesure que l'on s'approchait de la surface, provenaient visiblement pour une bonne part, mais sûrement pas tous, de la chute de plaques du plafond.

Brassés avec déblais de pierres et de terre, se mêlaient des poteries brisées, des linge déchiquetés en quantité, des ossements et des morceaux de momies, des pièces de linceuls peints, des fragments infimes de sarcophages en bois, de cartonnage peints, des éclats de cercueils en terre cuite. Sur tout cela, la résine avait coulé, agglomérant pêle-mêle tissus, os, bois, tessons et cailloux. Le tout était saupoudré de « pelotes » de rapaces. On note, hélas, que les objets sont réduits en tout petits fragments, ce qui est particulièrement net pour les morceaux de cercueils dont on a retrouvé essentiellement des pièces d'angles ou d'assemblages, avec souvent les chevilles encore en place. À l'évidence, ce ne sont plus là que les restes

tombés à terre et négligés des panneaux et des coffres emportés par les pillards, restes abandonnés après que l'on eut, par force, désolidarisé les planches en brisant les jointures. Tout ce qui avait pu être récupéré ou pouvait présenter la moindre valeur marchande avait en effet été prélevé et le matériel retrouvé en 1992 était, de ce point de vue, très pauvre.

L'architecture de la pièce est sommaire, les parois sont très grossièrement aplaniées et en maints endroits, on a délibérément taillé la roche qui pourtant, bien que fissurée, n'était pas de mauvaise qualité. Les traces de tailles font penser à un outil plat genre herminette ou *gaddoum*, à lame horizontale ; elles sont entièrement différentes des traces de pic que l'on repère si nettement ailleurs, par exemple dans les couloirs de la tombe d'Ahmès Néfertary à Dra Abou al-Naga.

À l'angle sud-est de la pièce, on remarque l'amorce d'un puits inachevé d'un mètre de côté et creusé sur une quarantaine de centimètres de profondeur.

Sur le sol de roc vierge, on rencontre à plusieurs reprises des « pelotes » de rapaces écrasées et tassées sous l'épaisse couche de gravats. En d'autres endroits ce sont leurs fientes ou un conglomérat des deux sortes de déjections qui l'ont recouvert, notamment vers l'angle nord-ouest de la pièce. C'est là le second indice assurant que la tombe est restée un bon moment ouverte et offerte à la colonisation des oiseaux de proie. En outre, la répartition de cette « couche » entre plusieurs endroits de la pièce montre que pendant cette période, le sol était dans l'ensemble découvert et libre de tous gravats.

On a déjà mentionné l'abondance des pierres et des débris répandus dans tout le tombeau et plus particulièrement dans la première pièce. Si certaines de ces roches proviennent assurément de la chute de fragments du plafond qui se délite par petites plaques horizontales, tandis que d'autres sont vraisemblablement tombées du sommet de la falaise, le volume total des roches retrouvées dans la tombe reste néanmoins considérablement plus important que ce que peuvent avoir fourni ces deux « sources ». Ainsi, les rochers, qu'il eût été dangereux et inutile de faire descendre au cours de la fouille, après avoir été entreposés dans un recoin de la pièce, se sont révélés totaliser là une masse impressionnante de dix-huit mètres cubes [pl. IX a]. Sans compter la masse appréciable des déblais défenestrés avant, puis après l'incendie de la tombe et qui furent retrouvés sur une épaisseur non négligeable au pied de la falaise¹⁸. Aussi doit-on imaginer qu'une partie de ces matériaux a pu appartenir à un blocage prévu pour obstruer une portion – voire la totalité – de la cage d'escalier.

La seconde salle.

Le passage de la porte conduisant à la seconde salle, large de 1,56 m, haut de 2,04 m et épais de 1,34 m, ne conservait aucune trace de blocage ou de scellement, au contraire, les souillures des rapaces déjà évoquées, elles encore accumulées sur le seuil, prouvaient ici aussi que celui-ci était demeuré dégagé pendant une bonne période. La même constatation est d'ailleurs valable pour l'ensemble du sol de la deuxième salle.

¹⁸ *Infra*, p. 198-199. Ils totalisent là environ 1 m d'épaisseur.

On descend dans la pièce par deux faibles degrés, cette dernière étant située quelque 40 cm plus bas que la précédente. Elle mesure entre 4,54 et 6,08 m dans le sens est-ouest et entre 4,70 et 5,20 m dans le sens nord-sud. Le plafond culmine à 2,66 m, son sol étant situé à environ 13,20 m (\pm 10 cm) de notre niveau de référence.

Les parois sont aussi sommairement préparées que dans la première salle et le mur du fond (mur ouest), qui se présente de biais, a purement et simplement suivi une faille préexistante, si bien que l'on n'y repère aucune trace d'outil.

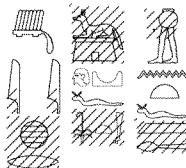
Au milieu de la première moitié de la pièce, une amorce de puits, régulière sur le côté ouest et la moitié des deux bords adjacents, a été creusée et s'enfonce à 1,58 m de profondeur.

Les débris accumulés dans cette salle contenaient plus de momies et de linges et moins de gravats que la pièce précédente [pl. VIII b]. Les corps ont souvent eu la face endommagée, peut-être celle-ci avait-elle été dorée et avait-elle été arrachée par les voleurs ?

■ Le matériel.

Le matériel ne comprend, on l'a vu, que des fragments délaissés par les pillards et qui ont survécu à l'incendie ; tout est donc très fragmentaire.

1. Moitié de cône funéraire du type Davies, Macadam, *Corpus*, n° 139, au nom du héraut royal Antef, trouvé en surface contre la paroi est de la première salle [pl. IX b]. Datation : XVIII^e dynastie (?)¹⁹.



Traduction

($\leftarrow\downarrow$) « [1] Le bienheureux [auprès [2] d'Anubis]-sur-sa-colline, [le héraut royal [3] A] ntet [juste de voix] ».

2. Dix petits fragments d'un ou de plusieurs cercueils en bois, décorés de figures et de textes, ces derniers sur des colonnes alternativement rose et jaune, et dont bien souvent on ne peut plus lire que quelques signes [pl. X, n° 2, a, c, d, f, i]. Ils ont été découverts principalement dans la seconde salle ou, lorsque qu'il s'agissait de la première salle, à proximité immédiate de la porte qui y donnait accès. Datation : XXV^e-XXVI^e dynasties²⁰.

[19] Une suggestion pour expliquer la présence de ce cône en ce lieu sera proposée plus loin (*infra*, p. 226, n. 97). Ce héraut royal Antef possédait un second type, d'ailleurs très proche, de cônes funéraires (DAVIES, MACADAM, *Corpus*, n° 182). Tous deux ont été exécutés, sans le moindre doute, par la même main. L'identification de ce héraut royal au grand héraut du roi Antef, propriétaire de la tombe n° 155 à Dra Abou al-Naga, identification proposée par DARESSY (*MMAF* VIII, p. 308) et entérinée par

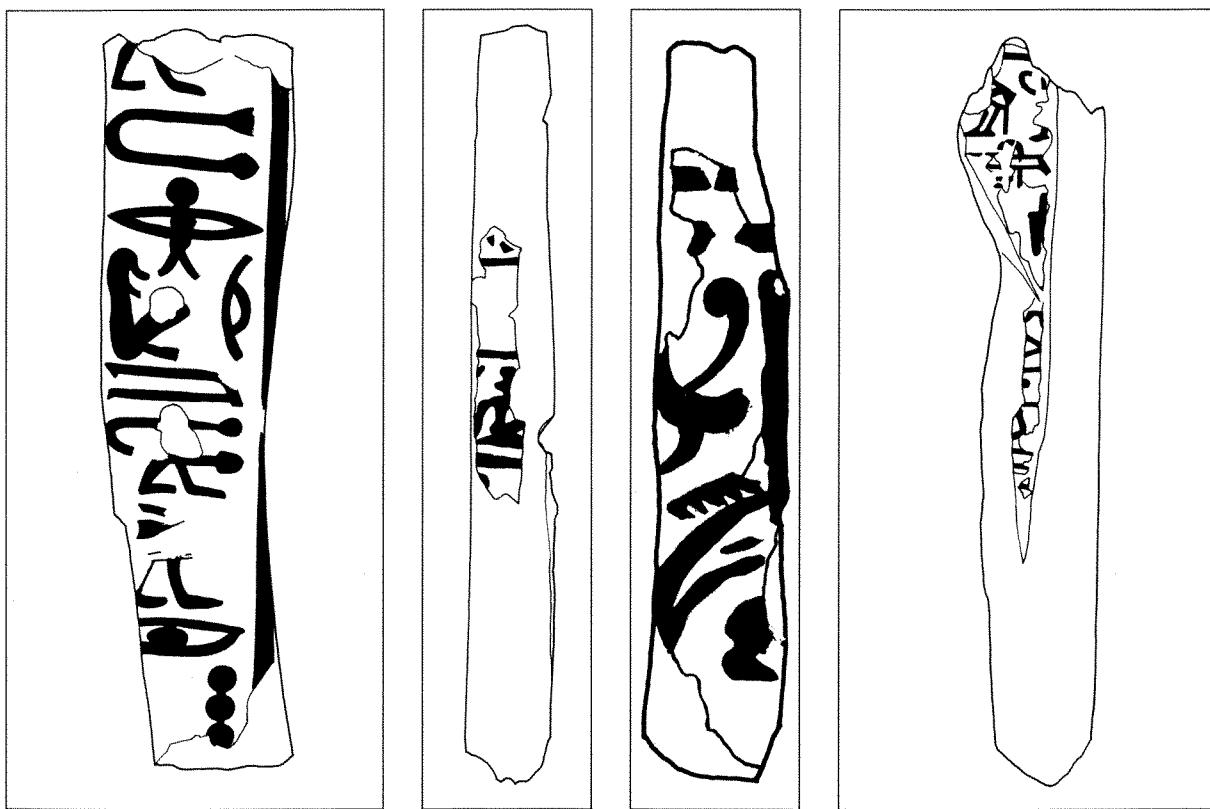
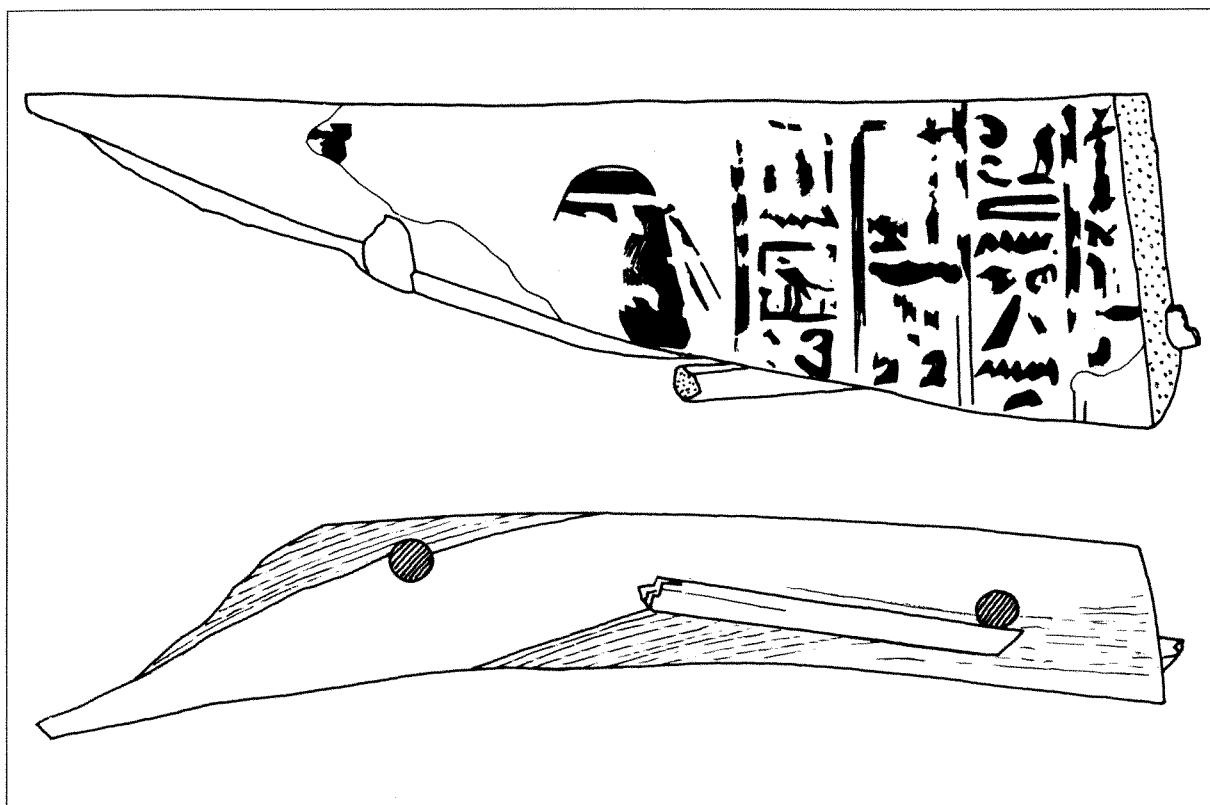
ses successeurs (SETHE, *Urk.* IV, 975, 16-17 ; HELCK, *Zur Verwaltung...*, p. 67-68) me paraît fragile, non pas tant parce que le titre principal du défunt dans la tombe — « grand héraut du roi » ou plus simplement « héraut » — est toujours légèrement différent de celui — « héraut royal » — inscrit sur les cônes funéraires (ce qui arrive parfois), mais surtout parce qu'aucun de ces cônes ne semble avoir été découvert de manière certaine dans le tombeau (T. SÄVE-SÖDERBERGH n'en signale ainsi

aucun dans *Four Eighteenth Dynasty Tombs* où est publiée la tombe n° 155).

[20] Ils ont beaucoup de points communs avec le décor des cercueils des prêtres de Montou découverts à Deir al-Bahari, datés de cette période (H. GAUTHIER, *Les cercueils des prêtres de Montou*, CGC, particulièrement 41053, 41054, 41058, respectivement datés des XXVI^e dynastie, fin de l'époque saïte et à nouveau XXVI^e dynastie, ou postérieur).

LE « TOMBEAU SUSPENDU » DE LA « VALLÉE DE L'AIGLE »

▽ 2 a

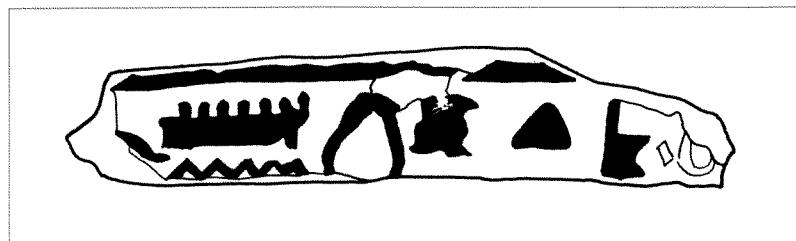


△ 2 b

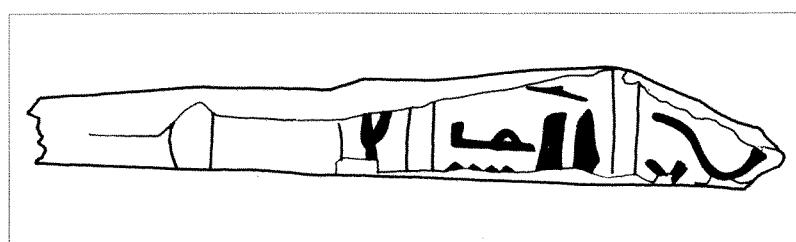
△ 2 c

△ 2 d

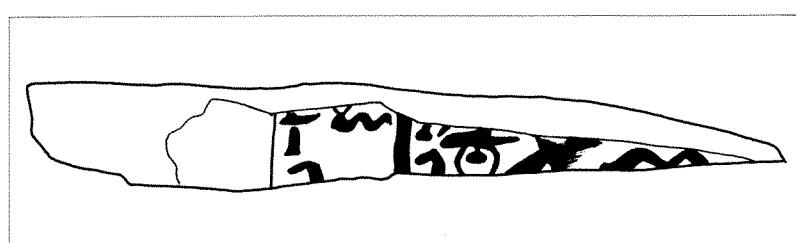
△ 2 e



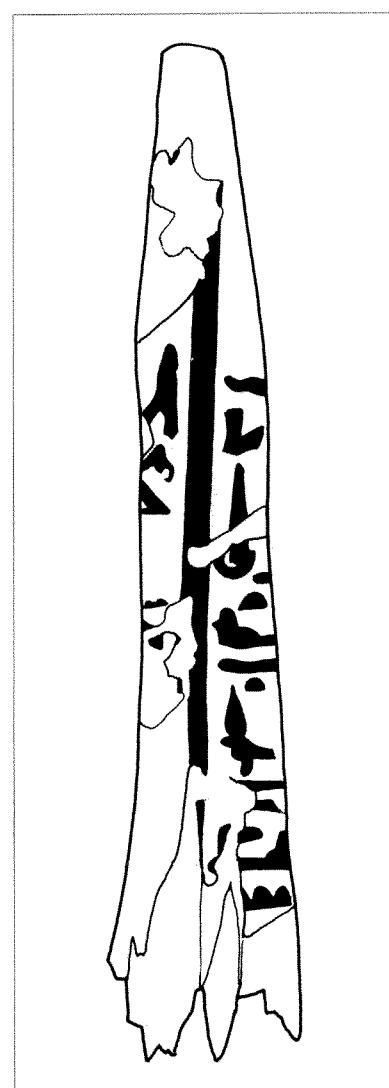
△ 2 f (éch. : 1/1)



△ 2 g

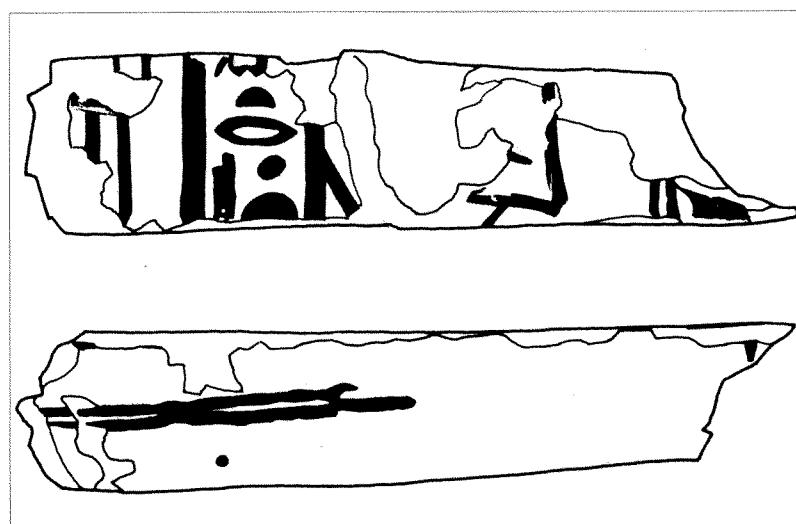


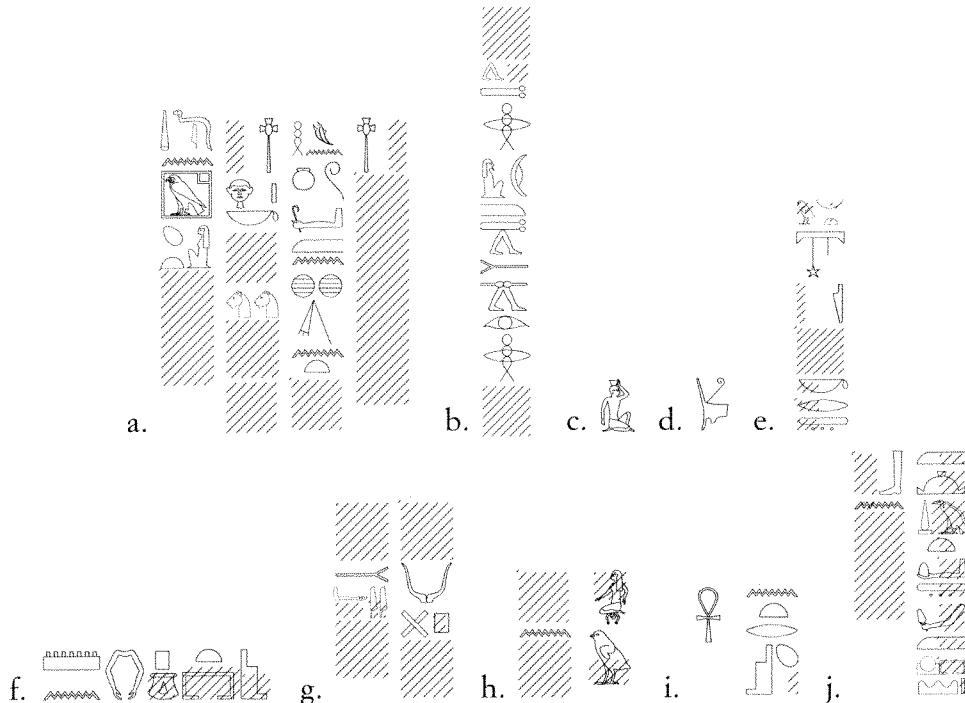
△ 2 h



△ 2 j

▽ 2 i (éch. : 1/1)



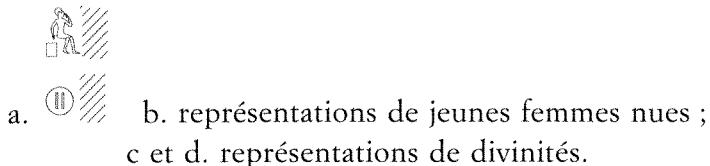


Traduction

Je ne tente de traduction que pour les fragments pour lesquels j'ai trouvé un parallèle ou qui, s'ils sont suffisamment conservés, donnent quelques bouts de phrases intelligibles :

- a. ($\leftarrow\downarrow$) «^[1] Parole dite par Hathor [...] : ^[2] Salut à toi ô [possesseur] de force [celui aux deux hautes plumes, possesseur de la couronne blanche]^[3] pourvu du sceptre-*nekhakha*, tu es [le maître du phallus], ^[4] salut (?) à toi qui es constant à te lever...] »²¹.
- j. ($\leftarrow\downarrow$) «^[1] [...] ^[2] [...] dans la butte de Djémé, la terre sacrée, dans l'horizon [d'éternité (?) ...] ».

3. Des fragments d'un ou de plusieurs cercueils en bois, décorés de figures et de textes sur fond blanc [pl. XI, 3, a, b, c, d]. Première salle, à proximité de la porte menant à la seconde salle. Datation : époque ptolémaïque²².



Traduction

- a) ($\leftarrow\downarrow$) «^[1] [...] Pachéry [...] ».

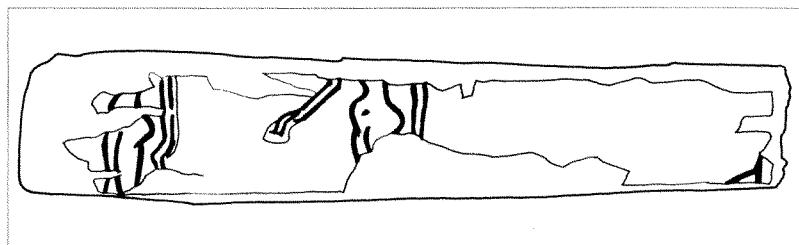
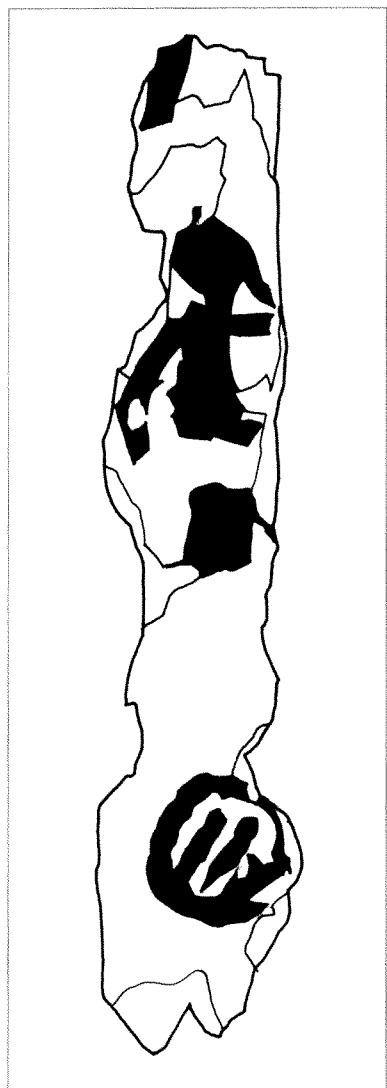
²¹ Il s'agit du chapitre 162 du *Livre des Morts*. (cf. P. BARGUET, *Le livre des Morts*, p. 228).

²² Le dessin des personnages féminins notamment est bien caractérisé, on le retrouve presque identique dans le traitement des divinités féminines

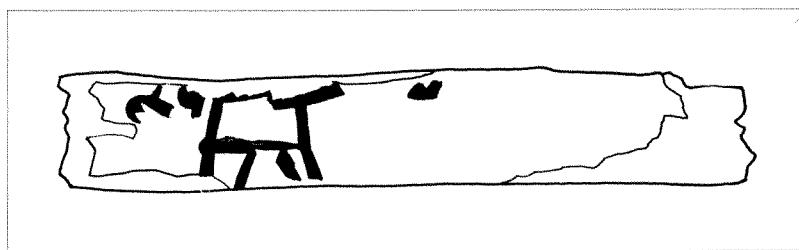
de la frise qui court au sommet des parois dans le sanctuaire sud du petit temple de Deir al-Medîna datant de Ptolémée VI, ou avec des figurines du cercueil en cartonnage de Padouast, JE 25813. Le traitement des divinités masculines est comparable

à celui que l'on rencontre sur les pièces CG 33134, 33135 (C.C. EDGAR, *Graeco-Egyptian Coffins, Masks and Portraits*).

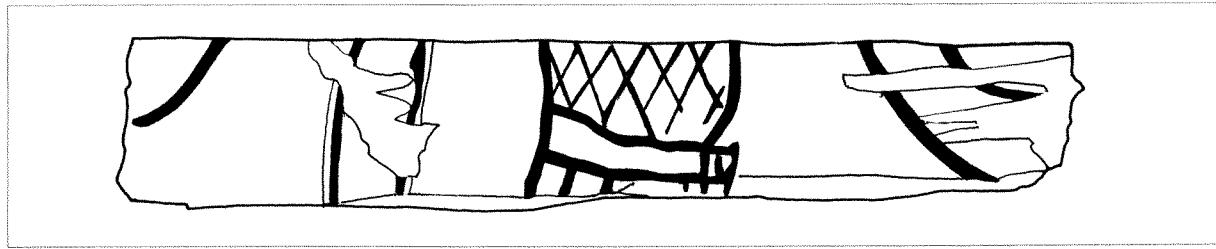
▽ 3 a (éch. : 1/1)



△ 3 b (éch. : 3/4)

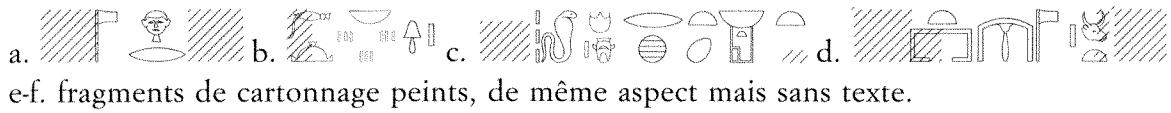


▽ 3 c (éch. : 1/1)



△ 3 d (éch. : 1/1)

4. Des fragments d'un ou de plusieurs cartonnages de momie assez épais (5 mm.) dans les teintes carmin, jaune et vert, inscrits en noir (pl. XII, n° 4, a, b, c, d, e, f). Trouvés dans la première salle, à proximité de la porte menant à la seconde. Datation : après la XXVe dynastie ; peut-être ptolémaïque²³.



Traduction

- a. (→) « [Horakhty], supérieur de[s] dieu[x] ».
- b. (→) « [...] efficient, le Maître des Neuf, qui remplit la butte [...] ».
- c. (→) « [...] Nephtys, qui connaît le cœur des déesses » (?) .
- d. (→) « [...] Anubis sur sa colline, qui préside au pavillon divin ».

5. Une oreille de sarcophage en plâtre peinte en rose. Trouvée dans la première salle, à proximité de la porte menant à la seconde. Datation : 1^{er} siècle avant J.-C. à 1^{er} siècle après J.-C. au vu de la couleur [pl. XIII, n° 5].
6. Un fragment de gourde du Nouvel An ornée de rosettes. Trouvé dans la première salle. Époque saïte²⁴ [pl. XIII, n° 6].
7. Un anneau d'oreille en fer [pl. XIII, n° 7]. Trouvé dans la première salle.
8. Le haut et le bas d'une petite figurine momiforme à tête de canidé, avec un élément informe calé entre les pieds. La pâte blanche est couverte d'un émail d'un bleu profond qui tourne au vert là où la pellicule est moins épaisse [pl. XIII, n° 8]²⁵. Trouvés dans la première salle. Datation : Basse Époque.
9. Une tête d'ouchebtî, pâte blanche, émail bleu céruleen, perruque et yeux noirs. Trouvée dans la première salle. Datation XXI^e à XXV^e dynastie²⁶ [pl. XIII, n° 9].

²³ La datation haute prend notamment en compte les couleurs employées, si proches de celles des cercueils des prêtres de Montou. On note une ressemblance certaine, tant dans le décor que dans l'épigraphie, avec le sarcophage de Padouast, JE 25813.

²⁴ Cf. les exemplaires – tous datés de cette période – publiés par VON BISSING, *Faiencegefässe*, CG 3738 à 3749.

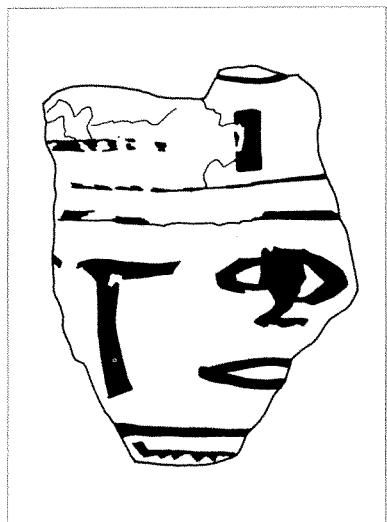
²⁵ Très semblable à une amulette trouvée par PETRIE (*Amulets*, pl. XXXVI, k) décrite comme étant

en faïence bleue avec des points. Il s'agit apparemment d'un élément d'un jeu de quatre pièces représentant les quatre fils d'Horus (*ibid*, pl. XXXII, I et o. Voir encore G. REISNER, *Amulets*, CG 13132, 13444, 13563), sans doute un substitut de vase canope.

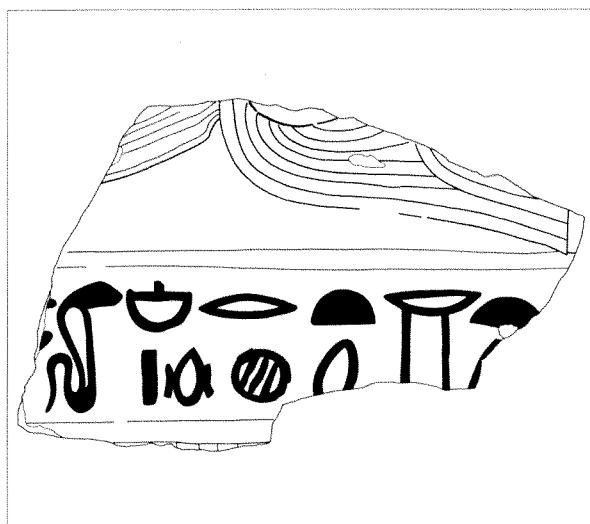
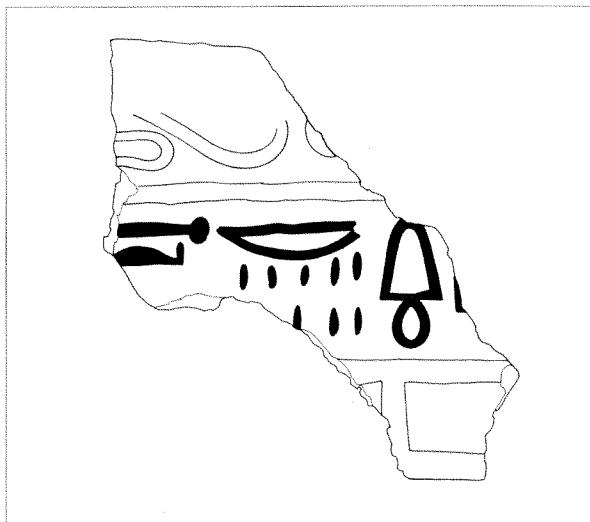
²⁶ Et plutôt XXI^e dynastie : on y reconnaît le type, la couleur et l'ornementation des ouchebtîs des reines Henouttaouy ou Maâtkaré. On trouve néanmoins des pièces similaires dès la XIX^e dynastie (L. AUBERT, *Statuettes égyptiennes, chouabtis,*

ouchebtîs, pl. 14, n° 31 et p. 87 ; pl. 15, n° 33 et p. 126). Voir encore SCHNEIDER, *Shabtis II*, n° 3.3.1.4, 3.3.0.5, 4.3.1.10 et 4.3.5.1, ces deux dernières datées de la XXI^e dynastie, ou encore les statuettes funéraires de la princesse Nany retrouvée dans la tombe de la reine Mérytamoun à Deir el-Bahari (H. WINLOCK, *Meryet-Amun*, p. 82, n° 70). Sur leur fabrication, cf. F. LAVENEX-VERGÈS, *Bleus égyptiens*, Louvain, 1992.

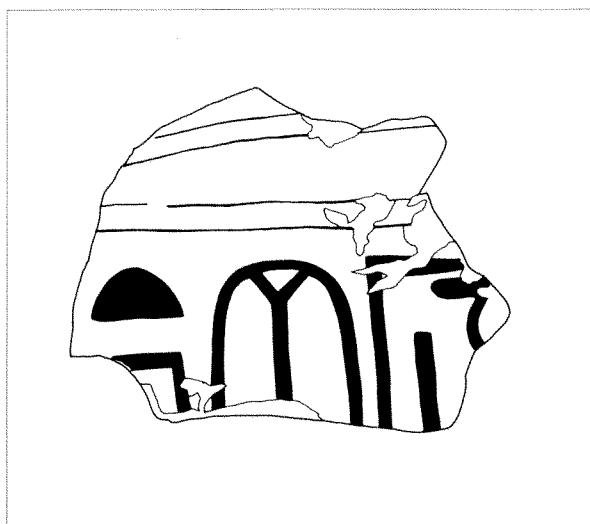
▽ 4 a (éch. : 3/4)



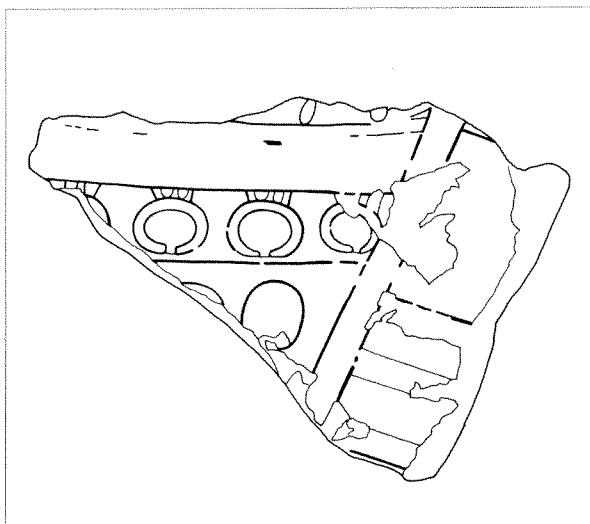
▽ 4 b (éch. : 1/3)



◁ 4 c (éch. : 1/3)



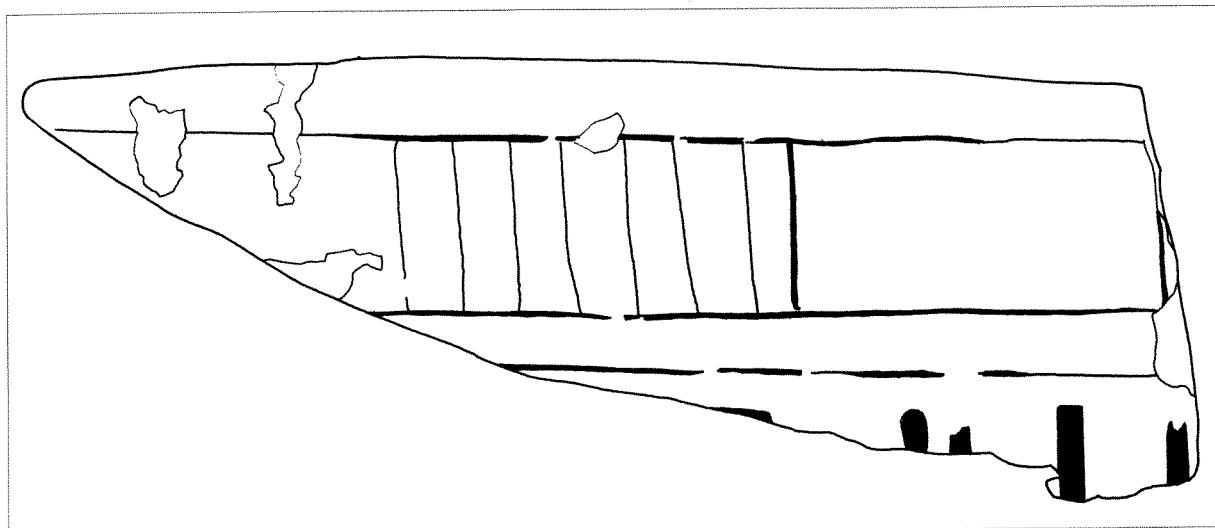
△ 4 d (éch. : 1/2)



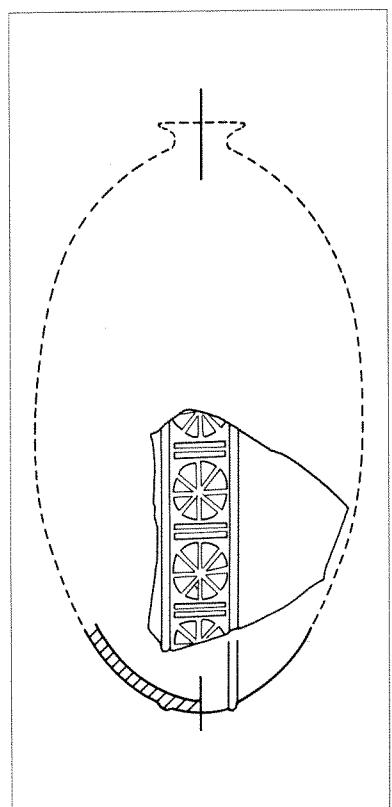
△ 4 e (éch. : 1/2)

LE « TOMBEAU SUSPENDU » DE LA « VALLÉE DE L'AIGLE »

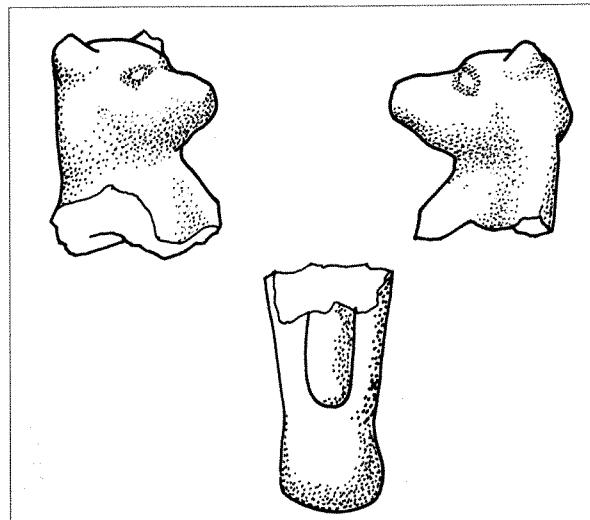
▽ 4 f



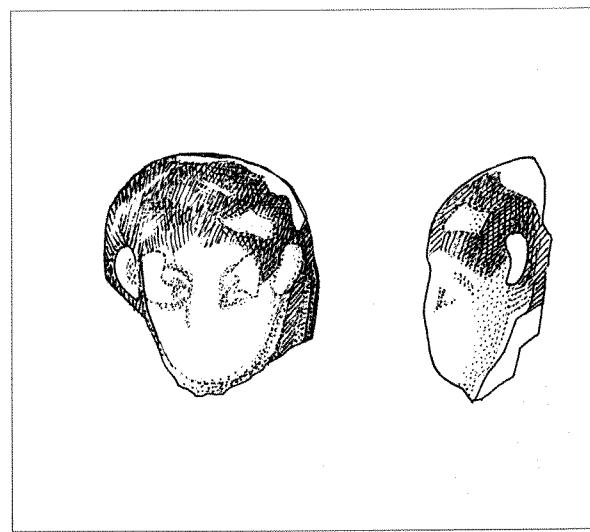
△ 6



8 ▷
(éch. : 1/1)



9 ▷
(éch. : 1/1)



10. Un minuscule fragment de papyrus avec une représentation fragmentaire, peut-être de table d'offrandes (?). Trouvé dans la première salle.
11. Un fragment de lèvre de coupe en forme de calice, forme ouverte de petit diamètre, en faïence bleue, à pâte blanche, en forme de fleur de lotus [pl. XIV, n° 11] accompagné d'un autre morceau de même matériau qui ne raccorde pas. Trouvé dans la première salle. Datation : Nouvel Empire ?²⁷.
12. Un fond de petit vase piriforme en albâtre [pl. XIV, n° 12], diamètre intérieur : 2,24 cm. Trouvé dans la première salle. Datation : Basse Époque²⁸.
13. Un fragment de ceinture de cuir [pl. XIV, n° 13]. Trouvé dans la première salle.
14. Un fragment d'un cercueil en bois foncé et qui était apparemment décoré d'incrustations [pl. XIV, n° 14]. Trouvé dans la première salle, à proximité de la porte menant à la seconde salle. Datation : XXVI^e à XXX^e dynastie²⁹.
15. Des pièces de bois à extrémités taillées en encoches pour permettre des assemblages avec des cordes (éléments de lits ?). Trouvées dans la première salle.
16. Des éléments hétéroclites où l'on compte, un coquillage, un fragment de corde à trois brins, trois œufs (probablement des rapaces), deux pommes de palmier-*doum*. Trouvés dans la première et deuxième salle.
17. Une bande de tissus peinte et ajourée [pl. XIV, n° 17] ayant sans doute appartenu à un plastron de momie³⁰. Trouvée dans la seconde salle. Époque ptolémaïque ou romaine.
18. Un fragment de bandelette inscrite en grec [pl. XV, n° 18], avec le texte suivant : Παμών (Θη)γές Εσιήσους ; « Pamon(thès)s, < fils > d'Hésiès »³¹. Trouvé dans la seconde salle. La paléographie situerait le document entre le premier siècle avant et le premier siècle après J.-C.³²

²⁷ Comparer avec les coupes du Caire CG 3692 et 3701 (VON BISSING, *Faiencegefässe*) datées du Nouvel Empire.

²⁸ La forme complète devait être proche de CG 18328, 18332, 18678, 18422, tous datés par von Bissing (*Steingefässe*) de la Basse Époque.

²⁹ Ces décors en creux sont en vogue à la XXVI^e dynastie (V. SCHMIDT, *Sarkofager*, p. 166, n° 919, p. 219, n° 1241). Il a pu encore y avoir eu des in-

crustations comme sur cercueil de Pétosiris, JE 46592 qui date des alentours de l'an 300 av. J.-C. (G. LEFEBVRE, *Pétosiris*, p. 12 et 19).

³⁰ Cf. V. SCHMIDT, *Sarkofager*, p. 241, n° 1412.

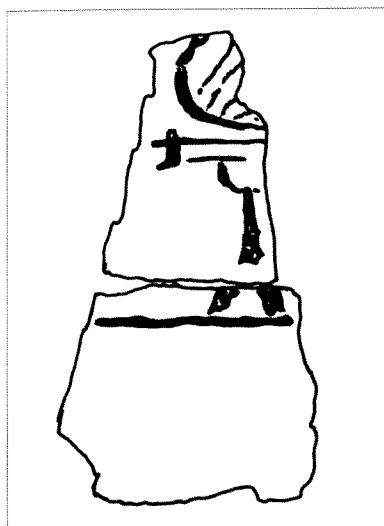
³¹ M. Chauveau a établi le nom du personnage à partir de l'abréviation. Pamonthès est un anthroponyme extrêmement courant à cette époque en Thébaïde. Hésiès est un dérivé de *ḥsy* le « bienheureux », le « béatifié », terme désignant à l'ori-

gine les noyés. Les formes Θαστής et Πλαστής semblent mieux attestées (cf. H. CUVIGNY, M. CHAUVEAU, *CR/PEL* 9, 1987, p. 77, renvoyant à PESTMAN, *OMRO* 44, 1963, p. 25, n. c.).

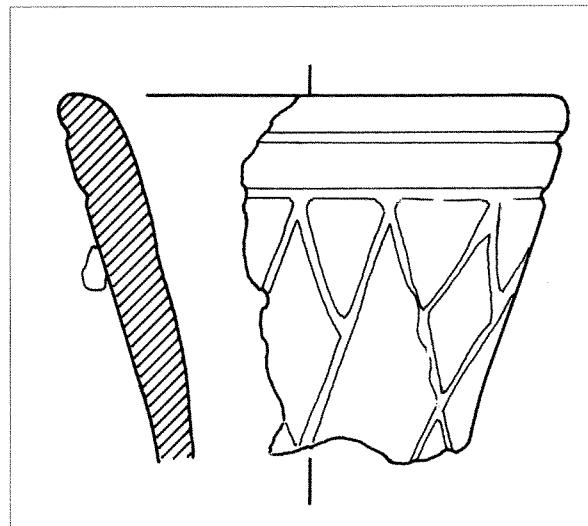
³² M. Cl. Galazzi qui a bien voulu examiner une photo du document, nous a obligamment communiqué cette estimation de la date. Pour certaines de ces bandelettes encore en place, voir par exemple, W.M.F. PETRIE, *Memphis* IV, pl. X et XII.

LE « TOMBEAU SUSPENDU » DE LA « VALLÉE DE L'AIGLE »

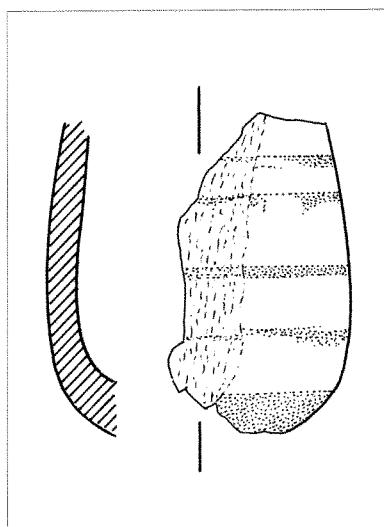
▽ 10 (éch. : 1/1)



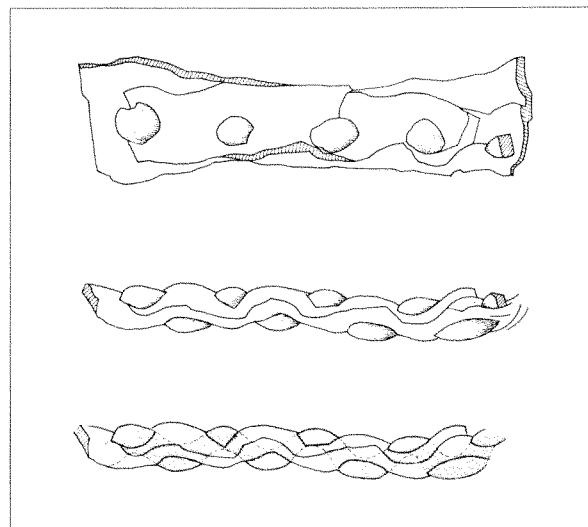
▽ 11 (Ø 6 cm - éch. : 1/1)



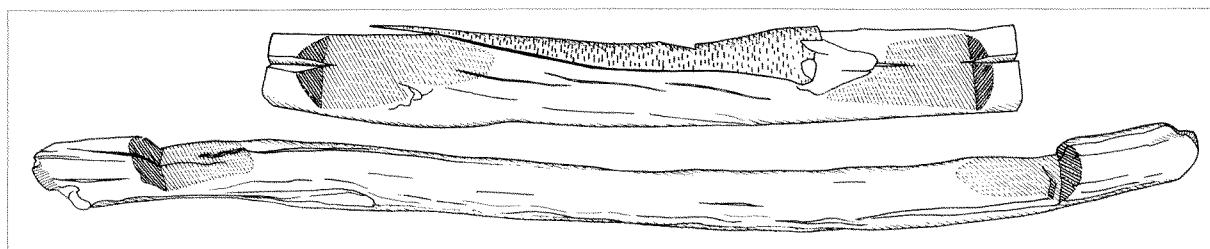
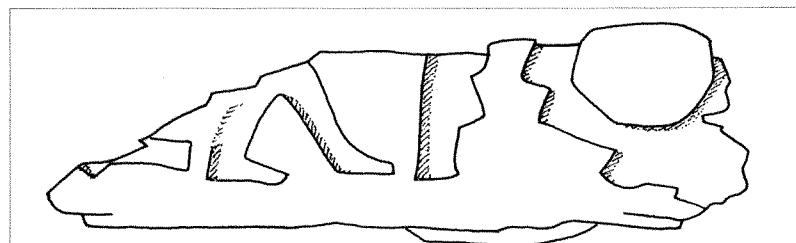
△ 12 (Ø 4 cm -
éch. : 1/1)



13 ▷
(éch. : 1/2)



14 ▷
(éch. : 1/1)



△ 15

19. Deux morceaux de toile enduite de plâtre ayant appartenu à un cartonnage de momie et montrant les restes des mèches d'une perruque féminine, un pan de plastron décoré d'un Anubis couché, le tout entouré d'un fond soigné en forme de plumage (avatar tardif du lointain décor *richi*), d'où sort une main allongée [pl. XV, n° 19]. Trouvés dans la seconde salle. Datation : II^e-III^e siècle après J.-C. d'après les parallèles datés de Deir al-Medîna ou de la Vallée des Reines³³.

20. Deux fragments d'un linceul de lin avec, d'une part, une représentation de Douamoutef à tête de chacal accompagné de son nom, , et, d'autre part, un reste de représentation du défunt momifié (semblable au n° 21) enserré dans une résille traversée elle-même en son milieu par une colonne de texte dont seule une portion demeure lisible [pl. XV, n° 20] :



Traduction

« [...] mon *ka* est à sa place pour l'éternité ».

Datation : d'après les parallèles avec la résille, I^{er}-II^e siècle après J.-C.

21. Un grand linceul décoré d'une représentation du défunt en Osiris. Il est enveloppé d'une résille d'où sortent ses mains - peintes en doré, comme le pectoral³⁴. Le bas du même linceul, reconnaissable à une qualité particulièrement fine du tissu, représente le pied de la momie encadré de deux chacals Anubis, chacun d'eux étant « assis » et portant un collier « à clefs » [pl. XVI, n° 21]. Au milieu, une bande de texte verticale se terminait par :



Traduction

« [...] tous les [jours ?], éternellement et à jamais ».

Trouvé dans la seconde salle. Datation : I^{er} siècle après J.-C. d'après les parallèles³⁵.

³³ Décor très semblable à celui de certains des masques de momie découverts par Bruyère à Deir al-Médina, datés de la fin du II^e et du III^e siècle, et présentant un traitement des perruques féminines identique. (B. BRUYÈRE, G. BATAILLE, « Une tombe gréco-romaine de Deir el-Médineh », *BIFAO* 36, 1937, pl. V, n°s 3-4 et p. 174 pour la datation des funérailles). Une peinture de linceul, reprenant exact-

tement le même motif de plumage schématisé que celui qui borde notre fragment, a été retrouvée dans la Vallée des Reines (Chr. LEBLANC, *Dossiers d'archéologie* 149-150, 1990, p. 29) et est datée des II^e-III^e siècles après J.-C.

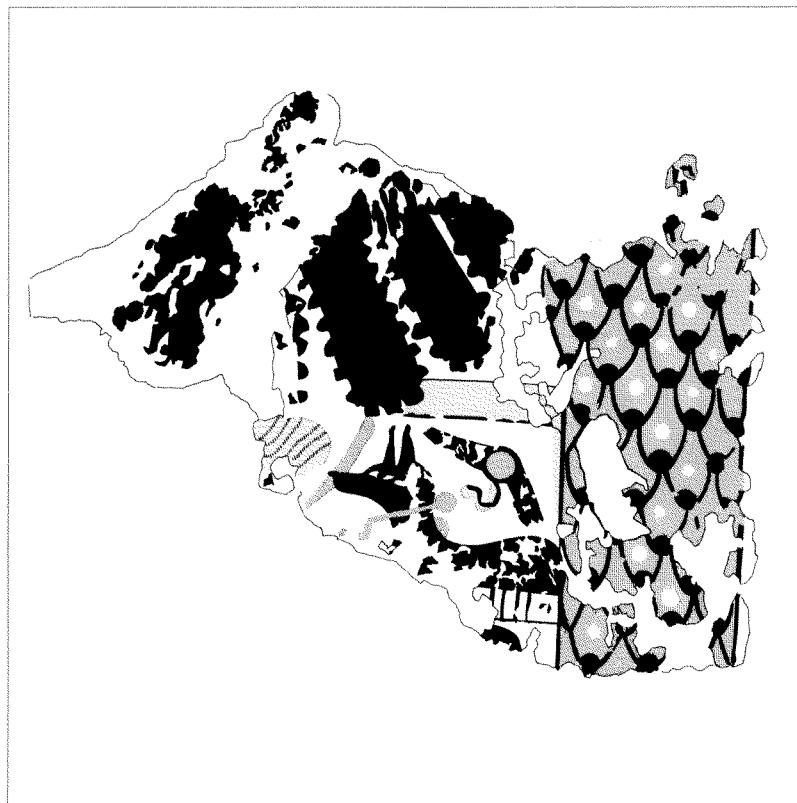
³⁴ Les résultats de l'analyse d'un fragment de ce tissu doré effectuée par M. D. Le Fur, responsable du laboratoire de restauration du CFEETK, sont

consignés en annexe, *infra*, p. 235.

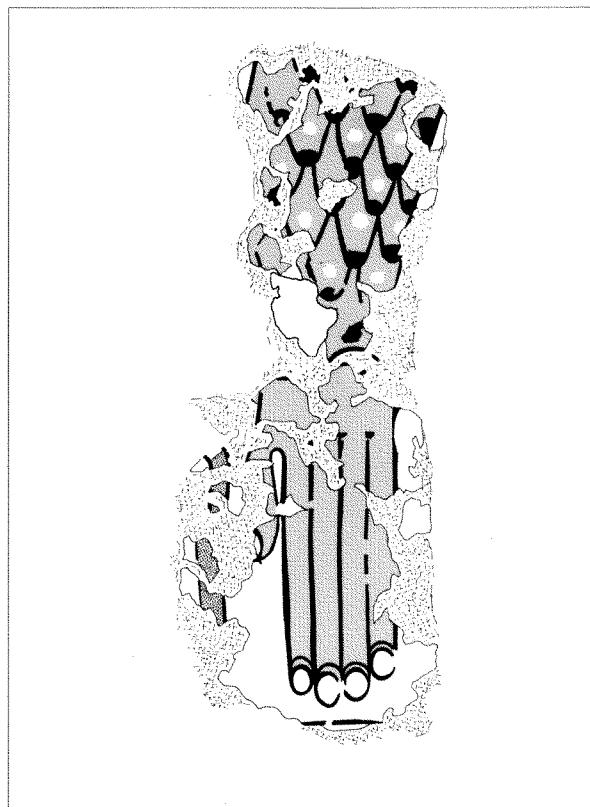
³⁵ Le traitement est encore très « égyptien » : la représentation frontale est issue du hiéroglyphe  et ne subit pas encore l'influence du portrait romain. Les deux linceuls les plus proches que je connaisse sont celui de Londres (BM 30092, K. PARLASCA, *Mumienportraits*, pl. 58/2 et p. 160) tenu pour un « sicher römisches Exemplar » et celui

LE « TOMBEAU SUSPENDU » DE LA « VALLÉE DE L'AIGLE »

19 a (éch. : 1/2) ▷



19 b (éch. : 1/2) ▷





△ 20 (éch. : 1/2)

22. Un fragment de linceul comprenant, sans doute au centre (mais toute la partie droite est endommagée) une représentation d'Osiris, et à gauche une figuration de la momie [pl. XVII, n° 22]. Datation : époque romaine³⁶. Devant la momie un reste de la formule .
23. Un fragment de cartonnage fin, peut-être un simple plastron, orné d'un décor très détaillé [pl. XVII, n° 23]. Datation : époque ptolémaïque³⁷.
24. De nombreux fragments de tissus, peints de toutes sortes de figures [pl. XVIII, n°s 24, a, b, c]. Première et deuxième salle.
25. Les morceaux de un ou plusieurs cercueils de terre cuite à décor cordé. Première salle essentiellement. Datation : époque romaine, I^{er}-II^e ou III^e siècle après J.-C.³⁸.
26. Fragment de plâtre percé de trous parallèles. Première salle.
27. Un fragment de tissu de momie qui était imprégné d'une fine couche de résine et avait ensuite été doré à la feuille. Seconde salle (puits).
28. Un morceau de paupière de momie qui avait aussi été recouvert d'or [pl. XVIII, n° 28]. Soit que l'ensemble de la face ait été ornée de métal précieux³⁹, soit que seulement quelques pastilles ou amulettes en cire (qui auraient fondu lors de l'incendie), plaquées de métal fin, ou encore des feuilles de métal seul, aient été posées sur les paupières comme l'usage en est établi du I^{er} siècle après J.-C. à la fin du III^e ou au début du IV^e siècle⁴⁰. Première salle.

de New-York (MMA 25.184.20, *ibid.*, pl. 59/2 et p. 160), considéré lui aussi comme romain. À titre de comparaison, les linceuls des II^e et III^e siècles apr. J.-C. (comme celui du tombeau de Bocchoris, E. BRESIANI, *BSFE* 76, 1976, p. 5-24, celui de Louxor, B. V. BOTHMER, *Catalogue du Musée de Louxor, BdE* 95, 1986, p. 94, n° 290, fig. 154 et pl. XV) montrent un traitement beaucoup plus « romanisé » de la représentation humaine.

³⁶ Le profil du visage paraît plus romain que ptolémaïque.

³⁷ Un décor semblable – avec utilisation extensive du pointillé – se retrouve sur certains cartonnages ptolémaïques d'Assouan. Comparer encore avec la décoration très proche des cartonnages de Taubasthis et de Pétéarmosnouphis conservés au musée Guimet de Lyon (A. SCHWEITZER, *RevLouvre*, n° 3-1992, p. 18-27).

³⁸ Un bel exemplaire de ce type de cercueil a été

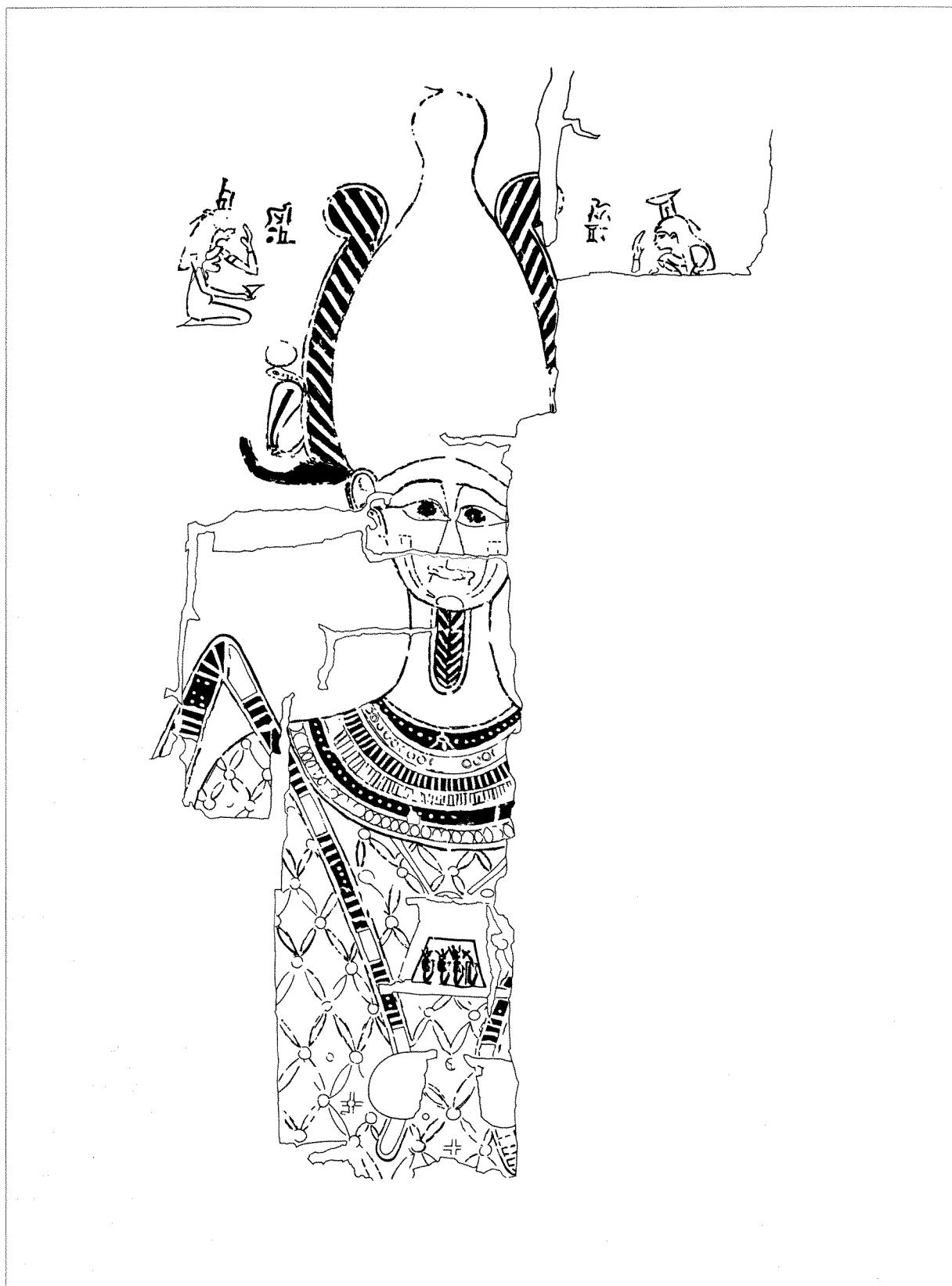
retrouvé dans la tombe n° 53 de la Vallée des Reines (M. NELSON, Fr. JANOT, « Une "gisante" renaissant de ces cendres », *BIFAO* 93, 1993, p. 371-378) et a été daté à partir du contexte archéologique, du style des peintures – comparé à celui des céramiques – et de la paléographie des inscriptions trouvées sur le matériel qu'il renfermait, du II^e ou du III^e siècle après J.-C. Ces sarcophages ont été trouvés en grand nombre à Thèbes, voir ainsi les exemplaires exhumés par H. CARTER et Lord CARNARVON (*Five Years Exploration at Thebes*, p. 42), par H.E. WINLOCK (« Excavations at Thebes 1912-1913 », *BMMA* 9, 1914, p. 14), par LANSING (« The Egyptian Expedition 1934-1935 », *Suppl. BMMA*, 1935, p. 5) par Cl. ROBICHON et A. VARILLE (*Le temple du scribe royal Amenhotep fils de Hapou*, pl. XLIV, n° 36 et XLV, B) qui les dataient de l'époque ptolémaïque, et encore par B. Bruyère qui en avait trouvé plusieurs au cours de

la fouille du temple mémorial de Thoutmosis II et qui leur assignait une date ptolémaïque ou romaine (*Rapport 1926, FIFAO IV/4*, 1952, p. 19-20 et fig. 12). Certains des cercueils trouvés par B. Bruyère avaient contenu aussi quelques monnaies non identifiables.

³⁹ Fr. DUNAND, « Les "têtes dorées" de la nécropole de Douch », *BSFE* 93, 1982, p. 26-46 et plus spécialement p. 35.

⁴⁰ *Ibid.*, p. 31 et 37. B. BRUYÈRE, A. BATAILLE (« Une tombe gréco-romaine de Deir el-Médineh » *BIFAO* 36, 1937, p. 158, 160 et *id.*, *BIFAO* 38, 1939, p. 80, 85, 88) signalent de telles pastilles sur des momies trouvées dans une tombe datée de la fin du II^e ou du début du III^e siècle (*BIFAO* 36, 1937, p. 167 et 174). Cf. encore les remarques récentes de A. MACKE, Chr. MACKE-RIBET, *Dossiers d'Archéologie*, n° 149-150, 1990, p. 39 et photo p. 36.

▽ 21 a (éch. : 1/6)



LE « TOMBEAU SUSPENDU » DE LA « VALLÉE DE L'AIGLE »

▽ 21 b (éch. : 1/4)



▽ 22 (éch. : 1/4)



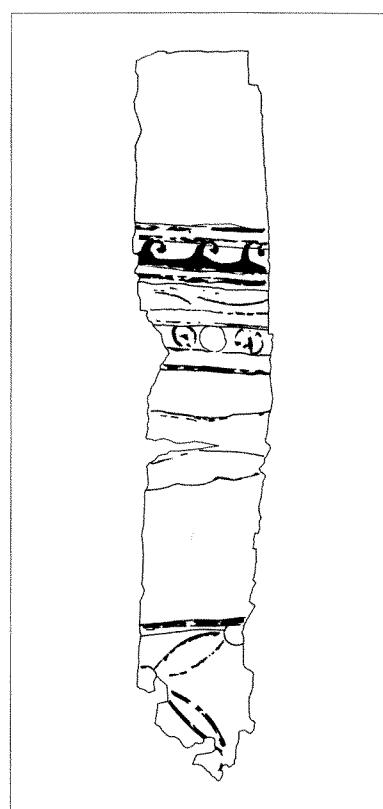
▽ 23 (éch. : 2/3)



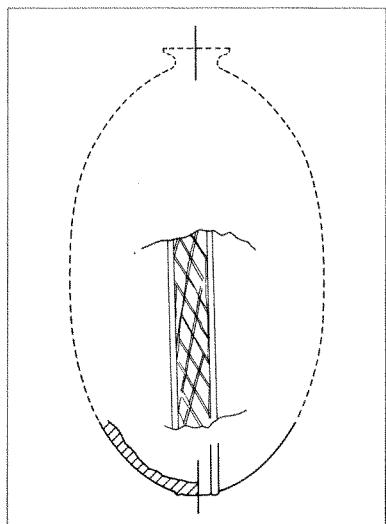
▽ 24 a



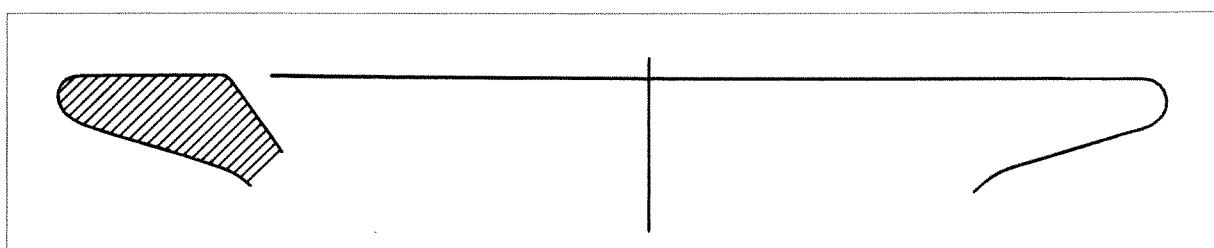
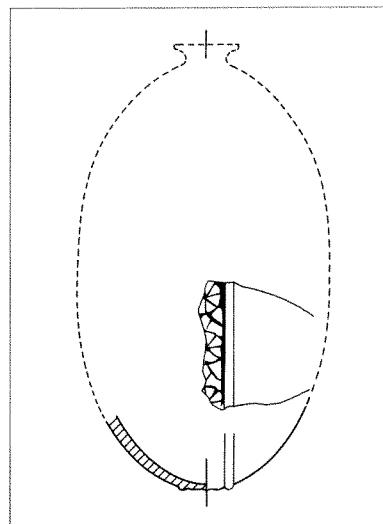
▽ 24 b (éch. : 1/4)



△ 36 a



36 d ▷



△ 37 (\varnothing 14,6 cm - éch. : 1/1)

29. Les restes de très nombreuses momies. Un comptage minutieux des os les plus caractéristiques et des momies encore plus ou moins conservées a permis d'aboutir à un nombre *minimal absolu* d'individus qui se monte à *soixante-dix personnes*⁴¹. Première salle plus particulièrement à proximité de la porte menant à la seconde et surtout seconde salle. Les corps sont parfois embaumés avec de la résine, parfois sans, en fonction des usages de l'époque à laquelle les momies avaient été confectionnées. On a pu reconnaître des fœtus de quatre mois et de sept mois, ainsi que des corps de très jeunes enfants, au total sept petites momies.
30. Une abondante céramique dont un chapitre ultérieur (*infra*, n°s 45, 47-49, 51-54, 56-58, 60-66, 68-74, 76, 78, 80, 82, 83, 86, 88, 89) donnera en détail les formes et les caractéristiques mais dont on peut d'ores et déjà dire qu'elle va du Nouvel Empire au Bas-Empire et même à l'époque médiévale.

Le bas de la falaise et la « Vallée de l'Aigle »

■ Le sondage au pied de l'ouverture.

Au pied de la falaise, aucun vestige de structure construite n'apparaît, en quelque endroit que ce soit et si l'on a parfois voulu voir dans l'arche qui creuse le massif rocheux délaissé par les eaux au milieu du cirque, le résultat d'un aménagement⁴², rien à l'examen ne permet de déceler là le moindre travail humain ; il y a toute raison de croire qu'il ne s'agit que d'un jeu de la nature.

Le sol est jonché de gros cailloux tombés du sommet des falaises ou des parois du cirque. Il est irrégulier et porte la trace évidente de « fouillages » récents. Néanmoins, la surface ne semble pas avoir beaucoup varié en hauteur depuis l'Antiquité, si l'on peut se fier à la répartition des graffitis⁴³. Tout juste constate-t-on la présence d'un graffiti particulièrement haut (n° 1034 peut-être ramesside ?). Mais le groupe d'inscriptions situé un peu plus à droite (1085-A, 2998-3000, 3257-3262) est gravé entre un et deux mètres plus bas tandis que celui situé à gauche (1086-A-1090) se trouve, lui, environ un mètre vingt au-dessous du graffiti 1034.

La zone fouillée est un carré d'environ 3 m sur 5 m auquel s'ajoute vers l'est un sondage de 2 m par 2 m [pl. III, XIX, a-b]⁴⁴.

La surface entière est parsemée de tessons, de gros cailloux tombés du sommet de la falaise et de détritus récents. Au-dessous, le sol est formé d'une couche de déblais, épaisse en moyenne de 23 cm, mêlant terre pulvérulente marron-gris, éclats de calcaire brûlés, os calcinés,

⁴¹ Nous n'avons pu reconnaître que huit corps assurément masculins, le reste des momies était trop mal conservé pour autoriser une évaluation plus précise. Pour la méthode de comptage des ossements, seul les os les plus reconnaissables et les plus résistants (humérus, tibias, fémurs, mâchoires) ont été pris en compte ; ce sont les

têtes de fémurs qui avaient survécu en plus grand nombre : cent trente-neuf, celles des quatorze momies plus ou moins entières incluses, soit au moins soixante-dix individus.

⁴² Possibilité envisagée par A. BATAILLE, *BIFAO* 38, 1938, p. 164.

⁴³ CEDAE, *Graffiti II/1*, plan 57 et surtout II/3,

plan 57bis (section 65-66) pour ceux situés à la verticale de la tombe.

⁴⁴ Le niveau zéro de la fouille étant situé sur un point élevé de la surface du cirque, c'est à une profondeur de -85 cm que se trouve la surface du sol au pied du tombeau.

cendres, bois carbonisés et tessons (α). Quelques rares poches de terre tout autant chargées de matériel mais dépourvues de trace d'incendie s'y rencontrent. Ce remblai cendreux a rempli des trous creusés par les chercheurs de trésors dans les couches inférieures, trous en forme de marmite qui ont atteint par endroit la roche mère, particulièrement à l'aplomb du tombeau. Ces « chaudrons » remplis de terre cendreuse ont dû être creusés à diverses périodes ; en tout état de cause l'un d'eux, qui descendait environ 1 m sous la surface, fut comblé de matériel incendié projeté de l'ouverture de la tombe, à une date postérieure à 1931⁴⁵.

Au-dessous, commence un autre remblai, tout à fait comparable au précédent, à la différence qu'on n'y rencontre ni cendres ni fragments carbonisés (β). Il a donc été formé par l'accumulation des débris projetés depuis l'ouverture de la tombe avant l'incendie et atteint une épaisseur d'environ 40 à 45 cm. On y retrouve le même matériel que précédemment mais en notablement moins grande quantité et il est parfois traversé de quelques poches de terre plus claire et jaune, chargées d'éclats de calcaire.

En descendant encore, on franchit une couche de remblai d'apparence alluviale chargée de terre, d'éclats de calcaire et vierge de tout élément humain (γ), épaisse, selon l'endroit, de 30 à 65 cm, avant d'atteindre le socle rocheux et légèrement en pente du cirque (δ).

L'eau, en ruisselant le long de la falaise a stratifié un peu différemment à cet endroit les dépôts : la terre y est entièrement alluviale et l'affouillement des pluies y a fait descendre un peu de matériel (δ).

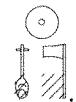
On a recherché, sans les trouver, d'éventuelles traces de dépôts de fondation ; aucun matériel pouvant leur être assurément rattaché ni aucune cavité ayant pu les accueillir n'ont été repérés. Aucune autre tombe ne paraît avoir été creusée dans la baie et un sondage effectué dans le recoin sud s'est avéré négatif⁴⁶.

■ Le matériel.

Rare et très abîmé, le matériel autre que céramique était exclusivement contenu dans la couche supérieure (α) constituée de terre, de cendres et de toutes sortes d'éléments expulsés de la tombe après l'incendie et qui avaient rempli les « marmites » creusées, parfois jusqu'au roc, par les chercheurs d'antiquités.

31. Un fragment de bague en faïence bleue à pâte blanche

dont le chaton conserve quelques traces de signes difficilement lisibles :



32. Un fragment de clou (?) en bronze (longueur : 4,7 cm, plus gros diamètre : 0,9 cm).

33. Un angle de bloc en grès, probablement un morceau de table d'offrande⁴⁷.

⁴⁵ Si l'on peut se fonder sur la date inscrite sur... un paquet de cigarettes trouvé là.

⁴⁶ G. CASTEL (*Gournet Mourai Nord*, IFAO XII/1, 1980, p. 4) écrivait que plusieurs sépultures se

trouvaient dans ce secteur mais il n'a pas été en mesure de m'indiquer les sources qui l'avaient

mené à cette conclusion que notre examen du terrain n'a pas confirmée.

⁴⁷ A. Bataille avait déjà trouvé un fragment d'une table d'offrande (*infra*, n° 42 et n. 48).

34. Un éclat de quartzite jaune-orangé dont une face est grossièrement travaillée en ronde bosse.
35. Une perle de pierre gris-bleu.
36. Quatre fragments de « gourdes du Nouvel An », d'époque saïte [pl. XX, n°s 36, a, b, c, d].
37. Une portion de lèvre de vase d'albâtre, diamètre : 14,6 cm.
38. Un fragment de lampe de terre cuite.
39. Une céramique abondante (*infra*, n°s 43, 44, 46, 50, 55, 59, 67, 75, 77, 79, 81, 84, 85, 87, 90).
40. Les restes de plusieurs momies calcinées appartenant à au moins trois individus et de nombreux ossements.

Il reste à ajouter à cette liste les deux objets qu'avait trouvés A. Bataille dans le cirque et dont il avait pris clichés⁴⁸ :

41. Un fragment de double couronne en grès (époque ptolémaïque) [pl. V a].
42. Un fragment de table d'offrande en grès où l'on peut seulement reconnaître une silhouette d'animal (époque ptolémaïque) [pl. V a].

■ Les barrages du ouadi.

Trois barrages très nets coupent le lit du ouadi. Le premier, celui situé en aval, est sans conteste le plus intéressant [pl. XXI, a]⁴⁹. Non seulement il conserve une bonne hauteur de sa structure de pierres sèches mais, en outre, il est le seul dont l'arrière ait été notoirement aménagé en réservoir : un bassin qui par son apparence rectangulaire semble bien, en effet, avoir été régularisé de main d'homme, y recueillait l'eau de deux torrents.

Le second barrage, situé une cinquantaine de mètres plus haut, a été très détruit par les flots [pl. XXI, b]. Il se composait de deux murs de pierres sèches dont les parements étaient distants de 1,50 m environ et entre lesquels un bourrage de terre tassée avait été enfermé. Une recherche de tessons dans ce remblai donnerait peut-être des résultats mais nous n'avons pu l'entreprendre. Un peu en amont, un muret de pierres sèches constituait apparemment un simple seuil.

Le troisième, établi une vingtaine de mètres en amont du précédent, est lui aussi très détruit [pl. XXI, c]⁵⁰. Il avait été bâti de la même manière.

⁴⁸ A. BATAILLE, *BIFAO* 38, 1938, p. 164. Les plaques photographiques ont été retrouvées et identifiées dans les archives de l'IFAO par J.-Cl. Grenier.

⁴⁹ *Ibid.*, pl. CXCVIII haut.

⁵⁰ *Graffitis I/3*, pl. CXCVIII bas et p. 11.

Ces trois ouvrages soulèvent la même question : ont-ils été édifiés pour protéger le débouché du vallon des flots qui dévalent la montagne lors des rares pluies torrentielles ou ont-ils été aménagés pour recueillir de l'eau à l'usage des tailleurs de la sépulture sise au fond du vallon ? Il semble que dans la Vallée des Reines, les digues semblables qui y ont été construites avaient comme destination de protéger les caveaux royaux et princiers des eaux de pluie⁵¹ mais dans la Vallée de l'Aigle, le même motif ne peut être invoqué alors que la trace d'un réservoir derrière le premier barrage semble bien indiquer que les digues étaient là pour recueillir une eau rare dans cette région stérile.

L.G., H.I.A., M.C.

La céramique

■ Contextes et datations. Généralités.

Si l'on en juge par la céramique, aucune unité archéologique n'a révélé d'occupation homogène, correspondant à une période bien précise, tant à l'intérieur de la tombe que dans les rejets et les niveaux stratifiés au pied de la falaise. Cette occupation est attestée depuis le Nouvel Empire jusqu'à la période médiévale, sans oublier quelques traces de passage très récent.

La première salle, de grande taille, comprend à la fois la plus grande quantité de céramiques, soit environ 3300 fragments, et les limites chronologiques les plus larges. En effet, on y trouve la plupart des fragments d'amphores du Nouvel Empire repérées dans la Vallée de l'Aigle⁵², jusqu'aux témoins les plus tardifs du tombeau et de ses abords, en particulier les fragments de gargoulettes médiévales.

La seconde salle de la sépulture contient une large majorité de céramiques de Basse Époque et ptolémaïques ; seuls deux tessons plus tardifs, du Bas-Empire, ont été identifiés sur une totalité de 300 fragments, ceux-ci représentant un peu moins de 10 % de la documentation céramique de la tombe. Aucun fragment du Nouvel Empire n'y a été repéré.

Au pied de la tombe, dans le cirque de la Vallée de l'Aigle, la céramique présente un faciès identique. Elle provient en grande partie des vidages successifs de la sépulture et, au même titre que celle du tombeau suspendu, rend compte d'une large période d'occupation, du Nouvel Empire à l'époque byzantine.

⁵¹ Chr. DESROCHES-NOBLECOURT, *Dossiers d'Archéologie* n° 149-150, 1990, p. 10.

⁵² Dans les cas de datation difficile, les avis de A. Seiler, de D. Aston et de H. Jacquet-Gordon nous ont été fort utiles, notamment en ce qui concerne

le Nouvel Empire et la Troisième Période intermédiaire. Les dimensions indiquées dans le catalogue sont en cm. Les dessins sont de Pascale Ballet et de Pierre Laferrière ; les encrages de H. el-Chahat. L'échelle de réduction est de 1/3, sauf indication

contraire. A. Lecler a photographié la documentation. Ces fragments d'amphores du Nouvel Empire sont présents parmi les rejets de pillage au pied de la falaise.

On résumera rapidement la chronologie des occupations. Les céramiques les plus anciennes, principalement des amphores fragmentaires, datent du Nouvel Empire. Quelques rares exemplaires pourraient appartenir à la Troisième Période intermédiaire. La Basse Époque est représentée par la majorité de la documentation, caractéristique des toutes dernières dynasties indigènes, voire du début de la période ptolémaïque. Pendant le Haut-Empire romain, le tombeau connaît une occupation plus réduite, mais non négligeable. Le Bas-Empire s'illustre par la présence de quelques pichets à pâte d'Assouan, mais surtout d'amphores brunes *Late Roman Amphora 7*. Quelques fragments de gargoulette à filtre représentent une période médiévale peu avancée, vraisemblablement toulounide. On remarque également la présence de quelques tessons modernes, notamment de gargoulettes proches des séries produites par les ateliers actuels de Qena et de Ballas⁵³.

Ces remarques préliminaires posent la question du remploi de la tombe et des finalités de ce remploi. Est-ce seulement comme sépulture que cette vaste cavité a été occupée pendant deux millénaires ? Sa céramique, dont on trouve une telle variété de types et de périodes, fut-elle destinée à un strict usage funéraire ?

Catalogue.

Un choix de céramiques, par période chronologique, sera présenté ci-dessous. Les critères de sélection reposent sur les possibilités de datation et sur de nouvelles informations concernant les ateliers égyptiens et l'origine des produits. Il est apparu également souhaitable de signaler les importations, originaires, dans la plupart des cas, du monde égéen. L'occupation de la tombe s'étendant sur près de deux millénaires, sans niveaux stratifiés, les datations proposées reposent sur des parallèles et non sur les données internes du tombeau suspendu.

Le Nouvel Empire et la Troisième Période intermédiaire.

Un lot de tessons du Nouvel Empire, une quarantaine, de type calcaire le plus souvent, à surface extérieure brillante, provient du tombeau suspendu, plus précisément de la première salle. Ce groupe, trouvé sous forme très fragmentaire, caractérise un certain nombre d'amphores répandues de la XVIII^e à la XX^e dynastie ; elles se rattachent vraisemblablement à la variété *Marl D*⁵⁴. Deux séries ont été identifiées au cours de ces fouilles : l'une à parois fines, l'autre à parois épaisses. Dans les deux cas, la surface extérieure est brillante, sans doute brunie. Il est possible que cette fabrique soit attestée jusqu'à la Troisième Période intermédiaire avancée ainsi qu'en témoignerait le n° 48.

⁵³ Ce sont des pâtes de couleur jaune-vert, à inclusions brun-rouge (hématite), une dizaine de millimètres, visibles à l'œil nu et un nombre considérable d'autres particules de plus petite taille.

La coloration de la pâte et ce type d'inclusion brun-rouge ne caractérisent jamais les céramiques antiques égyptiennes.

⁵⁴ J. BOURRIAU, *Umm el-Ga'ab. Pottery from the Nile Valley before the Arab Conquest*, Cambridge, 1981, p. 15.

Parois fines : la cassure est uniforme, gris à rouge foncé ; elle apparaît brillante (surcuissosn ?). La texture est grumeleuse, comprenant des quartz assez nombreux (une dizaine) de 0,1 mm environ, une quantité notable de nodules blancs de 0,1 à 0,3 mm, quelques-uns atteignant 1 mm et des micas.

Parois épaisses : la cassure est uniforme, rouge, brun clair ou gris. La texture, dense, est grumeleuse. Elle comprend un semis de très nombreuses inclusions blanchâtres rondes et allongées entre 0,1 et 0,5 mm et quelques quartz ronds de 0,3 mm.

Les exemples présentés ci-dessous appartiennent tous à la seconde catégorie.

Une étude récente⁵⁵ conclut à la présence des amphores *Marl D* à Memphis et à Amarna pendant le Nouvel Empire, sans préjuger de l'origine de ces amphores ; les ateliers producteurs de ces amphores sont généralement localisés dans le Delta et la région memphite. Le Delta oriental, riche en domaines agricoles situés près des résidences royales d'époque ramesside, a vraisemblablement pourvu la région thébaine d'amphores vinaires. Quant à la datation des amphores selon les critères morphologiques, leur état de conservation ne permet pas d'y répondre avec certitude⁵⁶.

En dehors des amphores, les traces du Nouvel Empire sont rares, si l'on excepte quelques fragments de panse, à pâte alluviale et à engobe rouge d'aspect brillant, évoquant les techniques de cuisson et de traitements de surface de cette période. On ne saurait être plus précis pour la datation de ces fragments et des formes ouvertes n°s 50 et 51.

43. Bord d'amphore.

Ø ext. 16. Pied de la tombe, remblai cendreux. Nouvel Empire.
Pâte alluviale ou calcaire (*Marl D* ?), de cassure zonée, à frange interne brun clair, frange externe rouge. Texture assez fine, comprenant des quartz brillants, assez nombreux de 0,1 à 0,5 mm, et d'autres particules brillantes non identifiées ; quelques nodules blancs arrondis de 0,3 à 0,5 mm.
Engobe craquelé assez épais et brillant sur les surfaces externe et interne (7.5YR7/4).

44. Anse d'amphore à épaule arrondie.

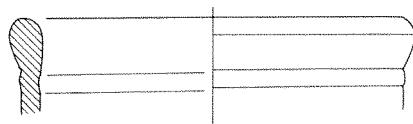
Ø épaule 40 et +. Pied de la tombe, remblai cendreux. Nouvel Empire probablement.
Pâte alluviale ou calcaire (*Marl D* ?), de cassure homogène brun rouge, de surface interne brun gris. La cassure est légèrement brillante, de texture relativement fine et assez dure. Dans l'ensemble aucune inclusion supérieure à 0,3 mm ; parmi celles-ci quelques nodules noirs de 0,1 à 0,3 mm ; les micas sont assez nombreux.
La surface externe est légèrement brillante, brunie, de tendance jaune verdâtre (10YR 7/4 ; 6/4).

⁵⁵ J. BOURRIAU, P. NICHOLSON, « Marl Clay Pottery Fabrics of the New Kingdom from Memphis, Saqqara and Amarna », *JEA* 78, 1992, p. 29-91.

⁵⁶ On consultera néanmoins avec intérêt l'étude synthétique de C.A. HOPE, *Pottery of the Egyptian New Kingdom. Three Studies*, Victoria College,

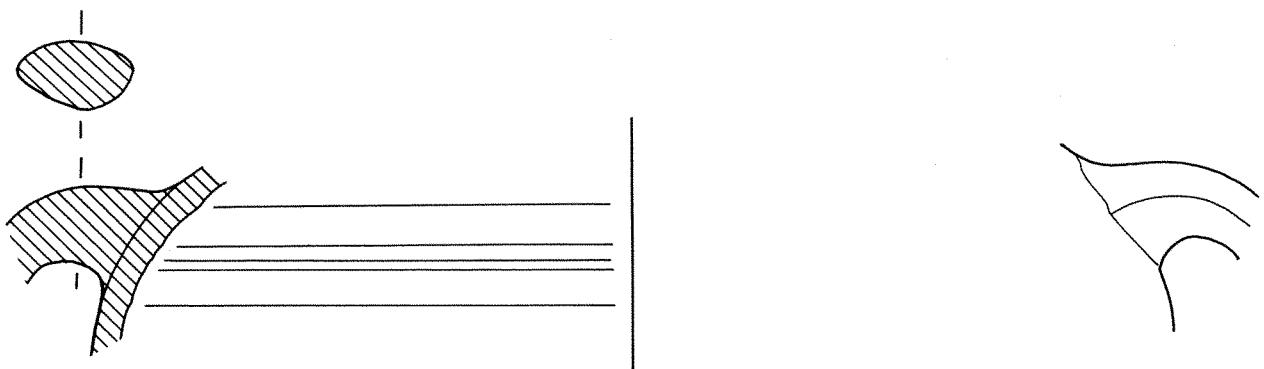
Archaeology Research Unit Occasional Paper n° 2, Victoria, 1989, p. 87-110.

LE « TOMBEAU SUSPENDU » DE LA « VALLÉE DE L'AIGLE »

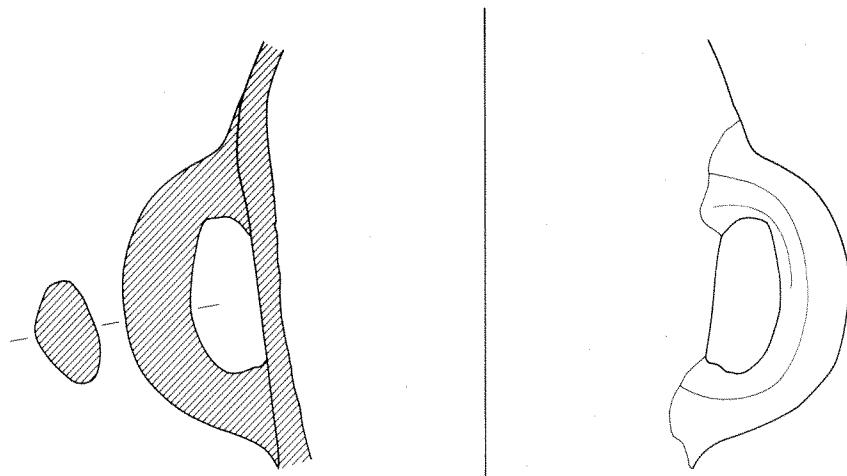


Éch. 1/3

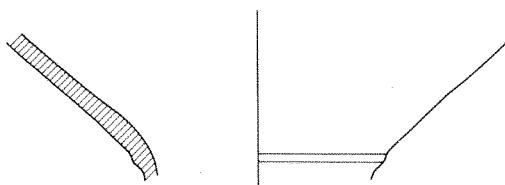
43



44



45



46

45. Anse d'amphore [pl. XXII, n° 45].

Ø 20.

Première salle.

Nouvel Empire ?

Pâte vraisemblablement calcaire (*Marl D?*) à cœur gris et franges brunes. La surface externe porte un engobe jaune verdâtre, légèrement brillant (bruni) (10YR8/2 ; 7/2). Texture fine et dure, comprenant quelques micas, mais surtout un semis d'innombrables points blancs de 0,1 et 0,2 mm et inférieurs. Type de pâte proche de l'exemplaire suivant.

46. Fragment de col d'amphore.

Ø du col (niveau du ressaut) 10. Pied de la tombe, remblai cendreux. Nouvel Empire probablement. Pâte vraisemblablement calcaire (*Marl D?*), de cassure homogène brun (10YR 5/2 ; 5/3), la surface externe est brillante (brunie) (10YR 6/3). Traces verticales de brunissage. Texture moyennement fine, assez dure et légèrement grumeleuse. Nombreux nodules blancs ronds et allongés de 0,2 à 0,5 mm. Quelques quartz de 0,5 mm et des micas. La surface interne est ponctuée de minuscules cavités.

47. Fragment de panse d'amphore à marque incisée [pl. XXII, n° 47].

Première salle.

Nouvel Empire.

Pâte vraisemblablement calcaire (*Marl D?*), similaire à l'exemplaire précédent. Texture fine et dure, comprenant de nombreux micas en surface et en cassure ; quelques inclusions blanches de 0,3 à 0,5 mm. La surface, brunie, varie du rouge à l'orangé jaune. Marque incisée après cuisson.

48. Col d'amphore ou de jarre [pl. XXII, n° 48].

Ø ouv. 25,5.

Première salle.

Troisième Période intermédiaire⁵⁷.

Pâte calcaire (?) homogène gris-brun (10YR5/2). Texture fine et dure, sans inclusions visibles à l'œil nu ; à plus fort grossissement, des quartz, des micas assez nombreux et quelques petits nodules blancs. Aspect brillant de la cassure, évoquant peut-être une légère surcuisson.

Engobe d'une certaine brillance (10YR7/4 ; 6/4), rosé et mat sur la surface interne du col (engobe de la surface interne limité au col).

La pâte n'est pas éloignée de certains exemplaires datés du Nouvel Empire, tels que les n°s 44 et 47. Col large à bord arrondi marqué d'une gorge⁵⁸.

49. Fragment de col d'amphore.

Ø du col (base) : 24,5.

Première salle.

Nouvel Empire

et/ou Troisième Période intermédiaire.

Pâte calcaire (*Marl D?*) ; cassure uniforme de rouge à brun clair ; surface interne brune (7.5YR5/2 ; 5/4). Texture fine, de fraction nette, constituée de très nombreux micas et de quelques nodules blancs compris entre 0,2 et 0,5 mm. Engobe jaune beige légèrement brillant (bruni) (10YR7/4 ; 6/4).

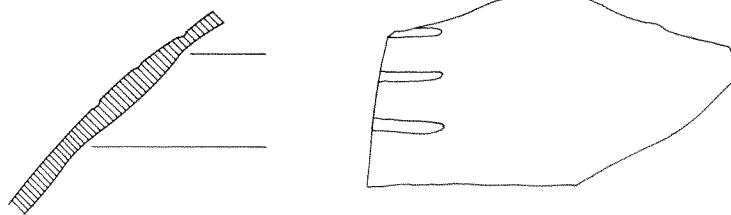
⁵⁷ Datation proposée par D. Aston.

⁵⁸ Type similaire au nord Sinaï, D. VALBELLE et alii, « Reconnaissance archéologique et géomorphologique à la pointe orientale du Delta.

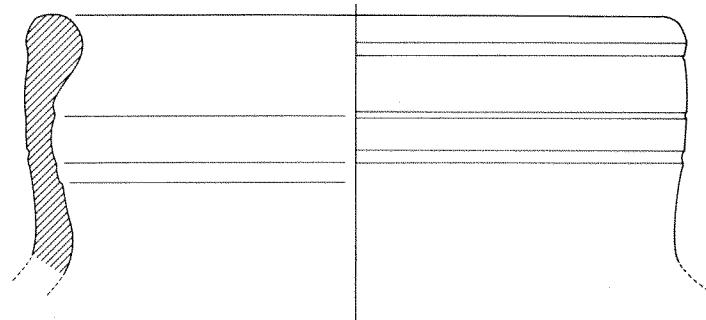
Rapport préliminaire sur les saisons 1990 et 1991 », *CRIPEL* 14, 1992, fig. 3, p. 17, daté du 1^{er} millénaire avant J.-C.

LE « TOMBEAU SUSPENDU » DE LA « VALLÉE DE L'AIGLE »

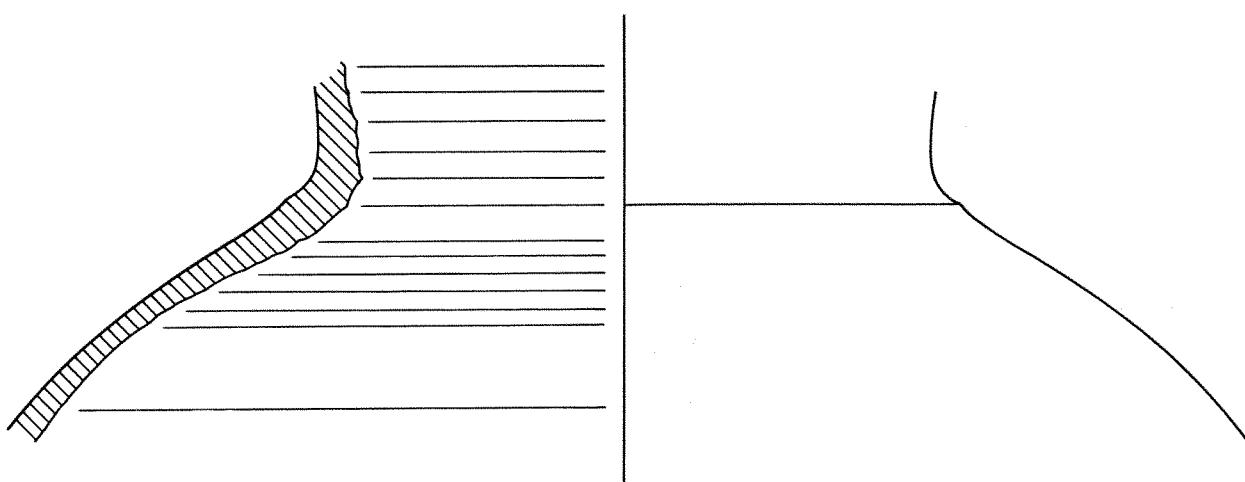
Éch. 1/3



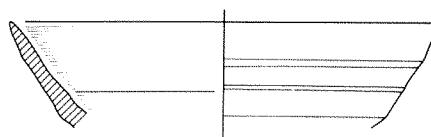
47



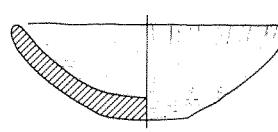
48



49



50



51

Un autre fragment identique (base du col Ø 22,5), à parois sensiblement plus fines, provient de la même salle, de texture proche (micas moins fréquents, semis d'inclusions blanchâtres).

Son attribution à la Troisième Période intermédiaire est suggérée par sa ressemblance morphologique avec l'exemplaire précédent (n° 48), qui pourrait constituer la partie supérieure de ce large col.

50. Bol à pâte alluviale.

Ø ouv. 17. Pied de la tombe, remblai cendreux. Nouvel Empire
ou Troisième Période intermédiaire.
Pâte alluviale, de cassure homogène rouge brun (2.5YR5/6) et de surface externe dans les mêmes gammes (2.5YR5/4). Texture relativement fine et dense, comprenant des quartz et des micas.
Non engobé.

51. Coupelle modelée.

Ø ouv. 10,5. Première salle. Nouvel Empire ?
Pâte alluviale à cœur gris, franges brun clair. La surface est rougeâtre (10R5/4 ; 5/6), qu'accentue un brunissement vertical et circulaire des surfaces interne et externe. Texture fine et homogène, avec de rares inclusions supérieures à 0,2 ou 0,3 mm ; la majorité d'entre elles est constituée de micas de l'ordre de 0,1 mm de diamètre. Façonnée à la main. A pu faire fonction de lampe.
La finesse de la pâte s'accorde difficilement avec ce que l'on connaît des formes ouvertes du Nouvel Empire dans la région thébaine, de texture généralement plus grossière. On reste donc incertain quant à la date de cet objet modelé, dont la technique de façonnage nous prive d'indices chronologiques.

Basse Époque.

Une masse considérable de céramiques, puisqu'elle constitue 70 % de l'ensemble, représente les dernières dynasties, indigènes et d'origine étrangère, précédant la conquête des Macédoniens en Égypte. Quantitativement, l'impression dominante est celle d'une réoccupation massive de la tombe du VII^e siècle à la seconde moitié du IV^e siècle avant J.-C.

Malgré des études récentes⁵⁹, l'évolution des formes et des techniques céramiques est insuffisamment connue et les limites chronologiques mêmes de la céramique pré-ptolémaïque sont actuellement remises en question, ce qui accroît considérablement les difficultés à dater.

Les éléments les plus sûrs concernent le VI^e siècle avant J.-C., le temps des Saïtes : on trouve parmi la céramique du tombeau suspendu des amphores de Chios du VI^e siècle avant J.-C. (n°s 68 et 69)⁶⁰, datation confirmée par la présence notable de gourdes du Nouvel An en faïence (*supra*, n°s 6 et 36).

⁵⁹ P. FRENCH, H. GHALY, « Pottery Chiefly of the Late Period, from Excavations by the Egyptian Antiquities Organisation at Saqqara, 1987 », *CCE* 2, 1991, p. 93-124 ; P. FRENCH, « A Preliminary Study

of Pottery in Lower Egypt in the Late Dynastic and Ptolemaic Periods », *Ateliers de potiers et productions céramiques en Égypte*, *CCE* 3, 1992, p. 83-94.

⁶⁰ P. DUPONT, J.-Cl. GOYON, « Amphores grecques archaïques de Gurna : à propos d'une publication récente », *Sesto Congresso Internazionale di Egittologia Atti*, Turin, 1992, p. 153-166.

Parmi cet ensemble, la proportion de fragments de jarres égyptiennes à panse lisse ou côtelée domine très largement les autres types de céramiques. Deux groupes de céramique à pâte calcaire ont pu être distingués : l'un à pâte fine et dure ; l'autre de texture plus grossière et ouverte, non représentée dans le catalogue. Les jarres alluviales sont extrêmement rares. De même, les formes ouvertes de Basse Époque sont plus souvent à pâte calcaire qu'à pâte alluviale. Cette première observation illustre ce que l'on sait déjà des productions à pâte calcaire dans la région thébaine pendant la Basse Époque.

Le problème majeur déjà évoqué concerne la limite chronologique de cette documentation issue de contexte non stratifié. Récemment, de très grandes jarres à pâte calcaire et à panse côtelée⁶¹, similaires aux n°s 60-63, ont été repérées dans des niveaux du III^e siècle avant J.-C. à Tôd⁶². Ainsi, la datation de la céramique de la chaussée d'Ounas, à Saqqara⁶³, datée par ses inventeurs de la première moitié du IV^e siècle, pourrait être sensiblement réorientée⁶⁴.

Quant aux importations, deux groupes principaux ont été repérés : des amphores issues du monde égéen (n°s 68 à 73) et des amphores syro-palestiniennes (n°s 74-75). Un col de balsamaire (n° 67) n'a pu être identifié de manière certaine.

LA CÉRAMIQUE ÉGYPTIENNE.

52. Assiette à marli évasé.

Ø ouv. 27.

Première salle.

Basse Époque.

Cassure homogène brun clair (7.5YR5/4) et de surface beige (7.5YR7/2 ; 6/2). Texture fine, comprenant tout type d'inclusions entre 0,1 et 0,3 mm ; on notera tout particulièrement des micas et des nodules gris bleuté qui pourraient être des particules calcaires.

Type de forme connu dans la région thébaine⁶⁵.

53. Plat.

Ø ouv. 31.

Première salle.

Basse Époque.

Pâte alluviale de cassure homogène rougeâtre, de surface de couleur sensiblement identique (2.5YR6/4 ; 6/6). Texture grossière et très grumeleuse comprenant un abondant dégraissant végétal visible en surface et en cassure, des quartz assez nombreux, d'un diamètre compris entre 0,5 et 1 mm et des nodules blancs.

Engobe rouge sur la surface externe et sur le rebord. Deux lignes de corde (corde de maintien des parois au moment du séchage) au niveau de la carène.

Ce type est représenté par plusieurs exemplaires, notamment dans la seconde salle.

61 Tels que les exemplaires complets de Gourna, K. MYŚLIWIEC, *Keramik und Kleinfunde aus der Grabung im Tempel Sethos'I. in Gurna*, AV 57, 1987, n°s 397-399, p. 60.

62 Information fournie par G. Pierrat.

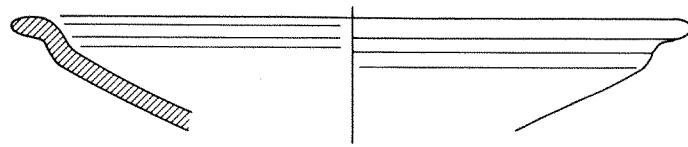
63 P. FRENCH, H. GHALY, *op. cit.*, p. 96-97.

64 Les amphores venues du monde égéen pourraient être datées à partir de la seconde moitié du IV^e siècle, J.-Y. EMPEREUR, Y. GARLAN, « Bulletin archéologique : Amphores et timbres amphoriques

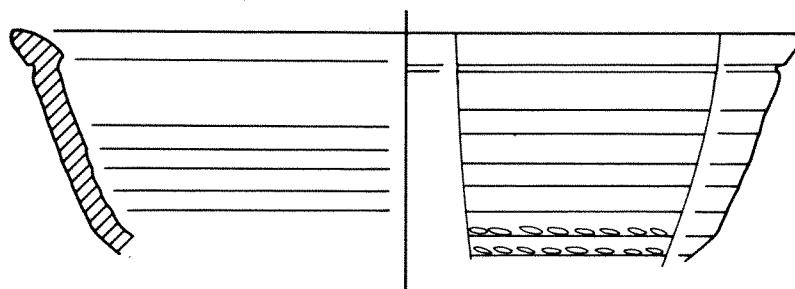
(1987-1991) », *Revue des Études Grecques* CV, n°s 500-501, janvier-juin 1992, p. 216.

65 K. MYŚLIWIEC, *Keramik in Gurna*, n°s 614-617.

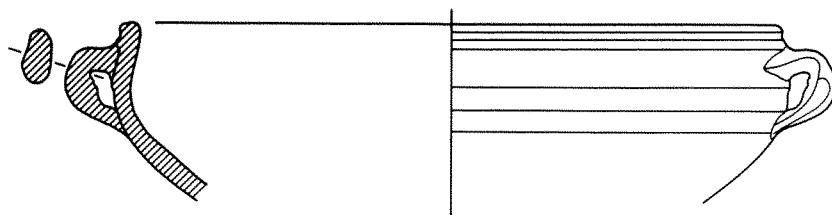
Éch. 1/3



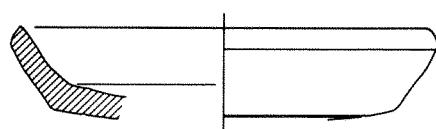
52



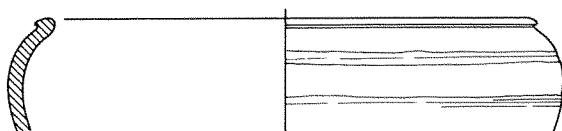
53



54



55



56

54. Plat à anses.

Ø ouv. 26,5. Première salle. Basse Époque.

Céramique totalement altérée par l'un des incendies de la tombe ; on peut néanmoins affirmer qu'elle est de consistance assez dure et de type calcaire ; sa texture paraît identique à celle de l'exemplaire suivant. Des formes similaires sont attestées sur la rive occidentale de Thèbes⁶⁶.

55. Plat caréné.

Ø ouv. 17. Pied de la tombe, remblai cendreux. Basse Époque.

Pâte à cassure zonée, cœur gris à rose ; franges rouge-orangé, de surface également rougeâtre (2.5YR6/6). Texture assez grossière comprenant des micas, des dégraissants végétaux, des quartz et de nombreuses inclusions blanchâtres de 0,1 à 0,5 mm.

Net raclage sous la carène ; surface non engobée.

Cette forme est caractéristique des dernières dynasties égyptiennes, voire du début de la période ptolémaïque⁶⁷.

56. Pot de cuisson.

Ø ouv. 20. Première salle. XXV^e-XXVI^e dynasties, vraisemblablement.

Pâte calcaire, de cassure homogène brun beige ; surface beige. Texture fine, d'aspect grumeleux. Nombreux micas ; quelques quartz de 0,3 à 0,5 mm. Nombreuses cavités et fissures visibles en surface.

Malgré l'absence de traces de feu, ce récipient, par sa forme, évoque le groupe des céramiques culinaires.

57. Plat de cuisson.

Ø ouv. 22. Première salle. Basse Époque (phase pré-ptolémaïque).

Pâte calcaire, frange interne beige orangé ; frange externe orangé rose ; la surface externe est beige orangé, la surface interne est orangé (2.5YR6/6 ; 6/8), mais ne semble pas engobée. Texture fine, de fraction nette. Semis de petites inclusions : de nombreux micas de très petite taille, des quartz assez abondants et quelques nodules calcaires entre 0,1 et 0,5 mm. La surface interne est marquée de stries de polissage concentriques.

Plusieurs types similaires proviennent du même contexte. Un exemplaire identique porte des traces de cuisson sur les parois externes. Les stries de polissage concentriques sur la surface interne ne sont pas rares à la Basse Époque⁶⁸.

Formes apparentées à Saqqara⁶⁹, datées de la première moitié du IV^e siècle avant J.-C.

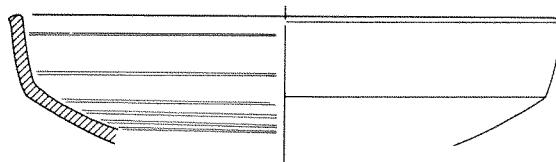
⁶⁶ K. MYŚLIWIEC, *op. cit.*, n°s 640-643.

⁶⁷ P. FRENCH, H. GHALY, *op. cit.*, n°s 71-75.

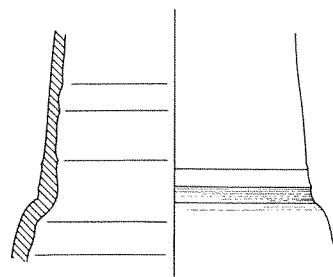
⁶⁸ K. MYŚLIWIEC, *Keramik in Gurna*, n° 652.

⁶⁹ P. FRENCH, H. GHALY, *op. cit.*, n°s 9-11.

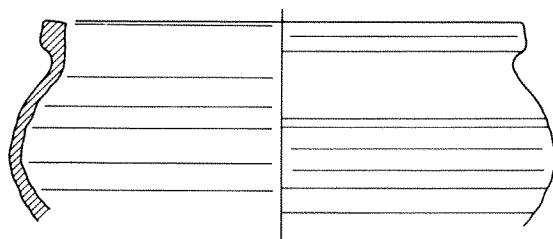
Éch. 1/3



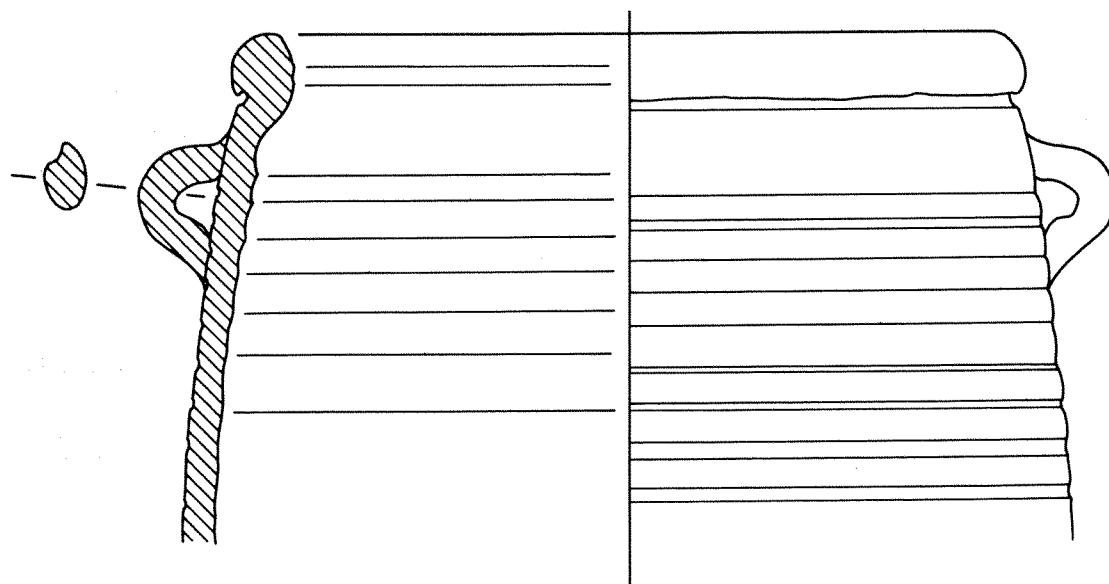
57



58



59



60

58. Petite jarre.

Ø base du col 11.

Première salle.

Basse Époque.

Pâte alluviale, de cassure homogène rouge orangé (2.5YR5/6 ; 5/8), la surface étant du même ordre. La texture est assez grossière, d'aspect grumeleux, et comprend de nombreuses inclusions : des quartz (0,5 à 1 mm), des nodules blancs, des micas et des dégraissants végétaux.

La surface est noircie par le feu ; malgré cette altération, on peut restituer néanmoins un engobe rouge mat. Ce type de forme, à col haut et épaulement marqué, est caractéristique de la Basse Époque⁷⁰.

59. Pot à pâte calcaire.

Ø ouv. 19.

Pied de la tombe, remblai cendreux.

Basse Époque.

Pâte calcaire, de cassure uniforme orangé rouge (5YR5/6), la surface plus orangée que 10YR7/4 ; 6/4. La texture, dure, est moyennement fine ; elle comprend une large majorité de nodules blancs assez abondants, compris entre 0,1 et 0,3 mm, d'autres de plus grande taille ; quelques quartz et des micas ; des nodules rouges (hématite) compris entre 0,3 et 0,5 mm.

Type de pâte identique à celle des jarres à pâte calcaire et dure (n°s 60-61), par la consistance et la quantité de nodules rouges.

60. Jarre à pâte calcaire.

Ø ouv. 31.

Première salle.

Basse Époque à début ptolémaïque.

Pâte calcaire, à cassure homogène beige brun soutenu, surface de couleur beige jaune. Pâte assez fine, dure et sonore, comprenant de nombreuses petites inclusions blanches, des micas et de nombreuses petites cavités de l'ordre du 1/10^e de mm.

61. Jarre à pâte calcaire.

Ø ouv. 15,5.

Première salle.

Basse Époque à début ptolémaïque.

Pâte identique à l'exemplaire précédent ; frange interne brun beige, frange externe orangée ; très nombreux petits nodules blancs de l'ordre de 0,1 mm, dont certains de plus grande taille, et des micas.

62. Jarre à pâte calcaire.

Ø ouv. 18,5.

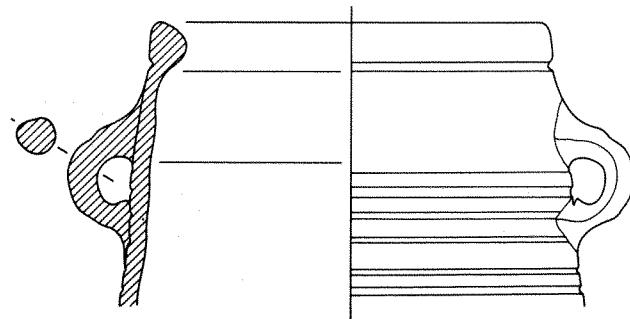
Première salle.

Basse Époque.

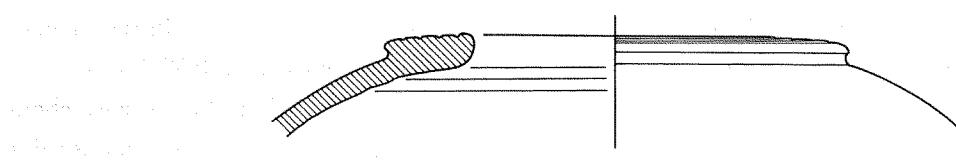
La pâte étant totalement brûlée, il est malaisé de l'examiner. La cassure préservée est brun-rouge ; les inclusions sont de toute taille, difficiles à identifier. La texture paraît identique à celle des jarres à pâte calcaire, dure et sonore.

⁷⁰ P. FRENCH, H. GHALY, *op. cit.*, n° 93 (J1) ; J. BOURRIAU, *Umm el-Ga'ab*, n° 153, p. 81, daté de la XXVI^e dynastie.

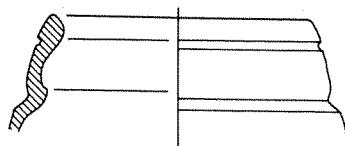
Éch. 1/3



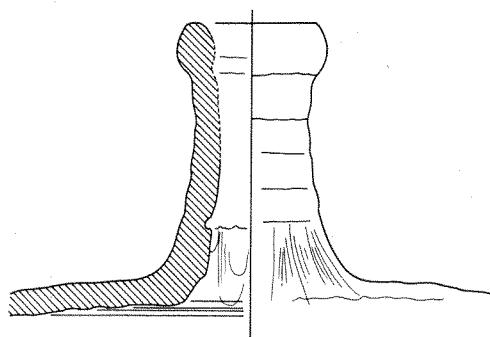
61



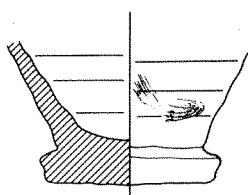
62



63



64



65

63. Jarre à pâte calcaire.

Ø ouv. 10,5.

Première salle.

Basse Époque à début ptolémaïque.

Pâte calcaire de frange interne brun beige, de frange externe grise ; la couleur de la surface est dans les mêmes tonalités (10YR7/3 ; 6/3). Texture fine et sonore, de fracture assez nette. Très petites inclusions non identifiées de l'ordre de 0,1 mm : brillantes (micas ?), noires et grises ; quelques-unes sont blanches. La texture paraît différente de celles des autres jarres du même groupe ; est-ce dû à l'extrême dégradation du tesson, qui a subi les dommages de l'incendie de cette tombe ?

64. Col de bariplet, *segā*. [pl. XXII, n° 64]

Ø ouv. 5.

Première salle.

Basse Époque à début ptolémaïque.

Pâte de type vraisemblablement kaolinitique, à cassure homogène rougeâtre (5YR6/6) et de surface grisâtre (5YR5/2 ; 5/1). Texture grossière, de fraction nette et dure, constituée de nombreuses inclusions de taille et de type variés : des particules rouges brillantes (type hématite) jusqu'à 1 ou 2 mm ; d'autres allongées gris-beige, ressemblant à des plaquettes, de 0,5 à 1 mm ; des inclusions noires cristallisées assez arrondies (de l'ordre de 0,5 mm) ; enfin des nodules blancs arrondis (calcaire ?). Sur la surface externe, très irrégulière et bosselée, caractérisée par son extrême rugosité, des zones de lissage (?) sous forme de demi-cercles malhabiles et des traces verticales de doigt à la jonction du col et de la panse.

Le raccordement du col et de la panse est grossier.

Cette production est particulièrement répandue dans la région thébaine⁷¹ et parmi les vestiges du tombeau suspendu. Elle est aussi attestée dans les déserts oriental et occidental. C'est aux oasis de Dakhla et de Kharga que l'on attribue généralement l'origine de ce groupe de barillets, présents dans la nécropole de Qila al-Dabba, près de Balat, dans l'oasis de Dakhla. À Éléphantine⁷², les barillets sont répartis en deux types de pâte, l'une locale, constituée elle aussi de grosses inclusions ; l'autre, proche de nos exemplaires thébains, serait oasisienne.

La datation de cette série reste délicate : les *segā*-barillets à col haut ne sont pas attestés dans les niveaux du Haut-Empire sur le site de Douch ; en revanche, quelques exemplaires de ce type ont été trouvés en surface du site. À Dakhla, certains barillets à col haut ont été datés de l'époque ptolémaïque⁷³.

Dans la région thébaine et au Ouadi Hammamat, nous avions pu remarquer la coexistence des céramiques de Basse Époque (jattes et jarres) et de ce groupe de barillets. On sait maintenant que certaines céramiques considérées longtemps comme typiques de l'époque perse peuvent se maintenir jusqu'au III^e siècle avant J.-C. Les barillets à haut col et à surface rugueuse pourraient également perdurer jusqu'au début de l'époque hellénistique, mais une datation plus précise nécessiterait d'autres preuves.

⁷¹ K. MYŚLIWIEC, *op. cit.*, n°s 843-844, p. 79.

⁷³ C.A. HOPE, « Dakhleh Oasis Project. Report on

1980 », JSSEA XI n° 4, août 1981, p. 235-236.

⁷² Selon une aimable information de D. Aston.

the Study of the Pottery and Kilns. Third Season,

65. Fond débordant d'un gobelet.

Ø fond 6,5.

Première salle.

Basse Époque.

Pâte alluviale, de cassure uniforme rouge orangé (10R5/6), la surface dans les mêmes tonalités. Texture assez grossière, ouverte et grumeleuse, avec de nombreuses cavités. Elle comprend de nombreux dégraissants végétaux blancs de 0,5 à 2 mm, des micas dont certains de très grande taille, des quartz de toute taille de 0,1 à 0,5, et des nodules blancs.

Fabrique sans doute locale. Il s'agit vraisemblablement d'une forme ouverte à parois évasées, par comparaison avec des bols ou gobelets à fond débordant de la région thébaine⁷⁴. Types similaires, non datés, provenant de Tanis⁷⁵.

66. Couvercle d'amphore [pl. XXIII, n° 66].

Ø ouv. 7,3.

Première salle.

Fin Basse Époque à Haut-Empire.

Pâte alluviale, de cassure uniforme brun-orangé, légèrement brûlée en surface. La texture est moyennement fine ; elle comprend de petits quartz et des micas.

Version égyptienne d'un type utilisé dans le monde grec au moins à partir du IV^e siècle avant J.-C. En Grèce, des formes similaires s'adaptent notamment aux amphores corin thiennes du type A, depuis la fin du IV^e siècle et pendant toute la période hellénistique⁷⁶. On connaît un type approchant, à bouton creux, à Tebtynis (Fayoum), dans un contexte du Haut-Empire⁷⁷.

CÉRAMIQUE IMPORTÉE.

Céramique fine importée.

67. Col de balsamaire importé.

Ø ouv. 3,7.

Pied de la tombe, remblai inférieur dépourvu de cendres. IV^e-III^e siècles avant J.-C.

Pâte calcaire, de couleur homogène orangé (5YR 6/6 ; 5/6). Fine, mais de texture légèrement grumeleuse. On y trouve de nombreux micas dorés n'excédant pas 0,3 mm et un semis de minuscules inclusions noires et rouges de 1/10^e de mm.

Restes d'engobe rouge (2.5Y 5/6), subsistant dans les creux.

La forme du récipient à col très étroit et à ouverture aplatie, méconnue en Égypte, ainsi que la pâte pourraient évoquer des productions de Grèce continentale ou insulaire.

⁷⁴ K. MYŚLIWIEC, *op. cit.*, n°s 376 et 377.

Cahiers de Tanis I, 1987, fig. 4, n°s 46-48.

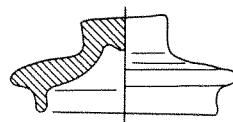
⁷⁵ Provenant du niveau 5030 de l'ilot urbain

⁷⁶ Ph. BRISSAUD, « Répertoire préliminaire de la poterie trouvée à San el-Hagar (1^{re} partie) »,

C-G. KOEHLER, « Handling of Greek Transport Amphoras », BCH-Suppl. XIII, 1986, fig. 5 et 6.

fouillé par l'Institut de Papyrologie de Milan et l'Institut français d'archéologie orientale.

LE « TOMBEAU SUSPENDU » DE LA « VALLÉE DE L'AIGLE »

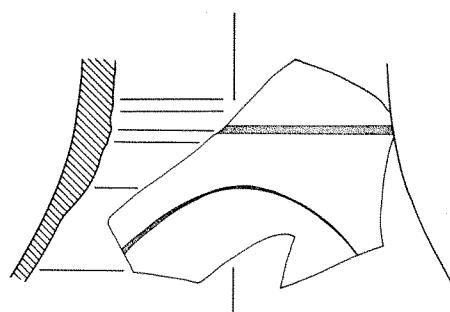


Éch. 1/3

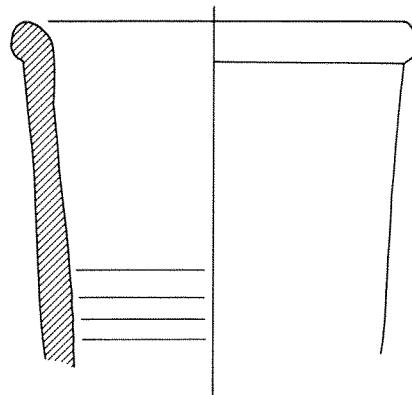
66



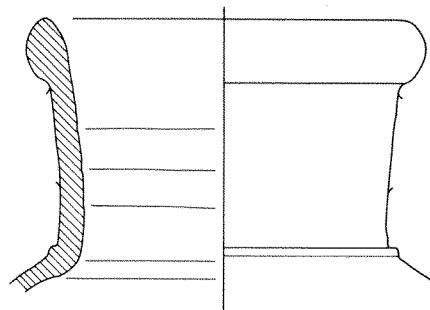
67



68



69



70

Amphores du monde égéen.

68. Col d'amphore de Chios.

Ø col 13,5.

Première salle.

Basse Époque (VI^e siècle avant J.-C.).

Pâte de cassure homogène orangé-rouge (5YR6/4 ; 6/6). La texture est assez grossière et grumeleuse malgré une certaine dureté : nombreux quartz compris entre 0,3 et 0,5 ; de petits micas ; une dizaine de nodules bruns irréguliers de 0,5 mm.

Engobe jaune beige (7.5YR7/4 à 6/4) ; bande et arc de couleur rouge. Traces de brosse verticales sur la surface externe.

Cette amphore, bien représentée parmi la documentation du temple de Séthi I^{er} à Gourna et classée parmi les productions égyptiennes⁷⁸, serait en fait originaire de Chios et datée entre le deuxième et le troisième quart du VI^e siècle avant J.-C.⁷⁹.

69. Col d'amphore de Chios.

Ø ouv. 15.

Première salle.

Basse Époque (VI^e siècle avant J.-C.).

Pâte de cassure homogène rouge à beige-orangé (5YR7/4 ; 6/4). Texture assez grossière comprenant des quartz et de très nombreux nodules blancs 0,5 à 1 mm ; certains en cours de désagrégation (cavités tapissées de blanc).

Engobe beige à jaune assez épais et légèrement brillant (10YR7/6).

Trois fragments de ce type ont été trouvés dans la première salle.

Bien qu'elle ne porte pas trace de décor peint, la forme, la pâte et l'engobe permettent de l'attribuer également au groupe de Chios.

70. Col d'amphore importée [pl. XXIII, n° 70].

Ø ouv. 14,5.

Première salle.

IV^e siècle avant J.-C. (?).

Pâte homogène orangé-brun (5YR5/6), de surface sensiblement plus foncée (5YR5/4 ; 5/6) et d'aspect brillant bien que non engobée. Texture fine, dure, compacte et très micacée sous la pellicule de surface : innombrables micas ; une dizaine de nodules blancs et ronds de 0,1 à 0,5 mm ; une dizaine de nodules noirs de forme irrégulière de 0,1 à 0,5 mm.

Cette amphore, à col large marqué d'un ressaut à la base, ainsi que l'exemplaire suivant (n° 71) n'ont pas été identifiés. Vraisemblablement originaires de la sphère égéenne, mais provenant de deux ateliers distincts.

71. Col d'amphore importée.

Ø ouv. 17.

Première salle.

IV^e siècle avant J.-C. (?).

Cassure uniforme brun-rouge (5YR6/4) et de surface à peu près identique (5YR6/4 ; 6/6). Pâte fine et dure. Quelques inclusions allongées de 0,3 à 1 mm : rouges (de type hématite) et noires, et des micas ; le fond de pâte est fin.

⁷⁸ K. MYŚLIWIEC, *op. cit.*, n°s 804-821, p. 75-77.

⁷⁹ P. DUPONT, J.-Cl. GOYON, *op. cit.*

Amphore à col large, marqué d'un rebord déversé arrondi, apparentée au type précédent. Connaît un parallèle parmi la documentation de Saqqara⁸⁰.

72. Fond d'amphore à bouton creux.

Ø fond ext. 5,8. Première salle. IV^e siècle avant J.-C. (?). Cassure uniforme brun beige ; la surface externe est orangé. Pâte très dure et fine, sans inclusions visibles à l'œil nu ; innombrables micas de 0,1 à 0,5 mm. Forme proche de l'exemplaire suivant, n° 73, qui s'en distingue néanmoins par la texture.

73. Fond d'amphore à bouton creux.

Ø fond ext. 7,3. Première salle. Basse Époque. Cassure zonée, à cœur beige et à franges beige orangé. La texture est grossière et grumeleuse : elle comprend trois à quatre nodules rouges (hématite), une dizaine de points de chaux, d'innombrables quartz, de 0,5 à 1 mm et de nombreuses inclusions minérales noires et brunes. La surface paraît engobée de beige. La texture évoque celle du col d'amphore de Chios n° 69⁸¹.

Amphores syro-palestiniennes

On présentera ici deux exemples d'amphores syro-palestiniennes ; elles représentent une dizaine de fragments de ce groupe trouvés soit dans la tombe elle-même, soit à l'extérieur, au pied de la paroi rocheuse. La datation proposée, Basse Époque, reste néanmoins incertaine, car on ne possède pour chaque exemplaire qu'une infime partie de la forme.

Dès les derniers siècles du deuxième millénaire avant J.-C., les types levantins à carène sont diffusés dans le monde méditerranéen⁸². Il semble néanmoins probable que nos documents n°s 74-75 soient apparentés aux types 6 à 9 de Sagona⁸³.

74. Col d'amphore syro-palestinienne.

Ø ouv. 12,5. Première salle. Basse Époque vraisemblablement. Pâte à frange interne gris, externe beige ; les surfaces interne et externe sont orangé beige clair (5YR7/4). Texture fine et dure, comprenant de nombreuses petites inclusions rondes et ovales, parmi lesquelles des oxydes rouges et des quartz ; figurent également des cavités allongées (une vingtaine au cm²). C'est le fond de pâte, plus que les inclusions elles mêmes, qui invite à reconnaître une fabrique palestinienne. Barbules sur le rebord et sur l'épaule.

En Égypte, un certain nombre de formes similaires sont datées des dernières dynasties indigènes⁸⁴.

⁸⁰ P. FRENCH, H. GHALY, *op. cit.*, n° 3 (pâte P8 importée, micacée avec quelques éléments calcaires).

⁸¹ À comparer peut-être à BRISSAUD, *Cahiers de Tanis I*, n° 106, fig. 9.

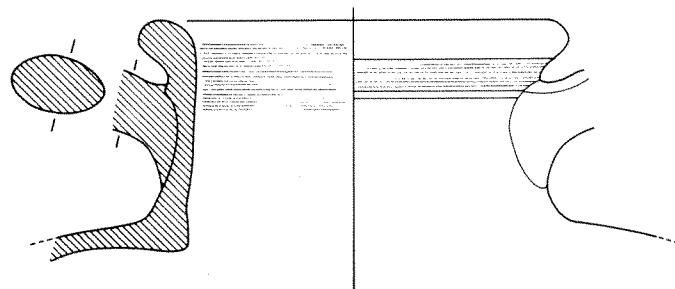
⁸² A.G. SAGONA, « Levantine Storage Jars of the 13th to the 4th century B. C », *OpAth XIV*, 7, 1982, p. 73-75 ; en Égypte, au Nouvel Empire,

J. BOURRIAU, « Canaanite Jars from New Kingdom Deposits at Memphis, Kom Rabi'a », *Eretz-Israel. Archaeological, Historical and Geographical Studies*, 21 = *Ruth Amiran Volume*, 1990, p. 18-26 et notamment fig. 1 ; parmi les types de rebords publiés par J. Bourriau, aucun d'entre eux ne s'apparente réellement aux exemplaires n°s 74-75.

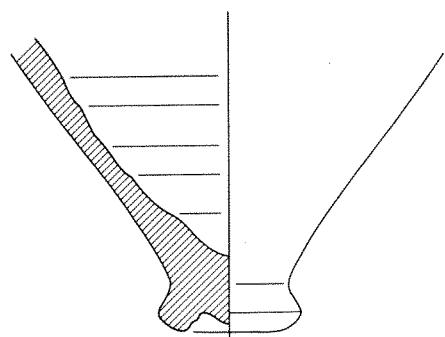
⁸³ *Op. cit.*, p. 80-85.

⁸⁴ À Saqqara, dans les déblais de la chaussée d'Ounas, P. FRENCH, H. GHALY, *op. cit.*, n° 19, daté première moitié du IV^e siècle avant J.-C. ; la pâte (K5) est cependant classée parmi les calcaires égyptiens. À Tanis, dans le secteur de la nécropole royale, BRISSAUD, *Cahiers de Tanis I*, fig. 12, n° 155, daté de la XXX^e dynastie selon toute vraisemblance.

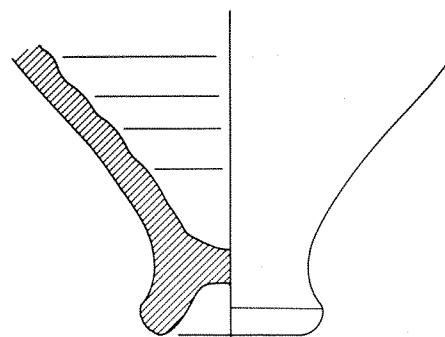
Éch. 1/3



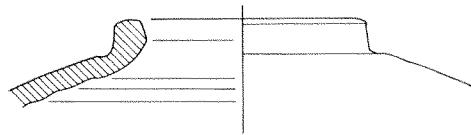
71



72



73



74



75

75. Fragment d'épaule d'amphore syro-palestinienne.

Ø difficile à mesurer. Pied de la tombe, remblai cendreux. Basse Époque.
 Pâte homogène de couleur gris-brun (10YR5/2) et de surface sensiblement différente (10YR6/4 ; 6/6). Texture dure, comprenant de nombreux nodules calcaires blancs, ronds et allongés, de 0,1 à 0,3 mm ; certains semblent de consistance friable, ou tapissent des cavités arrondies ; d'autres sont opaques, de section angulaire ; on note aussi quelques nodules rouges. Le fond de pâte est de texture fine.

Ptolémaïque.

76. Fragment de jarre à décor peint.

Ø 36. Deuxième salle. Ptolémaïque (à début romain ?).
 Pâte sans doute alluviale, à cœur gris, franges orangé, surface externe rouge (5YR5/6). Pâte assez fine et dure. Nombreuses petites inclusions blanches et des micas de 0,1 à 0,3 mm. Dans la zone grise, des particules rondes grisâtres de 0,5 mm et plus.
 Bandes peintes de couleur pourpre-brun (~2,5YR5/6).
 Se rattache à un groupe de jarres peintes bien représentées dans la zone thébaine et sans doute originaires de cette région⁸⁵.

77. Fragment de jarre à décor peint.

Ø difficile à déterminer. Pied de la tombe, remblai cendreux. Ptolémaïque (à début romain ?).
 Pâte à cœur beige (5YR7/3 ; 7/4) à franges orangé, vraisemblablement de type calcaire. Texture fine et dure ; comprend de nombreuses petites inclusions blanches de 0,1 à 0,3 mm. Sur fond engobé orangé (10R6/6), un décor de bandes et de croisillons de couleur brun pourpre (10R5/3 ; 4/3).
 Ce fragment paraît du même type que l'exemplaire précédent, bien que la coloration de la pâte soit sensiblement différente.

Romain. Haut et Bas-Empire.

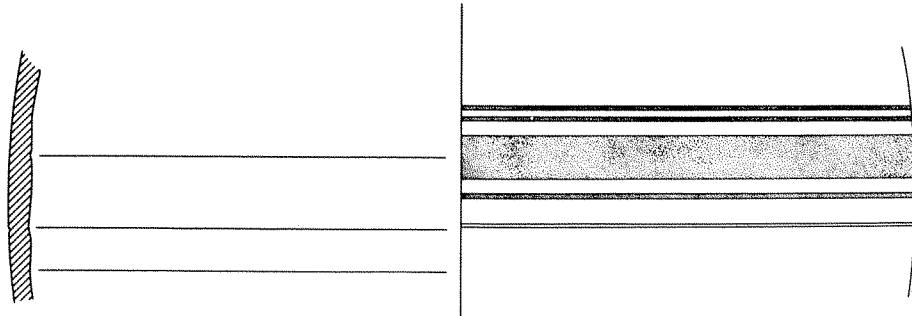
78. Bol à ressaut.

Ø 13,5. Première salle. Haut-Empire.
 Pâte alluviale grossière, à cassure homogène rouge. Les inclusions consistent en dégraissants végétaux, micas, quartz et nodules blancs. Ne semble pas engobé. Traces de feu masquant les couleurs réelles de la surface.
 Fines stries de lissage sur la surface externe.
 Version locale⁸⁶ d'une forme répandue parmi les sigillées orientales et occidentales des I^{er} et II^e siècles de notre ère.

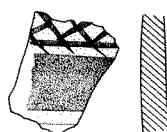
⁸⁵ J. BOURRIAU, *Umm el-Gaab*, n°167, p. 85 ; K. MYŚLIWIEC, *Keramik in Gurna*, n°s 852-854, p. 81.

⁸⁶ K. MYŚLIWIEC, *op. cit.*, n°s 770-772, p. 73-74.

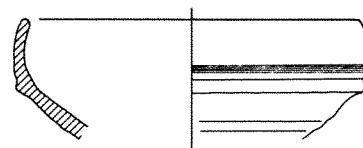
Éch. 1/3



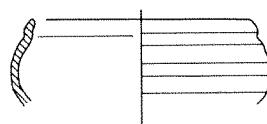
76



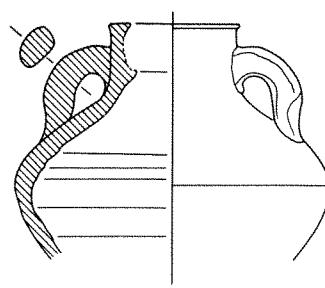
77



78



79



80

79. Bol à pâte d'Assouan.

Ø ouv. 8,5. Pied de la tombe, remblai cendreux. Haut-Empire.

Pâte de type kaolinitique, à cassure de couleur uniforme beige-rosé, la surface externe sensiblement plus foncée (5YR6/4 à 6/6), la surface interne étant dans les mêmes gammes. Pâte dure et moyennement fine, comprenant les inclusions habituelles des pâtes assouannaises, nodules rouges, noirs, micas et quartz de diamètre compris entre 0,1 et 0,3 mm.

Un exact parallèle a été trouvé sur le lieu de production, à Assouan, dans l'atelier d'époque impériale situé près du mausolée de l'Aga Khan⁸⁷.

80. Gargoulette [pl. XXIII, n° 80].

Ø ouv. ext. 5 ; Ø max. 12,5. Première salle. Haut-Empire.

Pâte alluviale ou calcaire (?), de cassure uniforme rouge. La texture est moyennement fine, d'aspect ouvert et comprenant un certain nombre de dégraissants végétaux.

81. Plat de cuisson.

Ø ouv. 21. Pied de la tombe, remblai cendreux. Fin I^{er} siècle avant - I^{er} après J.-C.
(voire début du II^e siècle après J.-C.).

Pâte alluviale, à cœur gris violine et à franges rouges ; la surface est orangé-brun (5YR5/6). La texture est grossière, d'aspect grumeleux : dégraissants végétaux de 1 à 2 mm, quelques quartz, de nombreux micas et de nodules noirs de 0,1 à 0,3 mm. Y figurent également de nombreuses cavités et des fissures.

Non engobé. Raclage très prononcé sous la carène.

Ce type de forme est directement inspiré des plats culinaires d'origine italienne, s'inscrivant parmi les nombreuses imitations orientales de ce groupe. On en trouve des exemplaires similaires parmi les productions égyptiennes, notamment celles à engobe rouge du Mons Claudianus⁸⁸. Notre plat est cependant bien issu des ateliers de la région thébaine.

82. Marmite.

Ø ouv. 14. Première salle. Haut-Empire.

Pâte alluviale, cœur gris, franges brun-orangé ; surface extérieure rouge (2.5YR5/4 à 5/6). Texture grossière, comprenant de nombreux dégraissants végétaux sous forme blanchâtre, de 0,5 à 1 mm de longueur et des micas ; les cavités rondes et allongées sont également nombreuses.

Ce type de forme, à anses verticales et à col droit, sans ressaut interne très marqué, est caractéristique du Haut-Empire⁸⁹; la pâte, alluviale grossière, comprenant de nombreux dégraissants végétaux, invite à reconnaître une origine locale.

⁸⁷ P. BALLET, M. VICHY, « Artisanat de la céramique dans l'Égypte hellénistique et romaine. Ateliers du Delta, d'Assouan et de Kharga », *Ateliers de potiers et productions céramiques en Égypte*,

CCE 3, 1992, fig. 9 c.

(Fayoum), dans les niveaux du Haut-Empire (étude à paraître).

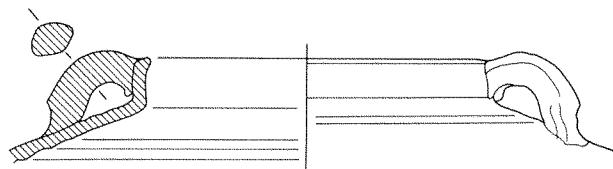
⁸⁸ R. TOMBER, « Early Roman Pottery from Mons Claudianus », *CCE* 3, 1992, p. 141 et fig. 3.6, p. 142.

⁸⁹ On connaît des types similaires à Tebtynis

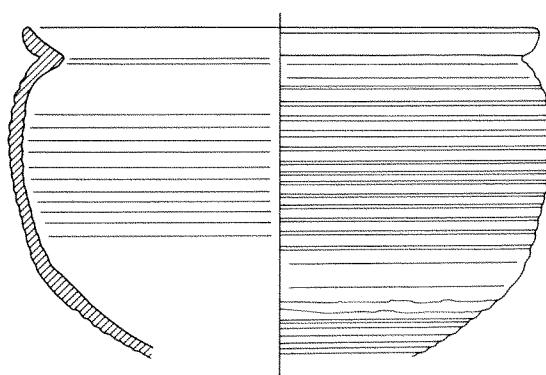
Éch. 1/3



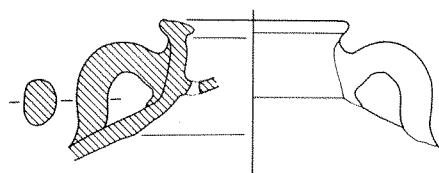
81



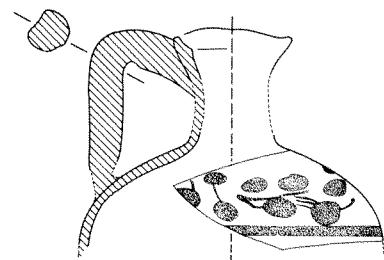
82



83



84



85

83. Marmite.

Ø ouv. 20,5.

Première salle.

Bas-Empire.

Pâte alluviale, cassure zonée de rouge à orangé et de surface rouge (2.5YR5/4). Texture assez fine, comprenant de nombreux micas de petite taille, quelques quartz de l'ordre de 0,1 mm et exceptionnellement deux ou trois nodules calcaires. Surface non engobée.

La présence de stries côtelées la situe évidemment à l'époque romaine, avec une tendance pour le Bas-Empire et le début de l'occupation arabe⁹⁰.

84. Gargoulette.

Ø ouv. 7,5.

Pied de la tombe, remblai cendreux.

Haut-Empire.

Pâte calcaire, à cœur rosé et à franges beige foncé ; les surfaces interne et externe sont de couleur beige (10YR8/3). Texture assez grossière, avec de nombreux dégraissants végétaux en surface. Les inclusions consistent en nombreux quartz mats d'un diamètre de l'ordre de 0,5 mm, de quelques nodules blancs, de micas, de dégraissant végétal et de quelques grands nodules rouges (hématite ?) pouvant atteindre 1 mm. Cette gargoulette à deux anses, au col dont la base interne est munie d'un filtre, constitue un type bien attesté dans la région thébaine, à Coptos et dans le désert oriental⁹¹.

85. Trois fragments d'un même pichet à pâte d'Assouan et à décor peint.

Dimensions approximatives.

Pied de la tombe, remblai cendreux.

Haut à Bas-Empire.

Pâte d'Assouan de type kaolinite, de cassure homogène et de surface interne rosé (plus accentué que 5YR 7/4). Texture assez fine et fracture nette. Inclusions comprises entre 0,1 et 0,3 mm de diamètre comprenant des quartz, des nodules noirs et rouges, quelques nodules blancs et durs, ainsi que des plaquettes. La surface externe est engobée de rouge mat (10YR5/8). Le décor est brun (5YR4/2).

Pichet à une anse, embouchure trilobée ; panse ovoïde à épaule décorée de grappes de raisin (?) et de bandes. En l'absence de parallèle, on ne saurait trancher entre le Haut et le Bas-Empire.

86. Flacon à pâte d'Assouan.

Ø fond 7,5.

Première salle.

Bas-Empire (VI^e-VII^e siècles apr. J.-C.).

Pâte de type kaolinite dont la couleur est altérée par des concrétions noirâtres (goudron de momie). Texture très fine, dure et franche, avec de nombreux micas en surface. De minuscules inclusions de 0,1 mm : micas, nodules rouges (hématite) et noirs brillants, quelques quartz. La surface externe est engobée (2.5YR5/8 ; 4/8).

Type de récipient particulièrement prisé des ateliers d'Assouan et largement diffusé en Egypte. Un exemplaire complet des Kellia en restitue la forme⁹² ; le goulot interne, percé d'une petite cavité centrale, permet d'y reconnaître un vase à onguent ou à parfum.

⁹⁰ K. MYŚLIWIEC, *Keramik in Gurna*, n° 1863, daté de la période copte ; apparentée à PIERRAT, « Essai de classification de la céramique de Tôd de la fin du VII^e siècle au début du XIII^e siècle ap. J.-C. », CCE 2, 1991, fig. 2, f-h ; fig. 3, e, datés

des VII^e et VIII^e siècles et à EGLOFF, *Kellia. La poterie copte*, type 120, daté du début du VII^e au début du VIII^e siècle.

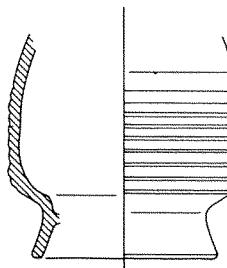
⁹¹ M. GABOLDE, C. GRATALOUP, *Les Réserves de Pharaon. L'Egypte dans les collections du musée*

des Beaux-Arts de Lyon

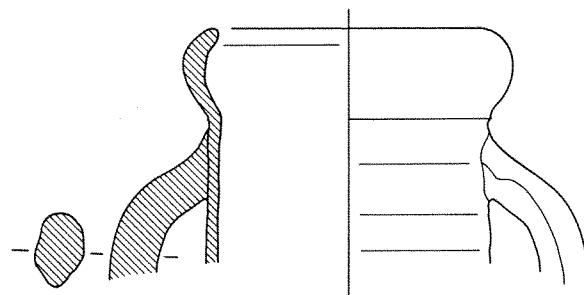
, 1988, p. 87, n° 5.

⁹² P. BALLET, M. PICON, « Recherches préliminaires sur les origines de la céramique des Kellia. Importations et productions égyptiennes », CCE I, 1987, fig. 6, 4.

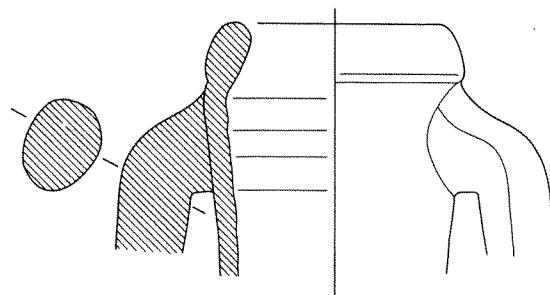
Éch. 1/3



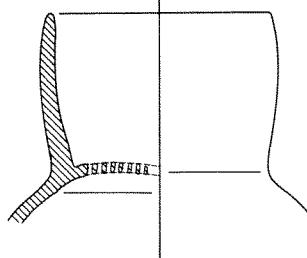
86



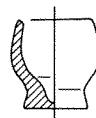
87



88



89



90

87. Amphore égyptienne.

Ø ouv. 11. Pied de la tombe, remblai cendreux. Haut-Empire/début du Bas-Empire.
 Pâte de cassure homogène rouge orangé ; surface externe varie de beige (plus foncé que 7.5YR8/2) à rosé ; surface interne rosée (2.5YR6/4). Texture moyennement fine, d'aspect grumeleux ; comprend de très nombreux quartz bien arrondis de 0,5 mm environ et quelques nodules blancs de même taille. En surface, ces inclusions apparaissent nettement.
 Amphore fabriquée très vraisemblablement dans la région thébaine, dont on connaît un exemplaire complet à Gourna⁹³. Il est difficile de savoir si la pâte est calcaire ou alluviale. Ce type de forme est attesté jusqu'aux III^e-IV^e siècles après J.-C.

88. Amphore égyptienne.

Ø ouv. 8. Première salle. Haut-Empire/début du Bas-Empire.
 Pâte alluviale de cassure homogène brun rouge (10YR5/6) ; la surface est de même couleur. La texture est moyennement fine, comprenant une certaine variété d'inclusions de taille moyenne (rarement au-dessus de 0,5 mm) : micas, nodules noirs carbonisés, petits quartz et nodules blancs.

Post-byzantin (médiéval).

Un seul type d'époque médiévale, représenté par plusieurs exemplaires, provient du tombeau suspendu de la Vallée de l'Aigle.

89. Gargoulette islamique.

Ø ouv. 9,5. Première salle. IX^e siècle probablement.
 Pâte calcaire, de cassure uniforme beige verdâtre (2.5Y7/2), la surface de même couleur. Texture grossière, ponctuée de cavités en cassure et en surface ; de très nombreuses inclusions brunes de toute taille, de forme irrégulière et de consistance friable.
 Le filtre, incomplet, est constitué de nombreux trous localisés sur la zone de raccordement avec le col ; il est donc difficile de savoir si la partie centrale du filtre comprenait un dessin. La relative grossièreté de la pâte et du filtre tendrait à situer cet exemple au IX^e siècle après J.-C.⁹⁴. Le fragment d'un autre filtre, dont seule subsiste la pointe de motifs vraisemblablement géométriques (rosace ?), provient du même secteur.

Indéterminé.**90. Godet.**

H. 5,6. Ø 4,6 Ø fond 4. Pied de la tombe, remblai cendreux. Datation incertaine.
 Pâte alluviale brune, assez grossière, non engobée. Modelé.
 Forme complète, de petite taille, difficile à dater comme la plupart des céramiques faites à la main. Le type de pâte n'évoque d'ailleurs pas d'information plus précise.

P.B.

⁹³ K. MYŚLIWIEC, *op. cit.*, nos 947-955, p. 89 sq.

⁹⁴ Sur les avis de S. Bjornesko et de C. Vogt.

Conclusions

La question de l'ancienneté du tombeau et du destinataire original.

L'examen du matériel exhumé de la tombe ou de celui retrouvé au bas de la falaise n'a pas révélé le nom du destinataire primitif du tombeau et pourrait même faire douter que la tombe ait jamais appartenu à la XVIII^e dynastie.

Il y a bien le cône funéraire au nom du héraut royal Antef (n° 1). Mais, même en admettant qu'il date de la XVIII^e dynastie, tout concourt à montrer qu'il se trouve dans la tombe de manière intrusive. Ces éléments décorent, en effet, les façades des chapelles funéraires⁹⁵ or, le *Bab el-Mââleg* n'est en rien une chapelle mais seulement un caveau. D'ailleurs, lorsqu'ils sont en place, les cônes se trouvent rarement – pour ne pas dire jamais – seuls, mais se rencontrent en plusieurs exemplaires, éventuellement de deux types distincts. En outre les cônes, légers et transportables, ont une extraordinaire propension à la dispersion⁹⁶ : le cône au nom d'Antef ne peut renseigner en rien sur l'occupant primitif du tombeau et on admettra qu'il se trouve là fortuitement⁹⁷.

De la céramique retrouvée dans le caveau, plusieurs éléments remontent au Nouvel Empire (n° 45, 47, 51), mais ils ne sont pas suffisamment conservés pour fournir une date précise et moins encore pour renseigner sur son destinataire original. On ne peut pas même déterminer s'ils furent déposés là à l'occasion des travaux de taille ou à la faveur d'une inhumation.

Il faut bien reconnaître que rien dans le matériel mis au jour ne permet d'établir la date de creusement du tombeau ou de l'assigner sans ambiguïté à la XVIII^e dynastie. Si la sépulture date bien au moins du Nouvel Empire (XVIII^e-XX^e dynastie) – comme en témoigne une partie de la céramique, dont la présence, surtout dans le tombeau ne saurait s'expliquer autrement – rien ne permet d'affiner cette datation ; c'est donc à d'autres indices qu'il faut avoir recours pour résoudre cette question.

La typologie du tombeau.

Du point de vue typologique, en revanche, le tombeau remonte bien au début de la XVIII^e dynastie. Par sa situation perchée dans la falaise et inaccessible, il s'apparente à la sépulture d'Hatchepsout dans le *Ouadi Siqqat Taqat Zeide*⁹⁸, à celle attribuée à la princesse Néférourê un peu plus loin⁹⁹ avec laquelle il partage en outre la particularité d'avoir eu son entrée visible, à la « tombe de la falaise » anonyme du *Ouadi Siqqat Taqat Zeide* vidée par

⁹⁵ L. BORCHARDT, ZÄS 70, 1934, p. 25-35 ; A. EGEBRECHT, LÄ II, 1977, col. 857 à 859, s.v. « Grabkegel ».

⁹⁶ Ainsi un cône funéraire de Montouemhat (DAVIS, MACADAM, *Corpus*, n° 419 ; tombe n° 34) a-t-il été retrouvé à proximité du puits O (au sud de

la tombe de Ramsès III) dans la Vallée des Rois (N.C. REEVES, *Valley of the Kings*, p. 174).

⁹⁷ Peut-être a-t-il servi de bouchon à l'une des nombreuses jarres dont les fragments ont été récupérés à l'intérieur.

⁹⁸ E. THOMAS, *Royal Necropoleis*, p. 196-197,

« Wadi A », tombe D, = Carter, tombe n° 22, CEDAE, *Graffiti*, II/6, plan 201-202.

⁹⁹ E. THOMAS, *Royal Necropoleis*, p. 196-197, « Wadi C », tombe A, = Carter, tombe n° 60, CEDAE, *Graffiti*, II/6, plan 205.

Baraize¹⁰⁰, à la tombe des trois princesses dans le *Ouadi Gabbanat el-Gouroud*¹⁰¹, et même, dans une certaine mesure, au tombeau n° 34 de Thoutmosis III dans la Vallée des Rois¹⁰².

C'est plus précisément avec la « tombe de la falaise » que le « tombeau suspendu » de la Vallée de l'Aigle présente le plus de points communs. La situation en est à peu près identique, mais la « tombe de la falaise » est mieux dissimulée et c'est une pente et non un escalier qui permet d'accéder à la première chambre, laquelle est disposée en longueur et non en largeur pour demeurer parallèle à la falaise. Les proportions de cette chambre (7,80 m × 5,15 m × 1,75 m) correspondent assez bien à celles de la première pièce du « tombeau suspendu » (9,60 m × 6,20 m × 2,24 m), quoique ses dimensions soient moindres. C'est, là aussi, sur la gauche que s'ouvre le passage vers la seconde pièce, plus petite et inachevée. Tout comme c'était le cas pour le « tombeau suspendu », Baraize note que le travail de taille de la « tombe de la falaise » est assez sommaire : « La taille des parois est grossière et irrégulière : sans doute un crépi devait corriger toutes ces défectuosités »¹⁰³. De ses observations architecturales et du maigre matériel qu'il avait pu y trouver, Baraize tirait les conclusions suivantes : « D'après le plan du tombeau, la forme des fragments de la cruche et du couvercle en albâtre du vase à parfums, nous nous trouvons en présence d'un tombeau de la XVIII^e dynastie, et d'après le résultat de la fouille, ce tombeau avait été violé à l'époque égyptienne »¹⁰⁴.

Toutes les sépultures énumérées précédemment et qui présentent des similitudes significatives avec le « tombeau suspendu » datent, autant que la documentation a permis de l'assurer, du tout début de la XVIII^e dynastie. On admettra donc que le « *Bab el-Mââleg* » doit dater lui aussi des premiers règnes de cette dynastie (d'Aménophis I^{er} à Thoutmosis III). Mais on ne se hasardera pas pour autant à lui supposer un destinataire précis. À qui, en effet, n'aurait-on pas attribué la « tombe des trois princesses » dont l'architecture et la situation sont pour le moins recherchées, si le matériel funéraire de ses occupantes n'en avait pas été presque intégralement retrouvé ? À quelque reine glorieuse sans doute, mais sûrement pas à trois épouses syriennes – et par ailleurs totalement inconnues – de Thoutmosis III !

Si l'on ne peut donner de nom pour le commanditaire du tombeau, on peut, en revanche, réexaminer quelques unes des hypothèses anciennement avancées¹⁰⁵.

Thoutmosis II, proposé par Romer, demeure très peu vraisemblable. Tout d'abord parce qu'aucun indice tangible en faveur de cette attribution n'a été retrouvé dans l'hypogée. Mais aussi parce qu'il est plus logique de rechercher la tombe de ce pharaon du côté de la Vallée des Rois – peut-être même est-ce la tombe n° 39 de cette nécropole¹⁰⁶ – et enfin parce que l'emplacement de son temple mémorial, très excentré vers le sud, ne saurait constituer un argument : le temple a été fondé bien après la mort du roi et ne peut donc avoir commandé l'implantation de sa tombe¹⁰⁷.

¹⁰⁰ E. THOMAS, *Royal Necropoleis*, p. 194, « Wadi A », tombe C, = Carter, tombe n° 21, CEDAE, *Graffitis*, II/6, plan 201 et É. BARAIZE, ASAE 21, 1920, p. 183-187.

¹⁰¹ E. THOMAS, *Royal Necropoleis*, p. 197-198, « Wadi D », tombe B ; CEDAE, *Graffitis*, II/6,

plan 206-207.

¹⁰² N.C. REEVES, *Valley of the Kings*, p. 19-24.

¹⁰³ É. BARAIZE, ASAE 21, 1921, p. 186.

¹⁰⁴ *Ibid.*

¹⁰⁵ *Supra*, p. 174-175.

¹⁰⁶ Cf. notamment les galets de grès au nom d'un

roi qui peut être Thoutmosis I^{er}, Thoutmosis II ou Aménophis II qu'y a découverts J. ROSE (*After Tutankhamun*, p. 36 et pl. VI).

¹⁰⁷ L. et M. GABOLDE, *BIFAO* 89, 1989, p. 127-178.

Amenhotep fils de Hapou, avancé par Wildung et accepté par Jasnow, peut lui aussi être éliminé de la liste du fait que le travail extrêmement sommaire de taille de la roche dans le « tombeau suspendu » est radicalement différent de l'exécution parfaite des parois observable dans la tombe n° 46 de Youya et Thouya (en tous cas pour le corridor achevé), et dans toutes les autres tombes contemporaines et de rang royal ou princier de la nécropole, datant d'Aménophis III.

L'hypothèse d'Elizabeth Thomas selon laquelle il pouvait s'agir de la sépulture originale de la princesse Mérytamon, avant que celle-ci ne soit réenterée dans la tombe n° 358 de Deir al-Bahari demeure invérifiable mais elle dépend en tout état de cause de questions non encore pleinement résolues : quels sont, d'une part, le nombre et la date des princesses nommées Mérytamon et, d'autre part, l'enterrement d'une princesse de ce nom dans la tombe n° 358 de Deir al-Bahari est-il original ou secondaire ?¹⁰⁸

Lorsque Nicholas Reeves proposait d'identifier le *Bab el-Mââleg* à la *kȝy* – la problématique « hauteur » – de la reine Inhâpi, il faut bien reconnaître que l'hypothèse ne manquait pas de séduction et que la situation de la tombe s'accordait parfaitement avec la définition de la *kȝy* de la reine. La présence d'un fragment d'ouchebti datable de la XXI^e dynastie dans le « tombeau suspendu » (n° 9) ajouterait d'ailleurs un indice – certes très faible – en faveur de l'utilisation du site (en cachette de momies ?) à cette époque. La faiblesse de l'argumentation de Reeves – sur bien des points sinon convaincante – réside dans le fait qu'il faut supposer, à partir des procès verbaux inscrits sur les cercueils et les momies que c'est exactement le même jour qu'eurent lieu deux événements distincts et indépendants, qui se produisirent dans deux endroits différents : d'une part l'enterrement de Pinedjem II dans la tombe n° 320 de Deir al-Bahari et d'autre part le transfert de Ramsès I^{er}, Séthi I^{er} et Ramsès II dans la *kȝy* de la reine Inhâpi (le « tombeau suspendu »)¹⁰⁹. Cette coïncidence est d'autant plus gênante que, par la suite, tout ce monde s'est retrouvé au même endroit, dans la tombe n° 320 de Deir al-Bahari transformée en cachette et donc que la date des procès verbaux s'accorderait mieux à celle de leur arrivée commune en ce lieu. Cette étrangeté ne suffit néanmoins pas à écarter définitivement l'hypothèse. Notons, cependant, que la tombe est du point de vue typologique un peu plus récente que l'époque où dut mourir la reine Inhâpi et, particulièrement, que les traces de ciseaux sur les murs se distinguent très nettement de celles que l'on peut voir dans la tombe d'Ahmès-Néfertary, qui devait être plus ou moins contemporaine de celle d'Inhâpi.

¹⁰⁸ Sur cette question des Mérytamon et de leurs funérailles, voir M. GITTON, *Les épouses divines de la XVIII^e dynastie*, p. 79 ; C. BLANKENBERG VAN

DELDEN, *GM* 47, p. 15-19 ; 49, p. 17-18 ; 54, p. 31-38. L. TROY, *GM* 50, p. 91 ; W. HELCK, *GM* 53, p. 23-25 ; G. ROBIN, *GM* 56, p. 79-87 ;

Z. WYSOCKI, *MDAIK* 49, 1984, p. 329-349 ; N.C. REEVES, *Valley of the Kings*, p. 18-19. ¹⁰⁹ N.C. REEVES, *Valley of the Kings*, p. 187.

Les indices fournis par les graffitis sur l'occupant supposé du tombeau.

Si aucune information solide concernant les éventuels occupants primitifs du tombeau ne peut être tirée des graffitis de la « Vallée de l'Aigle », en revanche, on notera qu'à trois reprises il y est fait allusion à un Aménophis et que cet Aménophis est deux fois désigné comme roi, ce qui permet, comme pour la tombe elle-même, d'écartier Amenhotep fils de Hapou :

- N° 1037 (hiéroglyphique) : *Jmn-nsw.ty-T3.wy Imn-htpw ‘nh-wdż-snb mn (?) rn-i (?) jw (= r) bb r'-nb jrw jn ss m s.t-m’’.t Bwth-Jmn*¹¹⁰.

« Amon < maître > des trônes du Double Pays, **Amenhotep, vie prospérité santé**, que demeure mon nom (?) pour l'éternité et chaque jour, fait par le scribe de la place de vérité Boutehamon ».

- N° 3224 : (démotique) « Le beau nom de *P3-wšb-mw* fils de *P3-dj-Hr-p3-* [R'] demeure ici éternellement devant **Aménophis**¹¹¹ ».

- N° 3541 : (hiéroglyphique) « ***Jmn-htp nb-T3.wy***¹¹² ».

Il n'est pas inconcevable, devant ces mentions multiples et concordantes, et compte tenu du fait que le graffito n° 3224, explicitement situé « devant Aménophis »¹¹³, se trouve exactement en face de l'ouverture de la tombe, que le « tombeau suspendu » ait, à certaines époques, été considéré (sans doute à tort) comme la sépulture de ce roi divinisé, justement adoré quelques centaines de mètres plus bas à Deir al-Medîna, dans un sanctuaire sis au nord du temple actuel¹¹⁴. C'est peut-être cette antiquité légendaire de la sépulture et cette attribution mythique, tout autant que son apparente inaccessibilité, qui ont conduit à sa réutilisation en caveau collectif à Basse Époque.

Chronologie du tombeau.

Avant le Nouvel Empire.

Le site de la Vallée de l'Aigle ne surgit pas dans l'histoire à la XVIII^e dynastie. Il avait depuis longtemps connu une fréquentation humaine, remontant à l'époque préhistorique et dont quelques traces subsistent encore¹¹⁵.

¹¹⁰ W. SPIEGELBERG, *Ägyptische und andere Graffiti aus der thebanischen Nekropolis*, p. 88, n° 1037.

¹¹¹ CEDAE, *Graffiti*, I/1, pl. 4 ; II/3, pl. 58 bis ; III/4, pl. 216 ; IV/3 p. 164 ; R. JASNOW, *Grammatica demotica, Festschrift Lüdeckens*, p. 88, n° 1.

¹¹² CEDAE, *Graffiti*, I/3, pl. 53 bis ; IV/4, pl. 200.

¹¹³ On retrouve fréquemment l'expression dans les graffitis tardifs du temple de Deir al-Bahari

(D. WILDUNG, *Imhotep und Amenhotep*, MÄS 35, p. 164-167), où il s'agit sans équivoque d'Amenhotep fils de Hapou, mais, outre le contexte, le nom est presque toujours précédé du titre « scribe royal en chef ». Dans la Vallée de l'Aigle le titre est absent et le contexte est plus difficile à relier au saint personnage, sauf à faire du temple du scribe royal le point de mire des orants qui inscrivirent les graffitis là. Dans cette perspective, le temple

d'Aménophis I^{er} à Deir al-Medîna, plus proche, conviendrait mieux encore.

¹¹⁴ Pour l'emplacement de son temple, voir D. VALBELLE, *Les ouvriers de la tombe*, p. 326 et p. 327, n° 5 et pour l'ancienneté de son culte sur le site, p. 17-19.

¹¹⁵ CEDAE, *Graffiti*, I/4, p. 41, sites 102 et 103 ; p. 45, site 145.

Le creusement de la syringe et la question de son utilisation.

Au début de la XVIII^e dynastie, cette vallée retirée et sauvage fut sélectionnée par quelque notable de l'administration royale pour qu'y soit creusé, à l'intention d'une reine, d'un prince ou d'une princesse dont l'histoire a perdu le nom, un « tombeau suspendu ». On peut, à la suite de Reeves, y reconnaître la sépulture de la reine Inhâpy, mais cela demeure indémontrable.

Du creusement proprement dit du tombeau – opération relativement brève – le cirque n'a pas conservé de vestige. Les déblais de taille, les tessons des jarres à eau, les restes du matériel de chantier ont totalement disparu et ne se devinent même plus dans la stratigraphie de la baie. Cette absence, au premier abord intrigante, a en fait une explication bien simple : le fond du cirque, véritable *impluvium* naturel, a été, pendant des siècles, soumis aux pluies torrentielles qui s'abattent quelquefois sur Thèbes et dont les barrages du ouadi attestent l'importance. Celles-ci ont depuis longtemps emporté tous les restes de la taille de la tombe, comme ce fut sans doute le cas pour de nombreux hypogées thébains. Ainsi, Baraize notait-il déjà, à propos de la « tombe de la falaise » : « [...] Par ce passage (dans une faille de la falaise) les Égyptiens avaient probablement jeté les déchets provenant de la taille du tombeau, et que les eaux de pluie ont ensuite emportés ne laissant ainsi aucune trace de la présence d'un hypogée »¹¹⁶.

Après avoir été taillé, le tombeau fut-il utilisé et fut-il scellé ? Les traces de plâtre repérées à l'entrée témoignent sans doute d'une fermeture mais celle-ci demeure indatable. En tout état de cause, même si elle remontait à la XVIII^e dynastie, elle ne saurait assurer que la tombe fut utilisée puisque l'on a déjà trouvé dans la Vallée des Reines au moins une tombe de la XVIII^e dynastie achevée – à l'exception du décor – consciencieusement scellée... et vide¹¹⁷. Rien, en fin de compte, ne permet d'affirmer que le « tombeau suspendu » ait jamais été utilisé à la XVIII^e dynastie, mais cela reste tout à fait possible.

La seule donnée assurée pour ces périodes assez reculées est fournie par le lot de matériel céramique – en particulier les fragments d'amphores – datable, globalement, et sans que l'on puisse beaucoup affiner cette estimation, du Nouvel Empire (XVIII^e - XX^e dynastie ; n°s 43-47, 51). Vases à liquides en majorité, ils ont pu être montés dans le caveau par des ouvriers lors du creusement. Ils avaient peut-être été regroupés dans la première salle pendant le nettoyage qui avait dû précéder la réutilisation de la seconde salle.

Au Nouvel Empire encore, remontent la tête d'ouchehti en faïence bleue, apparemment datable de la XXI^e dynastie (n° 9) ainsi que la coupe en faïence identique (n° 11), dont la présence, si ces pièces ne sont pas intrusives, pourrait bien témoigner d'une utilisation ou réutilisation rapide du tombeau – après évacuation partielle de l'éventuel matériel antérieur

¹¹⁶ É. BARAIZE, ASAE 21, 1921, p. 184. Dans la Vallée des Rois, aux endroits où le sol n'a pas été bouleversé aux époques récentes, comme c'est le cas devant le tombeau n° 1 de Ramsès VII, le

remblai est très peu abondant et ne laisse pas, à l'examen, discerner le moindre tesson, comme s'il était seulement alluvial ; *a priori* rien ne subsiste du remblai antique issu du creusement de la tombe.

¹¹⁷ Tombe n° 97, information aimablement communiquée par M. Chr. Leblanc.

- au tout début de la Troisième Période intermédiaire, ce que semble confirmer la présence de quelques céramiques de cette époque (n°s 48-50). Le tombeau fut-il alors une cachette royale comme le supposait Reeves ? Nous n'avons pu ni l'établir ni le démentir.

Quoi qu'il en soit, les troubles de cette période amenèrent presque inévitablement l'ouverture ou la profanation de la sépulture. La tombe connut alors une assez longue période d'abandon pendant laquelle elle resta plus ou moins ouverte à tous vents et servit de repaire à des oiseaux de proie. Le caveau ne devait pas, à cette époque, être bien rempli de mobilier funéraire et le sol était en de nombreux endroits libre, comme en témoigne la couche de déjections des rapaces qui y était répandue sur de grandes surfaces et dans tous les recoins des pièces¹¹⁸.

La réutilisation tardive.

Autant que l'état fragmentaire du matériel a permis de l'établir, c'est, semble-t-il, à partir des XXVe-XXVIe dynasties que la sépulture connut une période continue de réutilisation qui se poursuivra, apparemment sans interruption notable, jusqu'à l'époque romaine, voire byzantine. Le matériel archéologique tout autant que les graffitis¹¹⁹ rendent largement compte de cette occupation tardive.

Aux XXVe-XXVIe dynasties remontent les « gourdes du Nouvel An » (n°s 6 et 36) et des céramiques (n° 56), parfois d'importation, parmi lesquelles se trouvaient des morceaux d'amphores de Chios (n°s 68, 69). Quelques fragments de cercueils doivent dater de cette même période (n° 2), ainsi que le fond de vase en albâtre (n° 14) et la petite statuette vernissée à tête de canidé (n° 8). Un peu plus tardif, mais antérieur sans doute à la XXXe dynastie, est le fragment de cercueil de bois décoré en creux (n° 14). Un lot important des céramiques remonte à la fin de la Basse Époque (de la XXVIIe dynastie au début de l'époque ptolémaïque ; n°s 52-55, 57-66), dont des importations (n°s 67, 70-75). Ce matériel fut retrouvé en majorité – particulièrement la céramique – dans la seconde salle ou à proximité immédiate de la porte permettant d'y accéder. On peut donc considérer que c'est la seconde salle qui fut réutilisée en premier, peut-être après qu'on l'eut vidée du matériel du Nouvel Empire et de la Troisième Période intermédiaire retrouvé dans la première salle.

À l'époque ptolémaïque, des momies enveloppées de linge peints ou de cartonnages ainsi que des cercueils, furent encore placés dans la cachette (n°s 3, 4, 17, 23), en compagnie de dépôts de céramiques, dont des amphores peintes typiques de la région thébaine (n°s 76, 77). On commença alors à évoquer clairement dans les graffitis le tombeau collectif. Le n° 3223 (démotique)¹²⁰ rapporte ainsi « *Hériou, fils de Toutou demeure ici devant les morts* », tandis que le n° 3224 (démotique), déjà évoqué, mentionne *Paouahmou fils de Padiborparê* et le roi *Amenhotep* ; le graffito est daté des années 241-217 avant J.-C.¹²¹. D'autres inscriptions très fragmentaires sont de la même eau comme celle n° 3245 : « [...] repose [...] ici] éternellement »¹²².

¹¹⁸ *Supra*, p. 179.

¹¹⁹ M. J.-L. FOURNET, membre scientifique de l'IFAO, a eu l'amabilité de préciser et corriger nos lectures hésitantes des graffitis grecs et les obser-

vations qui vont suivre lui doivent beaucoup.

¹²⁰ CEDAE, *Graffiti*, II/3, pl. 58 bis ; III/4, n° 3223 ; IV/3, p. 164.

¹²¹ R. JASNOW, *Grammata demotica, Festschrift Lüdeckens*, p. 88, n° 3224 = n° 1.

¹²² CEDAE *Graffiti* II/3, pl. 58 bis ; III/4, n° 3245 ; IV/3, p. 164.

L'utilisation collective de la sépulture semble recouvrir une réalité assez précise : apparemment, la concession est plus ou moins familiale. C'est du moins ce que semble révéler le graffito n° 3548 (démotique) daté de l'époque ptolémaïque : « [...] repose ici [...] à l'endroit où Horpaisé fils de Pamontou, fils de (Pa)lely, repose, en compagnie de ses mères, sous leur regard pour 99 ans et jusqu'à la fin de ce temps. Puissent-ils faire en sorte que je repose dans le lieu où ont été placés leurs ancêtres et ses (=mes) frères »¹²³.

Le 30 *Khoiak* de l'an 24 d'un Ptolémée non précisé (Philadelphe, Évergète I^{er} ou Philométor), un graffito grec, n° 2997, faisant peut-être fonction d'inscription funéraire, fut gravé à la mémoire d'un certain *Atrèsios*, qui fut donc vraisemblablement enterré là¹²⁴.

L'époque romaine voit se poursuivre les inhumations. De nouvelles momies (n° 28) pourvues de leur cartonnage (n° 17, 19), de leur linceul (n° 20, 21, 22) ou de leur cercueil (n° 3, 5), parfois en terre cuite (n° 25), sont introduites dans la cachette, avec un matériel céramique assez abondant (n° 38, 39, 78-88). La plus grande partie de ce matériel provient de la première salle et du pied de la tombe, ce qui permet de supposer que la seconde salle complètement remplie ne pouvait plus être utilisée et que l'on entassait les nouveaux arrivants dans la première.

Le graffito n° 3241d rapporte la date d'une inhumation intervenue « *en l'an 18 d'Antonin* »¹²⁵, c'est-à-dire en 154-155 après J.-C., sans autres indications.

L'année suivante, un événement similaire est consigné en détail par les graffitis n° 3248a et 3248b. Le premier rapporte que les restes du « *stolarque Héraclas, fils de Renbouchis* », furent placés dans le « *tombeau suspendu* » (ἐν τῷ κρεμαστηρίῳ τάφῳ) « *par <ses> fils Phtomonthès et Philo[...]* »¹²⁶ puis, la même main inscrivit, juste à côté, la date de « *l'an 19 d'Antonin* » et, un peu plus loin, « *le 9 méchir* », c'est-à-dire le 4 février 156 après J.-C., précisant qu'il s'agissait bien à cette date de l'enterrement « *d'Heracillas* »¹²⁷.

La mention du « *tombeau suspendu* » est intéressante parce qu'elle témoigne de la pérennité de l'appellation depuis le grec. Le graffito n° 3226, un proscynème au nom d'un *Phtomonthès* et peut-être encore de son frère *Ph <i>i</i> lo [...]*, se rapporte sans doute aux mêmes personnages¹²⁸.

Un certain *Horion* semble aussi avoir été enterré là, si l'on en croit le graffito n° 2990 exécuté entre l'an 20 et 24 d'*Antonin*, c'est-à-dire entre 157 et 161 après J.-C.¹²⁹.

Enfin, notre *Pamonthès* fils d'*Hésiès* (n° 18), dont le nom était inscrit sur une bandelette de lin, doit lui aussi avoir été enterré là-haut au premier ou au deuxième siècle de notre ère.

¹²³ CEDAE, *Graffitis*, II/1, pl. 4 ; II/3, pl. 56 bis et 56 bis ; III/5, pl. 255 ; IV/4, pl. 200 = R. Jasnow, *Grammata demotica, Festschrift Lüdeckens*, p. 89-90, n° 3548 = n° 4. La présente traduction est celle de M. Chauveau.

¹²⁴ A. BATAILLE, *BIFAO* 38, 1938, p. 161, n° 35 = CEDAE *Graffitis* II/3, pl. 57 bis ; III/4, n° 2997 ; IV/3, p. 153.

¹²⁵ A. BATAILLE, *BIFAO* 38, 1938, p. 167, n° 45 = CEDAE *Graffitis* II/3, pl. 58 bis ; IV/3, p. 164.

¹²⁶ A. BATAILLE (*BIFAO* 38, 1938, p. 162, n° 37 = CEDAE *Graffitis* II/3, pl. 57 bis ; III/4, n° 3248a, pl. 218 ; IV/3, p. 164) lisait « *par les fils de Phtomonthès et ceux qui l'aimaient ...* », mais Fr. Kayser a eu l'amabilité de me communiquer sa propre traduction que je donne ici et dont le sens semble bien mieux convenir. Pour la date de ce graffito, comme pour toutes les dates auxquelles nous nous référerons ici, nous avons rectifié les datations de Bataille avec l'ouvrage de P.W. PESTMAN,

Chronologie égyptienne d'après les textes démotiques (P. L. Bat. XV, 1967).

¹²⁷ A. BATAILLE, *BIFAO* 38, 1938, p. 164, n° 38 = CEDAE *Graffitis* II/3, pl. 57 bis ; III/4, n° 3248b, pl. 218 ; IV/3, p. 164.

¹²⁸ A. BATAILLE, *BIFAO* 38, 1938, p. 168, n° 47 = CEDAE *Graffitis* II/3, pl. 58 bis ; III/4, n° 3226 ; IV/3, p. 164.

¹²⁹ CEDAE *Graffitis* II/3, pl. 57 bis ; III/4, n° 2990 ; IV/3, p. 153.

Ces personnages, dont c'est souvent là l'unique mention, demeurent trop mal connus pour que l'on puisse établir un lien entre leur statut social, leur fonction, leur appartenance éventuelle à une famille ou un clan et le choix du *Bab el-Mââleg* comme sépulture¹³⁰.

De nombreux fragments de l'amphore brune *Late Roman 7* ainsi que d'autres attestations de céramiques permettent d'estimer que l'utilisation courante du caveau en sépulture collective s'est poursuivie jusqu'au Bas-Empire, aux IV^e-V^e siècles – si ce n'est jusqu'aux VII^e-VIII^e siècles.

La tombe fut sans doute scellée à plusieurs reprises et un remplissage de terre et de cailloux devait obstruer toute la cage d'escalier. C'est ce remplissage qui fournira une bonne part de l'abondant remblai trouvé tant dans la sépulture qu'au pied de la falaise¹³¹; on imagine mal en effet pourquoi ces déblais auraient été évacués vers l'extérieur s'ils provenaient d'une autre partie de la tombe que de la descenderie. Afin de ne pas avoir à déplacer cette masse de matériaux à chaque inhumation, on aménagea peut-être un simple boyau dans les gravats¹³² et ce conduit a pu rester longtemps accessible, peut-être même jusqu'au IX^e siècle, date à laquelle des gargoulettes avaient été abandonnées dans la première salle (n° 89). La tombe fut ensuite vraisemblablement oubliée et en partie remblayée. Elle disparut pendant près d'un millénaire, demeurant sans doute intouchée. Mais au pied de la falaise, en revanche, les torrents continuaient d'évacuer, année après année tout vestige du matériel antique, au point de ne plus en laisser la moindre trace.

La violation, les pillages répétés, l'incendie.

C'est sans doute assez tard, peut-être seulement vers le XVIII^e ou le XIX^e siècle que la première profanation moderne se produisit. En effet la couche de remblais composée de matériel projeté à ce moment-là de la tombe est encore assez épaisse au pied de l'ouverture et n'a pas été emportée par les violentes pluies qui affectent sporadiquement la région, ce qui permet de penser que ce dépôt est assez récent¹³³. Une fois que l'ouverture fut devenue visible et béante, les *gournaoui* s'y engouffrèrent régulièrement, génération après génération ; oublious de l'expérience de leurs pères ils sondèrent sans répit tous les recoins du sol remuant les décombres en tous sens. Ils en prélevèrent tout ce qui pouvait avoir la moindre valeur marchande.

Dans la tombe devenue béante, les guêpes maçonnnes s'approprièrent le linteau de la première salle et y installèrent une abondante colonie.

Au cours du siècle dernier, un des explorateurs dut finalement communiquer par maladresse le feu de sa torche aux linges desséchés ou imbibés de résine. Un incendie très violent

¹³⁰ Aucun d'eux ne semble pouvoir être identifié avec les personnages cités dans les archives démotiques de Deir al-Medina ou de Thèbes (G. BOTTI, *L'archivio demotico da Deir el Medineh*, Florence, 1967 ; P.W. PESTMAN, *L'archivio di Amenothès figlio di Horos*, Milan, 1981). Ils n'apparaissent pas non plus dans les notes de prosopographie

thébaines publiées à ce jour (H. DE MEULENAERE, « Prosopographica ptolémaïca », *CdE* 73 (t. XXXVII), 1962, p. 69 ; *id.*, « Notes de prosopographie thébaine », *CdE* 105 (t. LIII), 1978, p. 226-253).

¹³¹ *Supra*, p. 219 et 197-198.

¹³² Des dispositifs de fermeture provisoires comprenant un boyau d'accès ont été repérés dans les descenderies de certaines tombes de la Vallée des Reines réutilisées à époque tardive (information fournie par M. Nelson).

¹³³ *Supra*, p. 197-198.

s'ensuivit qui acheva de ravager les pauvres restes encore entreposés là. Mais même après le sinistre, de nouveaux pillards tentèrent l'ascension et bouleversèrent plusieurs fois encore les débris et les remblais. Il n'est pas douteux que l'ascension de Clément Robichon en 1934 réactiva les explorations clandestines, bien qu'il n'y ait plus eu depuis bon nombre d'années quoi que ce soit de valeur à récupérer ni en haut ni au pied de la falaise. Là des sondages en forme de « chaudrons » furent pratiqués dans les remblais et atteignirent même la roche-mère ; ils furent ensuite comblés par le matériel incendié projeté depuis l'ouverture de la tombe. Quelques visites plus scientifiques eurent encore lieu par la suite, comme celle qu'effectuèrent Rainer Stadelmann et John Romer dans les années soixante (mais aucun élément retenant particulièrement l'attention n'a été relevé lors de cette courte excursion), avant que nous ne puissions y effectuer la fouille de 1992-1993.

Le *Bab el-Mââleg* garde encore farouchement son mystère et son anonymat. Peut-être son destinataire primitif fait-il, finalement, encore partie des momies ou ossements – appartenant à au moins 73 corps (70 dans le caveau et 3 en bas) – que nous avons pu dénombrer et qui permettent d'évaluer le nombre d'inhumations effectuées dans le « tombeau suspendu » au bas mot à une centaine, faisant de cette sépulture un véritable cimetière ? La chimie du carbone 14 ou la biogénétique, recours encore envisageables pour ce problème archéologique rebelle, pourront s'y attaquer un jour ; nous leur aurons du moins préparé le terrain¹³⁴.

L.G., H.I.A., M.C., P.B.

¹³⁴ Tout le matériel céramique, les ossements, les fragments de bois, les restes de momies, les linges funéraires ont été remontés dans le caveau et entre-

posés en tas distincts dans la seconde salle, à l'exception du grand linceul (n° 21), des tissus peints, de quelques fragments de cartonnages, de l'anneau

en fer, de la tête d'ouchebtî, de la statuette à tête de canidé, qui ont été stockés dans le magasin n° 11 de Deir al-Medina.

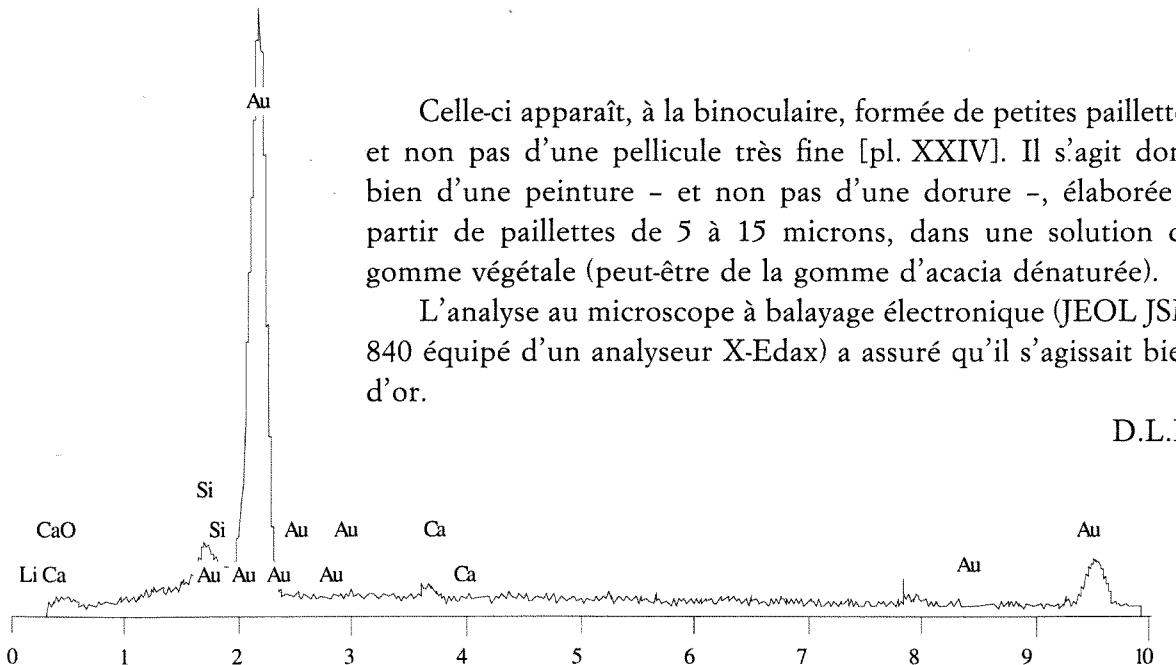
Annexe

Analyse d'un fragment de tissu doré du grand linceul (n° 21).



M. Daniel Le Fur, responsable du laboratoire de restauration du CFEETK, qui a bien voulu examiner un fragment du grand linceul, nous a communiqué les résultats présentés ci-dessous.

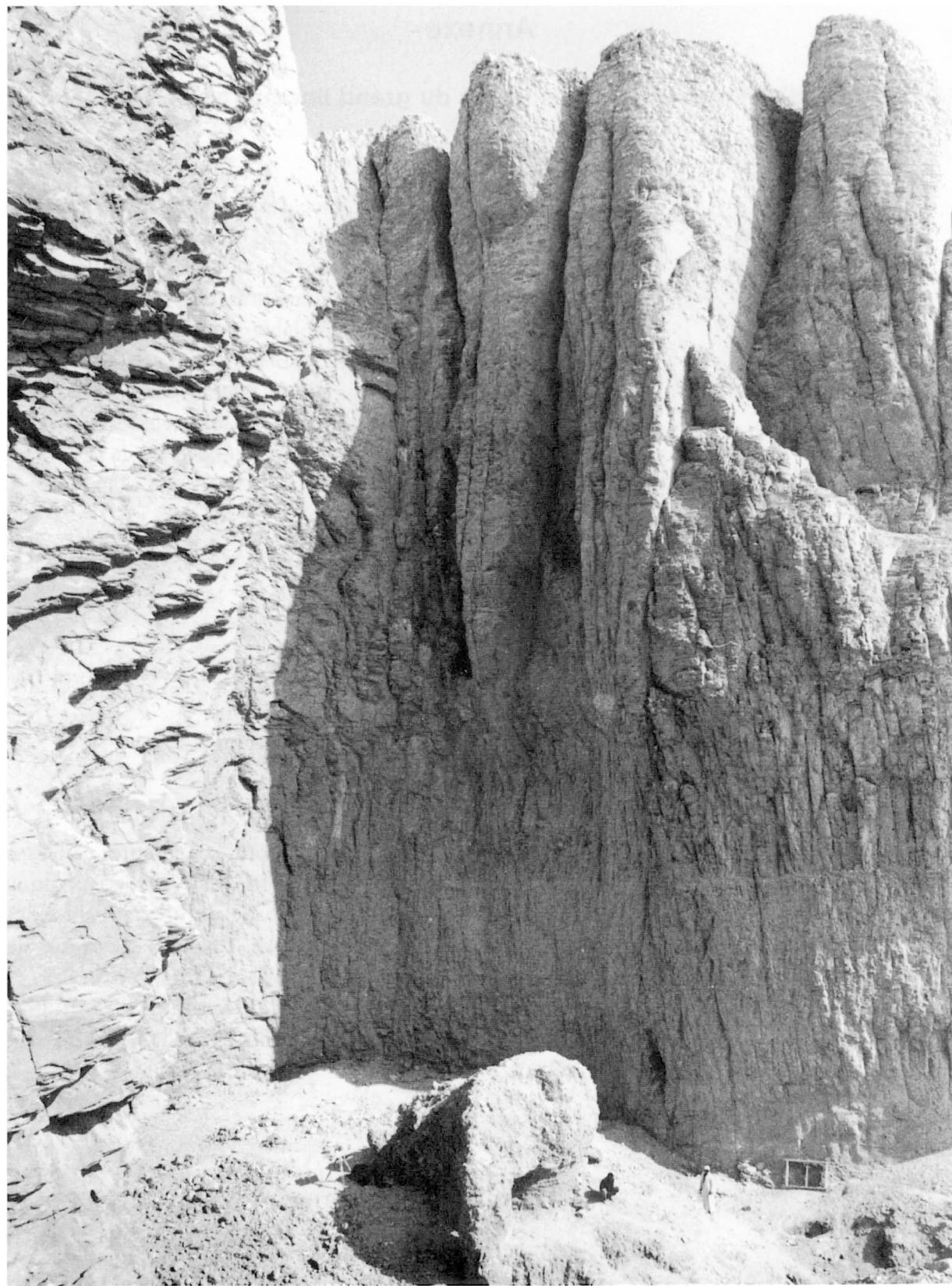
Le tissu - vraisemblablement du lin - est recouvert d'une préparation blanche - l'analyse permet d'y reconnaître du plâtre (soufre, calcium et oxygène en très grande proportion) avec des traces de potassium et de fer - destinée à recevoir la couche dorée.



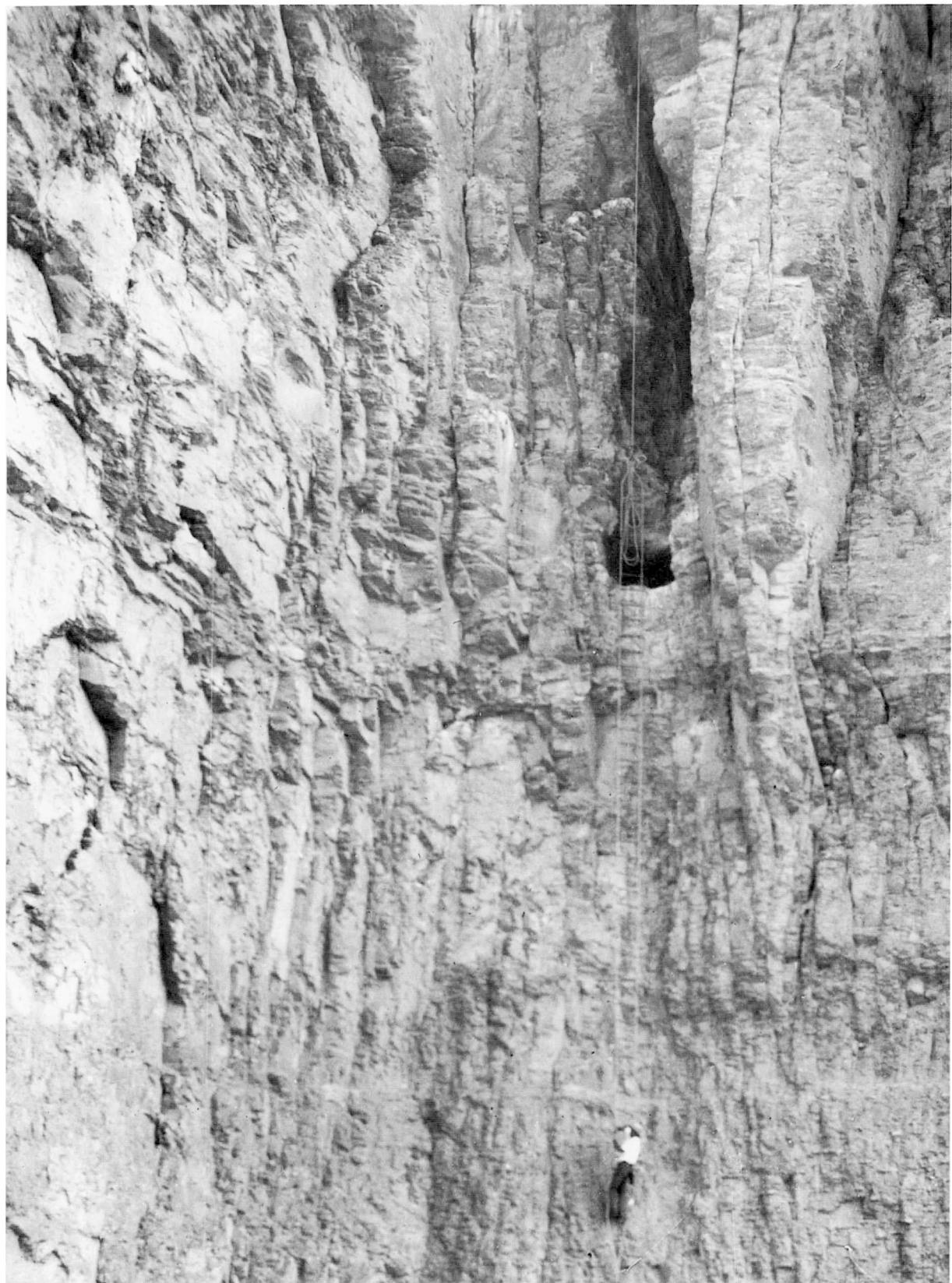
Celle-ci apparaît, à la binoculaire, formée de petites paillettes et non pas d'une pellicule très fine [pl. XXIV]. Il s'agit donc bien d'une peinture - et non pas d'une dorure -, élaborée à partir de paillettes de 5 à 15 microns, dans une solution de gomme végétale (peut-être de la gomme d'acacia dénaturée).

L'analyse au microscope à balayage électronique (JEOL JSM 840 équipé d'un analyseur X-Edax) a assuré qu'il s'agissait bien d'or.

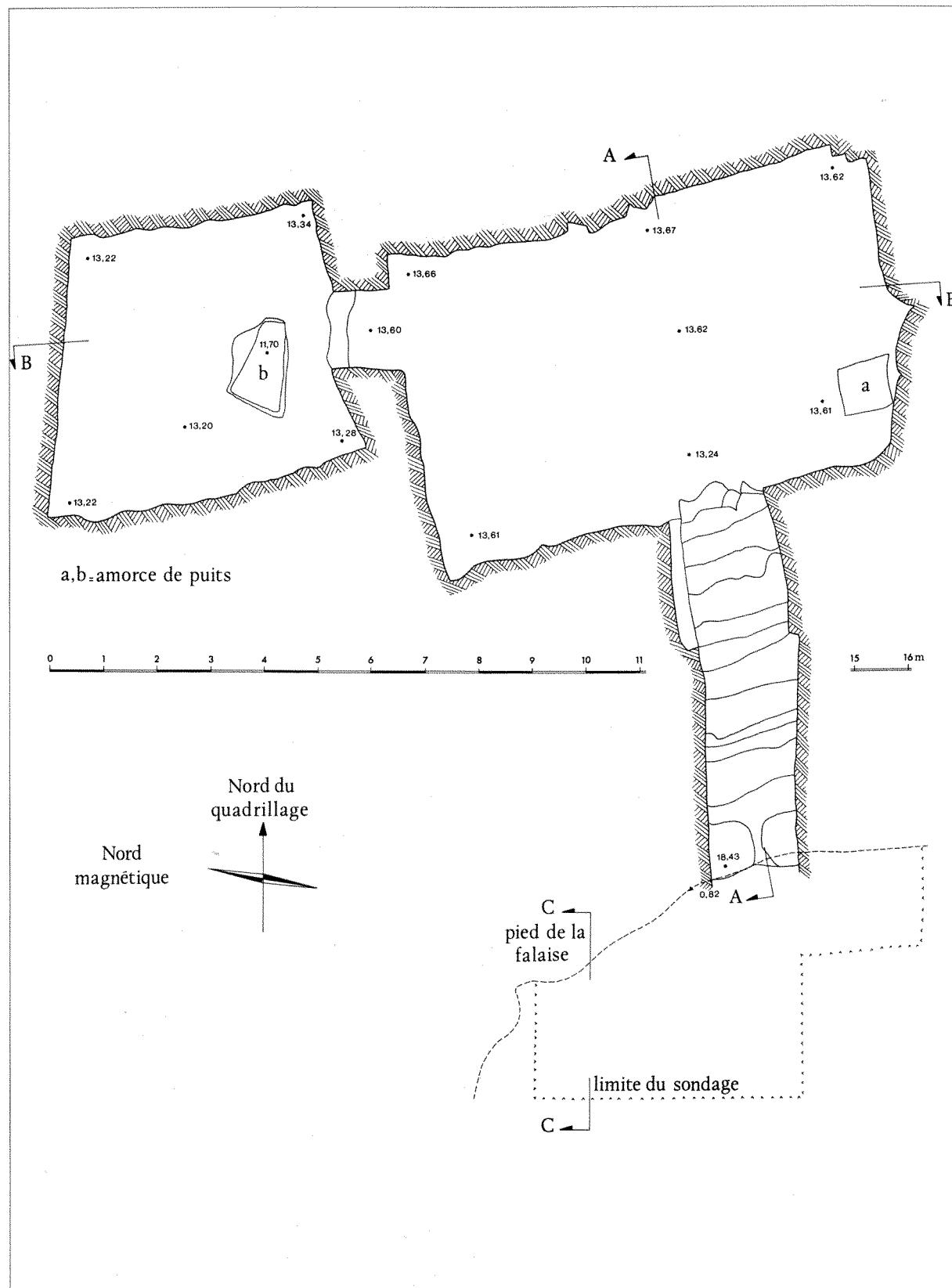
D.L.F.



△ La Vallée de l'Aigle, l'arche naturelle et le tombeau suspendu (vue prise vers le nord-ouest).

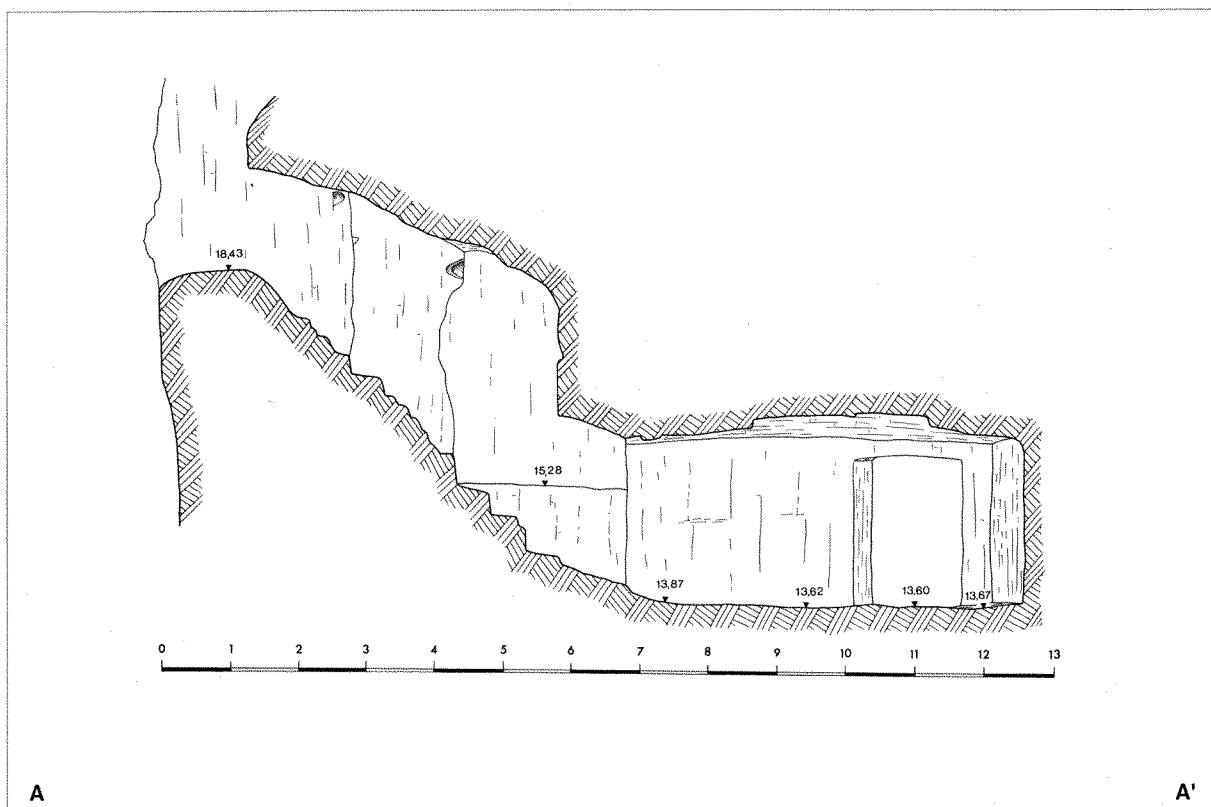
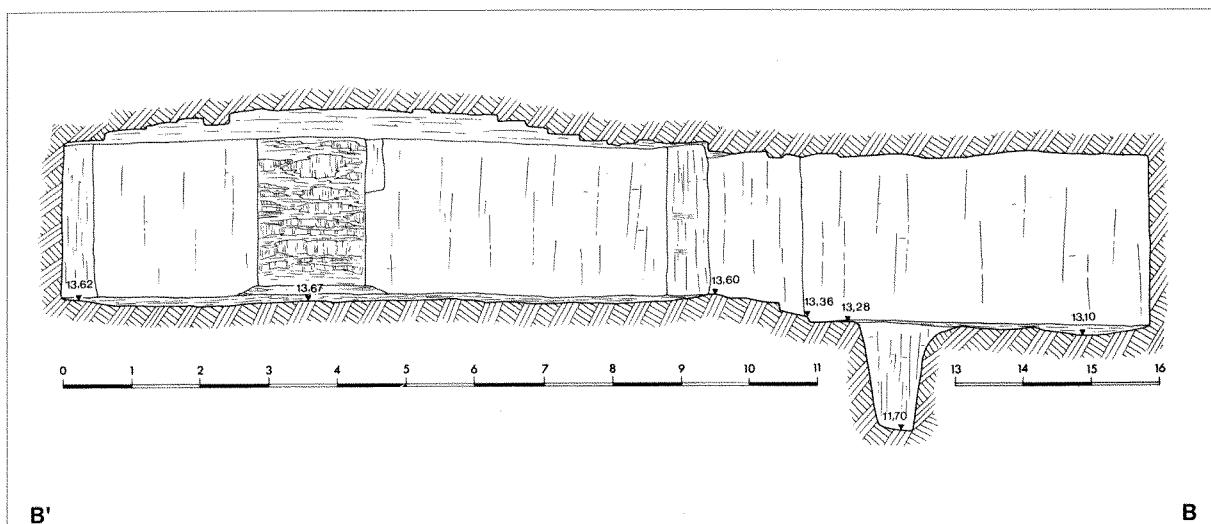


△ Ascension du tombeau suspendu par Cl. Robichon en 1934.

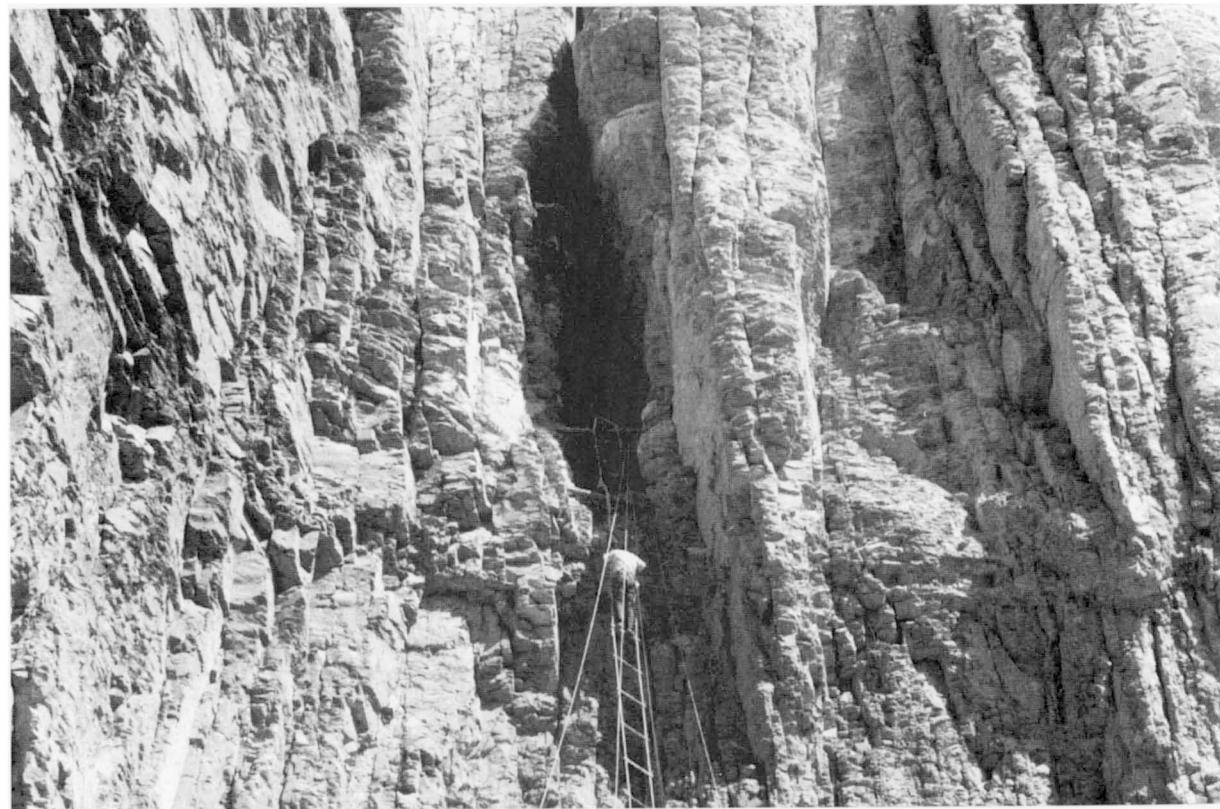


△ Plan du tombeau suspendu.

▽ Coupes du tombeau suspendu.

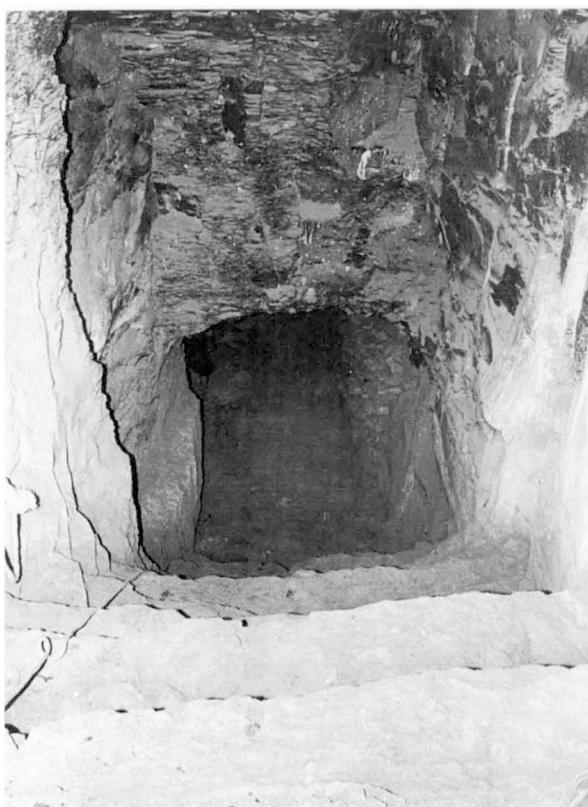


▽ a. Objets trouvés par A. Bataille au pied de la tombe.



△ b. L'entrée du tombeau suspendu.

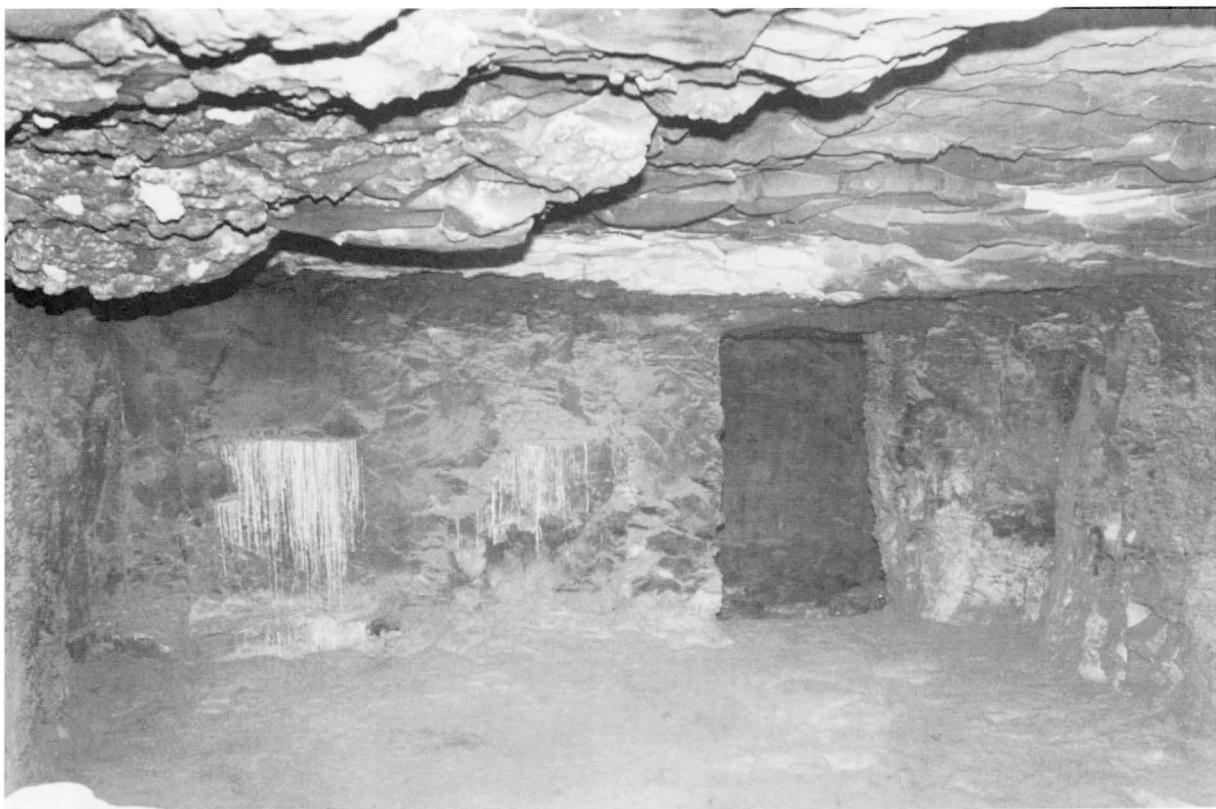
▽ a. L'escalier vu d'en haut.



▽ b. L'escalier vu d'en bas.

▷ c. L'entrée, paroi ouest,
avec le sol taillé du palier.

▽ a. La première salle avant la fouille, vue prise vers l'ouest.



△ b. La première salle après la fouille, vue prise vers l'ouest.

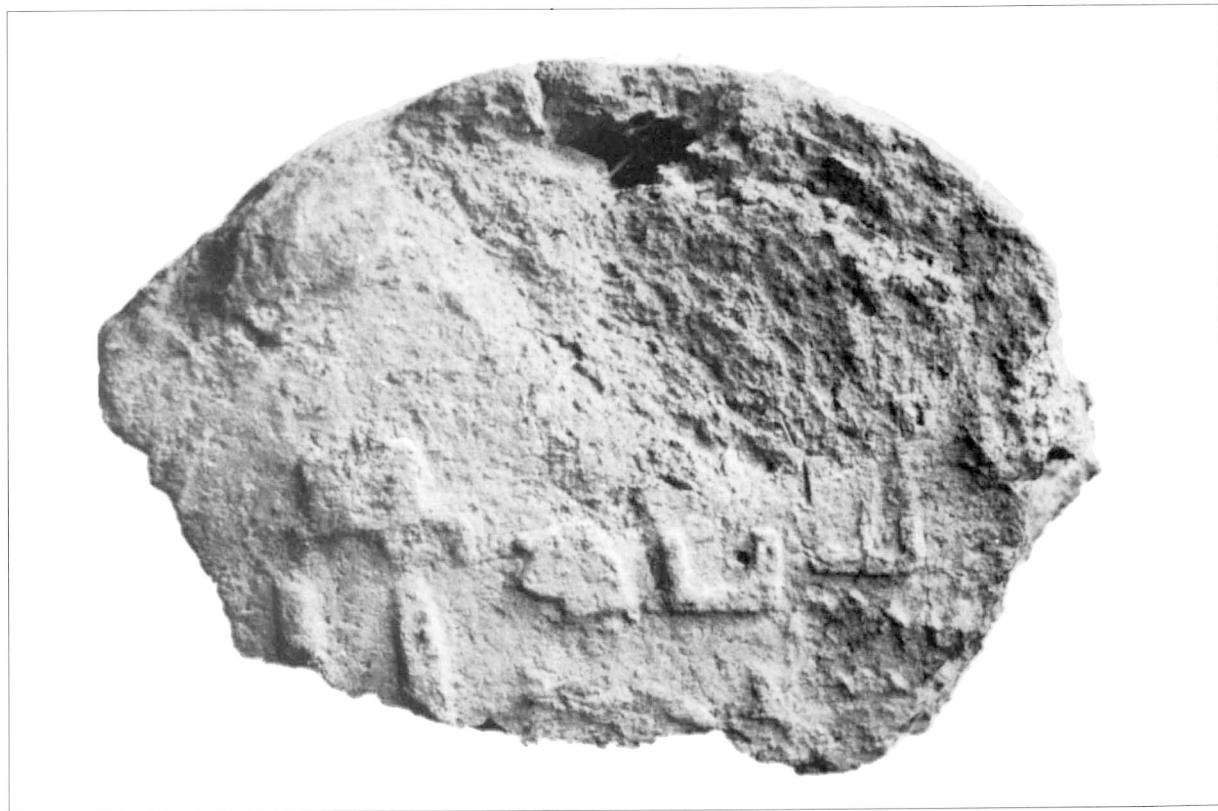
▽ a. Le linteau de l'accès à la première salle avec ses nids de guêpes maçonnees.



△ b. La seconde salle avant la fouille, vue prise vers l'est.

Pl. IX

- ▽ a. La première salle après la fouille, vue prise vers l'est. Mur élevé avec les pierres présentes dans les remblais et qui encombraient le sol.



△ b. Le demi-cône funéraire au nom du héraut royal Antef.

▽ 2 a (éch. : 1/1)



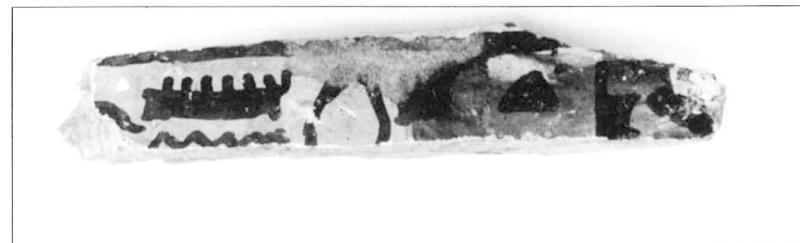
△ 2 c
(éch. : 3/4)



2 d ▷
(éch. : 1/1)



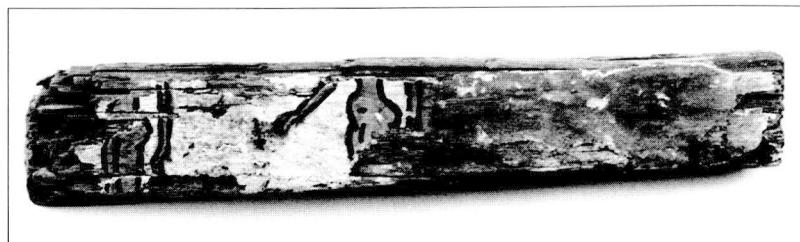
▽ 2 f (éch. : 1/1)



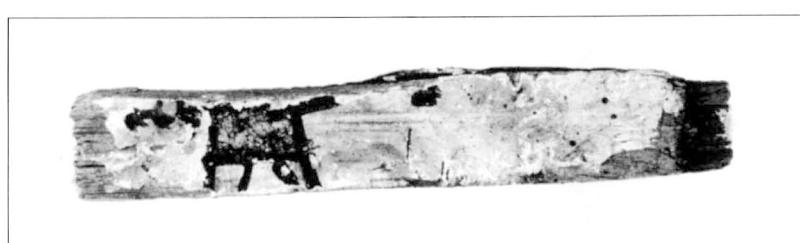
△ 2 i (éch. : 1/1)



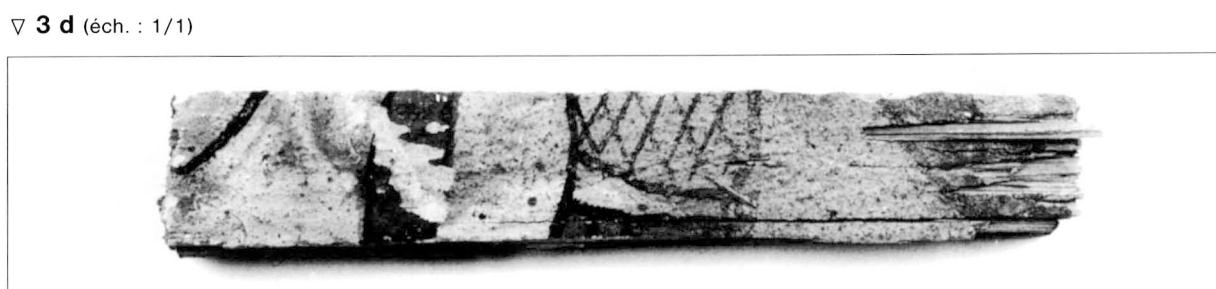
△ 3 a
(éch. : 1/1)



▽ 3 b (éch. : 3/4)



▽ 3 c (éch. : 1/1)



▽ 3 d (éch. : 1/1)



▷ 4 a
(éch. : 3/4)



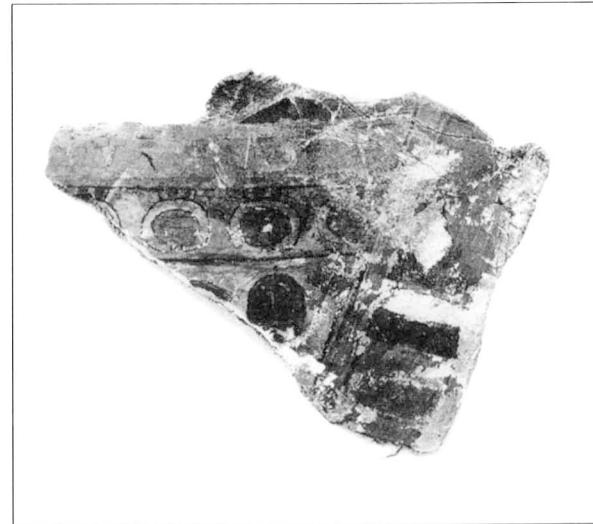
△ 4 b (éch. : 1/3)



▷ 4 c (éch. : 1/3)



△ 4 d (éch. : 1/2)



△ 4 e (éch. : 1/2)

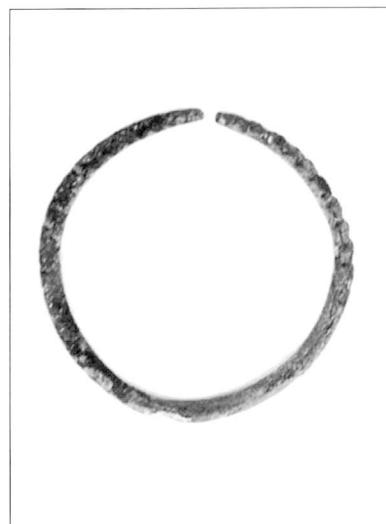
▽ 5. Oreille de cercueil ptolémaïque ou romaine. (éch. : 1/1)



▷ 6. Fragment
de « gourde
du Nouvel
An » saïte.
(éch. : 1/1)



▷ 7. Anneau
d'oreille
en fer.
(éch. : 1/1)



▷ 8. Figurine à tête de
canidé de Basse Époque.
(éch. : 1/1)



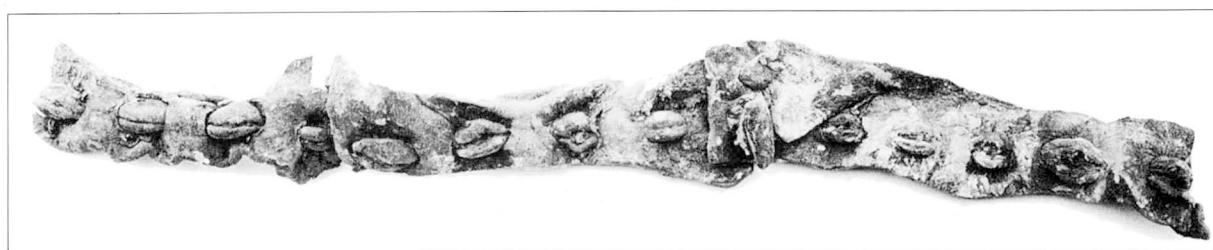
▷ 9. Tête d'ouchebti
XXI^e-XXV^e dynastie.
(éch. : 1/1)



▷ 11. Fragment de coupe en faïence bleue du Nouvel Empire (?).
(éch. : 1/1)



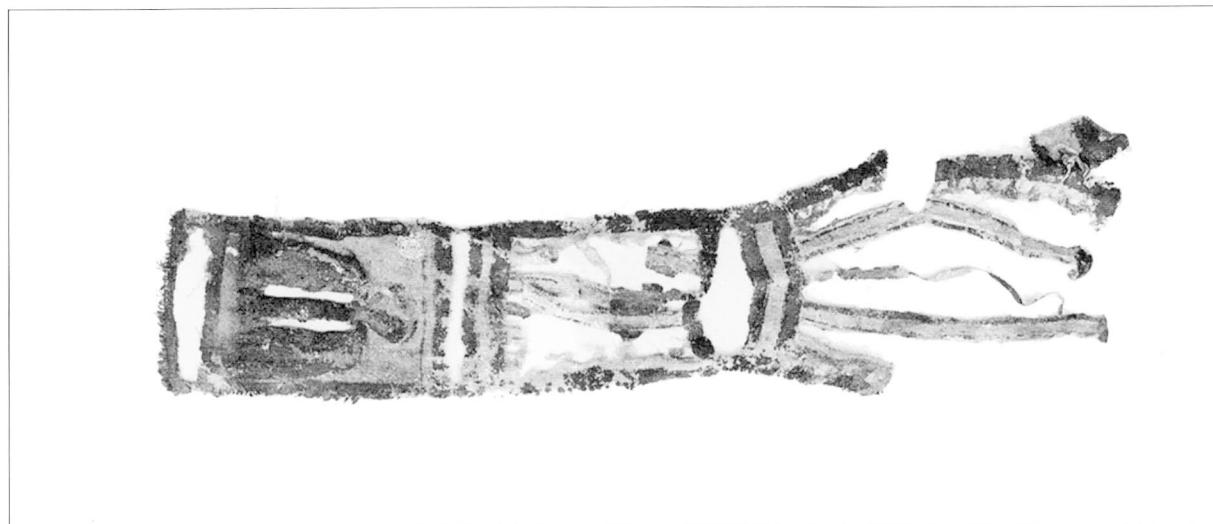
▷ 12. Fond de vase en albâtre de Basse Époque. (éch. : 1/1)



△ 13. Ceinture de cuir. (éch. : 1/2)



▷ 14. Fragment de cercueil incrusté, XXVI^e à XXX^e dynastie.
(éch. : 1/1)

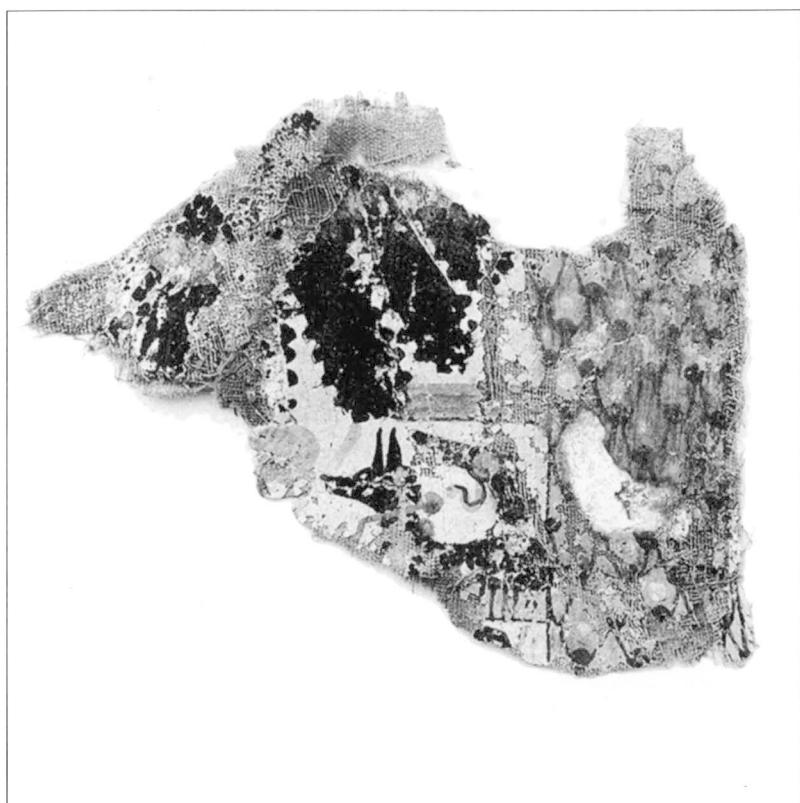


△ 17. Étoffe ajourée et peinte, ptolémaïque ou romaine. (éch. : 2/5)

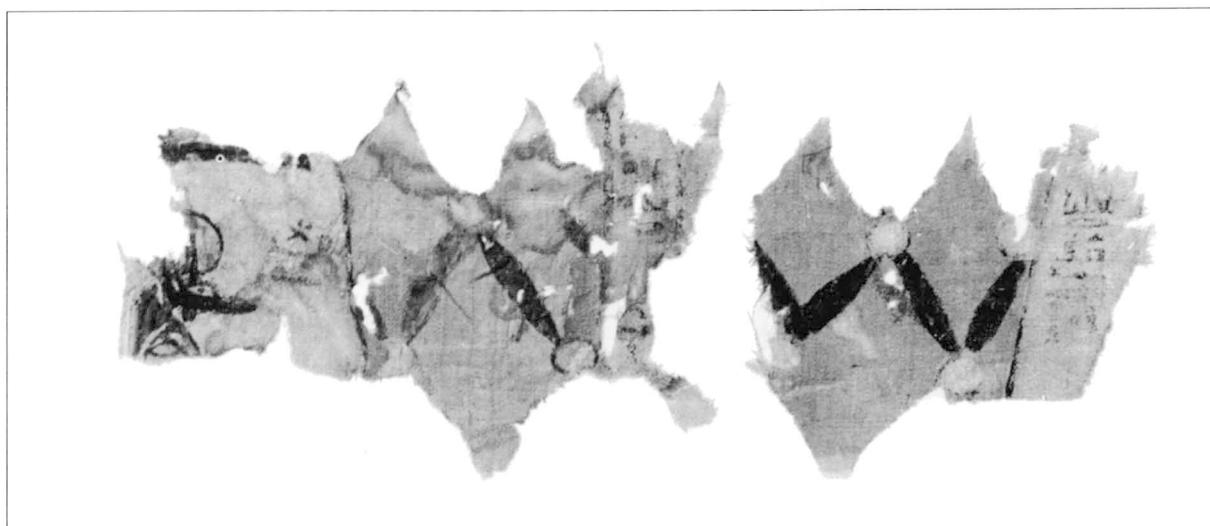
▽ 18. Bandelette inscrite ptolémaïque ou romaine. (éch. : 1/3)



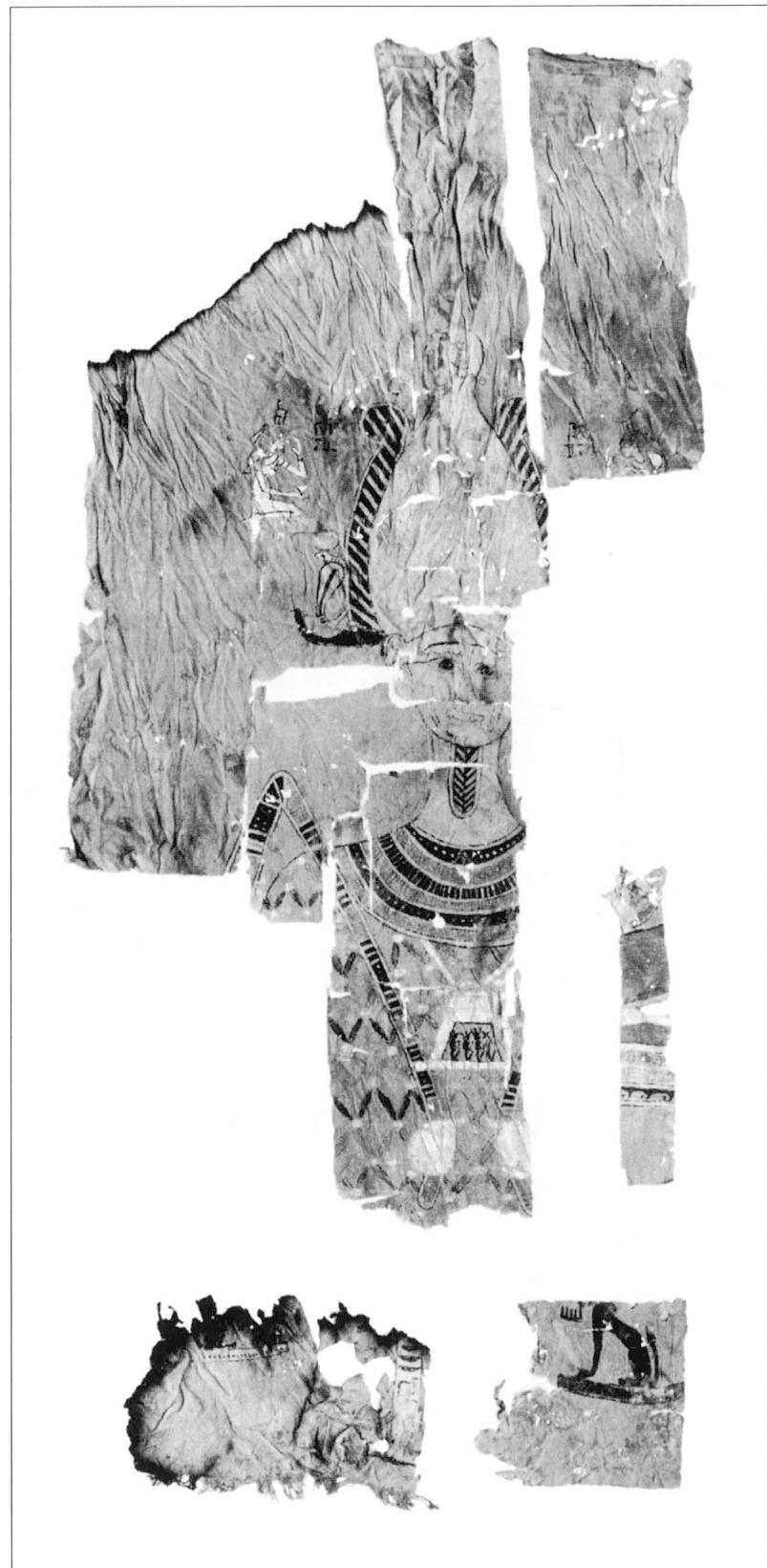
▷ 19. Cartonnage de momie romaine. (éch. : 1/2)



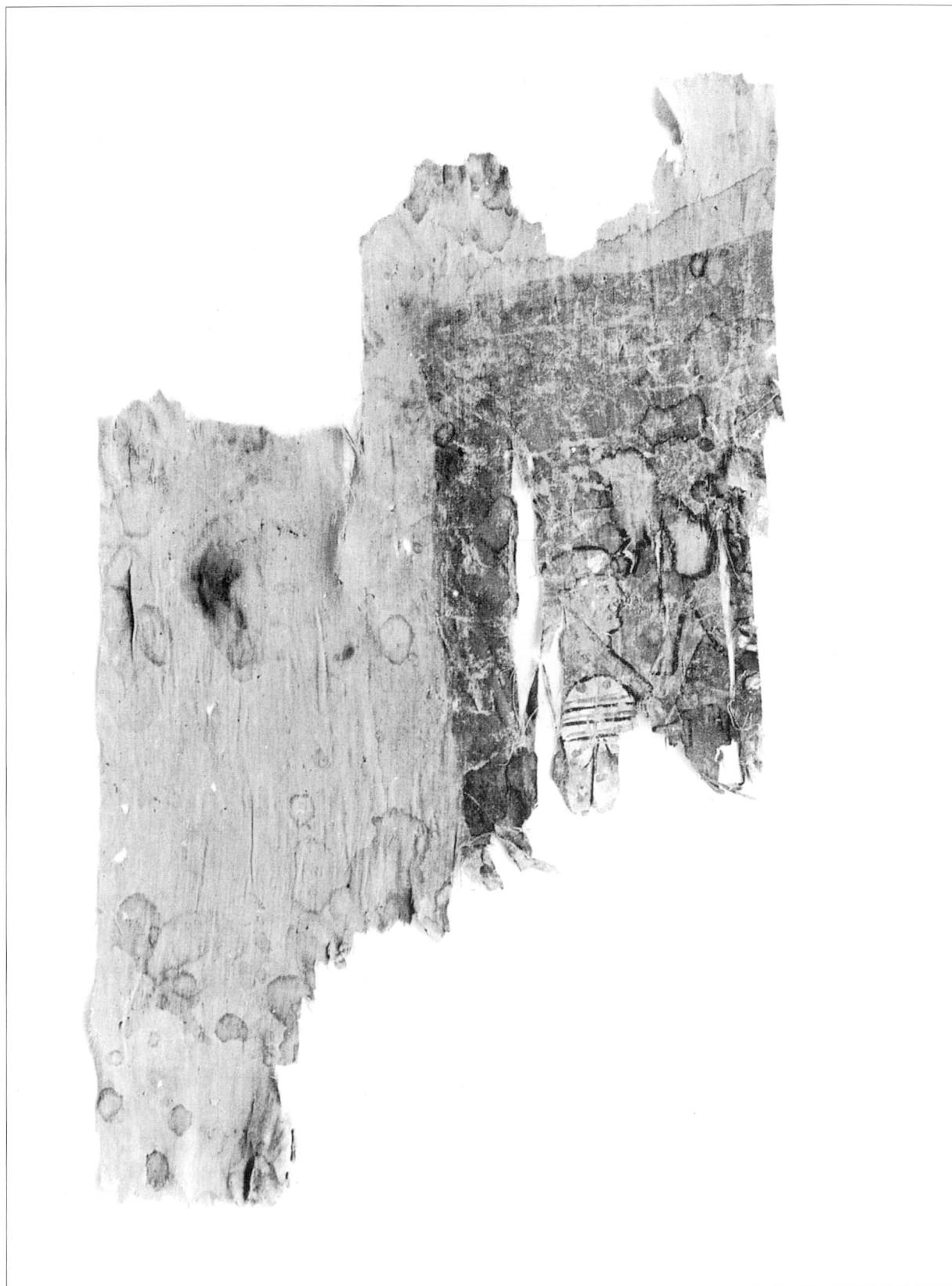
▽ 20. Fragment de linceul romain. (éch. : 3/10)



▷ 21 a. Linceul romain
(1^{er} siècle après J.-C.)
peint avec représentation
du défunt en Osiris.

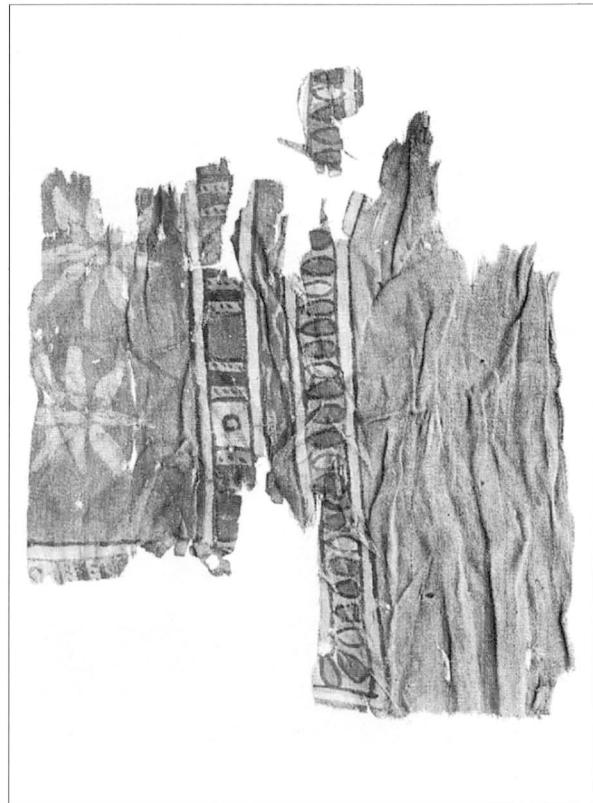


▽ 22. Fragment de linceul romain. (éch. : 1/4)





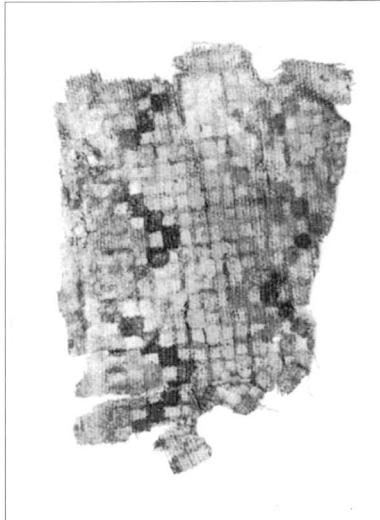
△ 23. Fragment de cartonnage de plastron, sans doute ptolémaïque.
(éch. : 2/3)



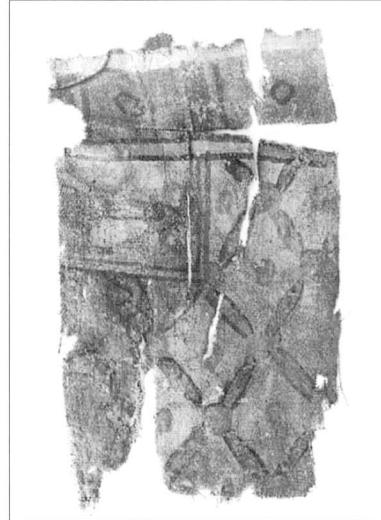
△ 24 a. Fragments de linceul peints d'époque ptolémaïque et romaine. (éch. : 1/4)

▽ 24 b. Fragments de linceul peints d'époque ptolémaïque et romaine.

(éch. : 1/2)



▽ 24 c. Fragments de linceul peints d'époque ptolémaïque et romaine.
(éch. : 1/3)

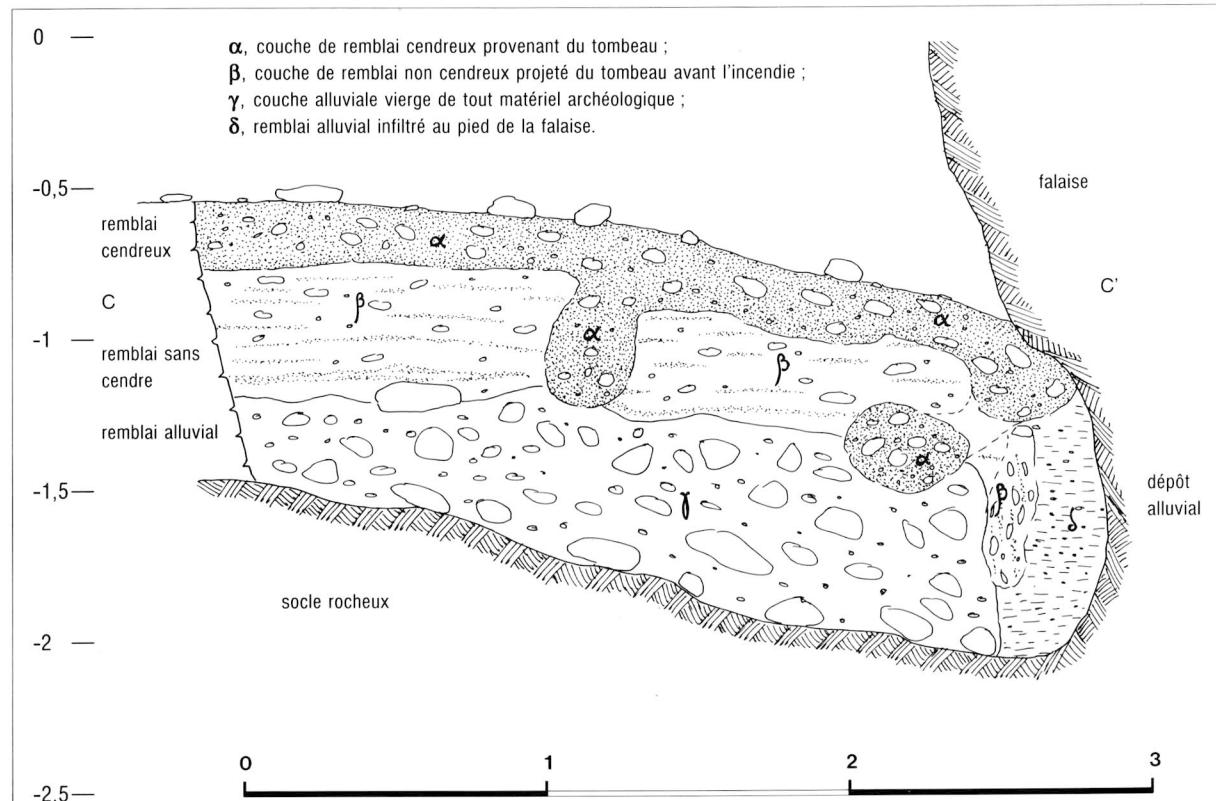


▽ 28. Morceau de paupière de momie recouverte de restes de feuilles d'or.

(éch. : 1/1)



▽ a. Sondage effectué au pied de la falaise, vue prise vers l'ouest.



△ b. Coupe stratigraphique sud-nord dans le sondage au pied de la falaise.

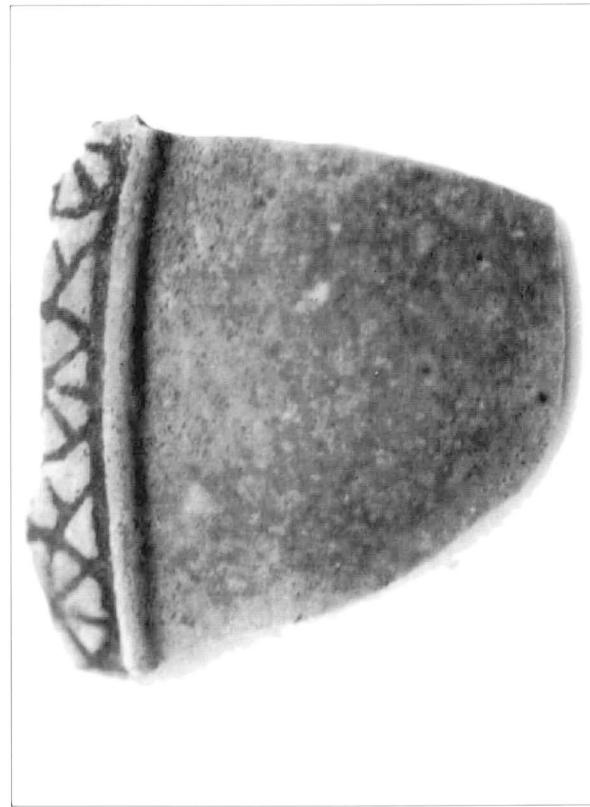
▷ 36 a



▽ 36 b (éch. 2/1)



△ 36 c



△ 36 d (éch. 2/1)



▷ a. Barrage inférieur du ouadi, aménagé devant un réservoir taillé dans le roc.



▷ b. Barrage intermédiaire (les deux murs de parement s'aperçoivent sur la gauche du cliché) ; un peu en amont un seuil fait de grosses pierres.



▷ c. Barrage supérieur.

▷ 45. Anse d'amphore
du Nouvel Empire.



▽ 47. Anse d'amphore du Nouvel Empire à marque incisée.



▽ 48. Col d'amphore ou de jarre du Nouvel Empire.



▽ 64. Col de barilet-sega, Basse
Époque à début ptolémaïque.





△ 66. Couvercle d'amphore,
fin Basse Époque à Haut-Empire.



△ 68. Col d'amphore de Chios,
Basse Époque (VI^e siècle avant J.-C.).

▽ 70. Col d'amphore importée, IV^e siècle avant J.-C. (?).



▽ 80. Gargoulette du Haut-Empire.



Examen à la loupe binoculaire d'un fragment doré du grand linceul (n° 21) mettant en évidence les paillettes d'or indépendantes.



△ **a.** Grossissement 20.

▽ **b.** Grossissement 40.

